

PRÉSIDENTE

Le Président Tebboune préside aujourd'hui une réunion du Conseil des ministres

P. 24

ALGÉRIE-PALESTINE

Le Président palestinien Mahmoud Abbas en visite d'Etat en Algérie à partir d'aujourd'hui

P. 24

ALGÉRIE-AFRIQUE

Lamamra affirme l'engagement de l'Algérie pour la défense inconditionnelle des causes africaines justes

P. 24

OUVERTURE DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA RELANCE INDUSTRIELLE

Tebboune : Les préoccupations du simple citoyen sont au "centre de mes priorités"

"Les préoccupations du simple citoyen sont au centre de mes priorités d'où l'intérêt que j'attache aux détails", a souligné le Président Tebboune dans une allocution à l'ouverture de la conférence nationale sur la relance économique, au cours de laquelle il a évoqué le cas de jeunes investisseurs dont les projets ont été arrêtés ou gelés à cause de pratiques bureaucratiques ou en raison de la frilosité de certains responsables.

Pages 4-5-24



LOCALES

La participation du FFS aux élections est une réussite (Aouchiche)

P. 3

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Des experts appellent à accélérer la transition énergétique en Algérie

P. 6

COVID-19

Derrar : l'Algérie n'est pas à l'abri de la propagation du variant "Omicron"

P. 10

SANTÉ

INTOLÉRANCES ALIMENTAIRES
Comment fait-on le diagnostic ?

P.p 12-13

FOOTBALL

COUPE ARABE FIFA-2021 (GR. D / 2^e JOURNÉE)

Liban-Algérie (0-2)

Les Verts en quarts de finale

P. 22



USA

Pour l'avenir, la Nasa mise sur des stations spatiales privées

P. 17

SALON INTERNATIONAL DU LIVRE

Le 25^e Sila du 24 au 31 mars 2022

P. 2

ALGÉRIE TÉLÉCOM

Une offre promotionnelle au profit des abonnés IDOOM ADSL/FIBRE



Le groupe Algérie Télécom a annoncé jeudi le lancement d'une nouvelle offre promotionnelle permettant à ses abonnés aux offres Idoom Adsl et Idoom Fibres de bénéficier jusqu'à 1200 DA de bonus sur leurs rechargements internet, indique un communiqué de l'AT.

L'offre promotionnelle d'une validité d'un mois à partir du 3 décembre consiste à faire bénéficier les abonnés de 600 DA de bonus pour tout rechargement internet d'une carte ou ticket de 2000 DA et d'un bonus de 1200 DA pour tout rechargement d'une carte et ticket de 3000 DA, précise le communiqué de l'AT.

Aussi, les bonus sont valables en utilisant les cartes de paiements électroniques (EDDAHBLA ou CIB), ajoute la même source, soulignant qu'à travers cette nouvelle promotion, "Algérie Télécom démontre encore une fois sa volonté de répondre pleinement aux besoins et attentes de ses clients".

Le groupe Algérie Télécom invite à cette occasion ses clients à consulter son site web: www.algeriatelecom.dz, ou à prendre contact avec ses web conseillers sur sa page Facebook: www.facebook.com/AlgerieTelecom.

LES 4 ET 5 DÉCEMBRE AU CAIRE

L'APN prend part à la réunion de l'instance du Bureau du Parlement arabe



L'Assemblée populaire nationale (APN) prendra part les 4 et 5 décembre courant au Caire (Egypte) à la réunion de l'instance du Bureau du Parlement arabe (PA), a indiqué jeudi un communiqué de la Chambre basse du Parlement.

L'APN sera représentée à cette réunion, par le député Youcef Rahmania, en sa qualité de président de la Commission des affaires juridiques et légales et des droits de l'Homme au Parlement arabe.

BLIDA

L'ancien journaliste du Quotidien El-Moudjahid Rachid Semmad n'est plus

L'ancien journaliste du Quotidien El-Moudjahid Rachid Semmad, l'un des piliers des médias de la wilaya de Blida, est décédé vendredi soir à l'âge de 83 ans, a-t-on appris auprès de ses proches.

Le cadavre du défunt sera enterré samedi après la prière du Dohr au cimetière des Chouhadas 13 mai, a précisé la même source.

Le défunt était responsable du Magazine Siemi-Eco News, après sa retraite du journal El-Moudjahid, rappelle-t-on.



TIZI-OUZOU

Arrestation de quatre dealers



Une bande spécialisée dans la commercialisation de stupéfiants et psychotropes a été démantelée courant de cette semaine à Tizirt, au Nord de Tizi-Ouzou, rapporte vendredi un communiqué de la sûreté de wilaya.

Les 4 individus, âgés de 24 à 43 étaient arrêtés en possession de 187 grammes de kif traité et 87 comprimés psychotropes ainsi qu'une somme d'argent de 164 500 DA.

Présentés jeudi au parquet de Tizirt, ils ont été placés sous mandat de dépôt pour possession et commercialisation de stupéfiants et psychotropes et port d'arme blanche sans autorisation, précise la même source.

EL-MEGHAÏER

Démantèlement d'une bande de trafiquants de psychotropes

Une bande criminelle activant à l'échelle nationale dans le trafic de psychotropes a été démantelée et une quantité de plus de 27.000 comprimés a été saisie par les services de police judiciaire de la sûreté de daïra de Djamaa (wilaya d'El-Meghaïer), a-t-on appris samedi de ce corps sécuritaire. Agissant sur informations faisant état d'un mouvement suspect de trois individus transportant les produits prohibés vers des wilayas voisines, les services de Police leur ont dressé une sourcière et ont appréhendé les trois mis en cause en flagrant délit de transport, trafic et commercialisation de produits hallucinogènes, à savoir plus de 27.000 comprimés de psychotropes soigneusement dissimulés dans deux véhicules, a-t-on précisé.

Après finalisation des procédures policières d'usage, les mis en cause ont été remis à la justice qui les a placés en détention provisoire, a fait savoir la source.

AIR ALGÉRIE

19 Obligation d'un PCR négatif de 48h pour les passagers à destination de la France

La compagnie nationale de transport aérien Air Algérie a annoncé samedi l'obligation, pour les passagers à destination de la France, de fournir un test PCR ou antigénique négatif de 48h.

Ce test est obligatoire pour les passagers "vaccinés et non vaccinés, de plus de 12 ans", a-t-elle précisé dans un communiqué.

Cette mesure sera appliquée à partir de ce samedi 4 décembre, ajoute la même source.

SALON INTERNATIONAL DU LIVRE

Le 25^e Sila du 24 au 31 mars 2022



Le 25^e Salon international du livre d'Algérie (Sila) se tiendra du 24 au 31 mars de l'année prochaine, avec l'Italie comme invité d'honneur de cette édition tant attendue, annonce le ministère de la Culture et des Arts sur sa page Facebook.

Prévue initialement en octobre 2020, le 25^e Sila a été reporté à cause de la pandémie de Covid-19 qui a contraint le plus grand événement culturel du pays à une absence de deux ans.

Éditeurs et auteurs pourront ainsi renouer avec leurs lecteurs à la faveur de cet événement marquant, symbole d'un retour à une activité culturelle normale, et une occasion pour l'industrie algérienne du livre de respirer après deux années particulièrement éprouvantes.

Le 25^e Sila qui se tiendra au Palais des expositions des Pins maritimes à Alger a choisi l'Italie comme invité d'honneur, "une pays voisin et ami connu pour sa production culturelle prolifique".

Dans le cadre de la prévention contre la propagation du coronavirus, le ministère de la Culture et des Arts avait d'abord proposé en 2020 une version virtuelle du salon, devant l'impossibilité de tenir cet événement qui draine plus d'un million de visiteurs, avant d'opter pour l'annulation du salon pour les années 2020 et 2021.

Principal événement culturel en Algérie, le Sila avait connu en 2019 la participation de 1030 maisons d'édition de 36 pays, dont 298 algériennes, et enregistré 1.150 million de visiteurs.

TIZI-OUZOU

Coupeure de l'alimentation en gaz naturel à Oued Fali,



L'alimentation en gaz naturel de la ville-nouvelle de Oued Fali, dans la commune de Tizi-Ouzou, sera suspendue, dimanche prochain, pour travaux, a indiqué, jeudi dans un communiqué, la direction locale de distribution de l'électricité et du gaz.

La coupeure de l'alimentation en gaz naturel qui interviendra à 8h et concernera les cités AADL et Logements sociaux (pôle d'excellence) est nécessaire pour pouvoir engager des travaux d'augmentation des capacités du poste de distribution publique de gaz de Oued Fali a-t-on précisé le communiqué.

La direction de distribution qui a présenté ses excuses aux habitants qui seront affectés par cette coupeure, a invité ces derniers à fermer les robinets de gaz (durant la coupeure) et à ne pas recourir à l'auto-rétablissement, leur conseillant d'attendre le passage des équipes de rétablissement.

Elle a rappelé que ses services de dépannage restent joignables 24h/24 et 7j/7, au 3303, pour toute information supplémentaire.

JUSTICE-MAGISTRATURE

Election des membres du Conseil supérieur de la magistrature le 20 décembre

Les élections des membres du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) auront lieu le 20 décembre en cours au niveau de toutes les juridictions, a indiqué le ministère de la Justice sur son site électronique.



Le CSM est composé du premier président de la Cour suprême, en qualité de vice-président, le président du Conseil d'Etat et 15 magistrats élus par leurs pairs selon la répartition suivante : trois (3) magistrats de la Cour suprême, trois (3) magistrats du Conseil d'Etat et trois (3)

autres relevant des cours de justice. Il se compose aussi de "trois (3) magistrats des juridictions administratives autres que le Conseil d'Etat, et trois (3) magistrats des tribunaux de l'ordre judiciaire ordinaire", a précisé le ministère. Le CSM compte également "six (6) personnalités

choisies en raison de leur compétence en dehors du corps de la magistrature, dont deux choisis par le Président de la République, deux (2) autres par le président de l'Assemblée populaire nationale (APN) en dehors des députés, deux (2) autres choisis par le président du Conseil de la na-

tion en dehors des sénateurs, outre deux magistrats membres de la section syndicale, ainsi que le président du Conseil des droits de l'homme (CNDH)", a ajouté le ministère de la Justice. Présidé par le Président de la République, le CSM est le garant de l'indépendance de la magistrature.

LOCALES

La participation du FFS aux élections est une réussite (Aouchiche)

Le Premier secrétaire du Front des Forces Socialistes (FFS), Youcef Aouchiche, a assuré samedi à Alger, que la participation de son parti aux élections locales était une «réussite», en raison des «acquis» réalisés, dans la foulée des résultats de cette joute électorale.

«La participation du FFS aux locales est une réussite puisque ça nous a permis de réaliser plusieurs acquis, à la lumière des résultats» de cette joute électorale, a indiqué M. Aouchiche lors d'une conférence de presse consacrée à l'évaluation des résultats obtenus par le parti lors des Locales du 27 novembre.

Pour lui, les résultats et les acquis de la participation du FFS à ces élections, était de réhabiliter l'acte politique «noble» et son rôle au sein de la société, ajoutant que la léthargie politique a été vaincue en imposant le discours et les idées du FFS en faveur notamment de l'unité nationale.

M. Aouchiche a indiqué que le FFS a pu glaner des espaces dans le champ public pour être ainsi au service du peuple, en recourant notamment à un discours «réaliste, loin de tout populisme».

«Nous avons réalisé notre défi à travers un discours de dialogue et de concertation, comme outils civilisationnels pour la résolution de conflits et les plans de violence», a-t-il dit. Il est à noter, que le Front FFS a glané 898 sièges dans 47 communes et 40 sièges APW dans deux wilayas lors dernières élections locales. Par ail-



leurs, interrogé sur l'accord militaire signé par l'entité sioniste et le Maroc, M. Aouchiche a affirmé: «nous réitérons, encore une fois, notre dénonciation par rapport à cette attitude hostile à l'Algérie et tous ceux qui veulent aujourd'hui donner un espace d'appui à l'entité sioniste afin de se positionner dans la région du Maghreb». Pour le responsable du FFS, «l'attitude hostile de nos voisins de l'Ouest aujourd'hui est inexplicable et nous ne pouvons que dénoncer cet entêtement d'aller au pourrissement qui n'arrangera ni les peuples ni les pays de la région». M. Aouchiche a réitéré, en outre, «l'attachement du FFS à la souveraineté, à l'unité du pays, à la sécurité nationale, qui im-

plique, a-t-il dit, les stratégies de défense, d'autres aspects que nous devons intégrer dans notre analyse en tant que société et en tant qu'Etat».

«Nous continuons à œuvrer, en tant que parti, pour la construction d'un espace maghrébin démocratique des peuples, qui sera le seul rempart à même de nous prémunir de tous les dangers qui nous guettent». Un accord de coopération sécuritaire et militaire a été signé, le 24 novembre dernier, entre l'entité sioniste et le Maroc, suscitant un mécontentement de la société marocaine, déjà exacerbée par la dégradation des conditions de vie, qui se manifeste à travers l'organisation de plusieurs mouvements de contestations.

13 individus arrêtés pour entrave à l'opération de vote à Bouira (Gendarmerie nationale)

Treize (13) individus ont été arrêtés pour entrave à l'opération de vote dans la commune d'Ahl El Ksar dans la wilaya de Bouira, a indiqué vendredi un communiqué du Commandement de la Gendarmerie nationale.

«Treize individus ont été arrêtés dans la commune d'Ahl El Ksar dans la wilaya de Bouira pour entrave au déroulement de l'opération de vote du 27 novembre 2021», a précisé la même source.

«Les mis en cause ont pénétré dans un centre de vote, cassé les urnes et détruit leur contenu», a indiqué le communiqué. «Selon l'enquête, ces individus ont été incités à agir de la sorte», selon la même source. Les mis en cause ont été présentés devant les juridictions compétentes.

Six (6) d'entre eux ont été placés sous mandat de dépôt pour délit de destruction d'une urne, entrave au déroulement de l'opération de vote, enlèvement d'une urne contenant les suffrages émis et non encore dépouillés, et incitation à attroupement non armé. Quatre (4) autres ont été placés sous contrôle judiciaire, alors que trois (03) d'entre eux ont été libérés, conclut le communiqué.

Les résultats des élections locales reflètent "la réalité" de l'action partisane des militants de TAJ (Zerouati)



La présidente du parti Tajamoue Amal El Djazair (TAJ), Fatma Zohra Zerouati a affirmé, jeudi à Alger, que les résultats obtenus par sa formation politique aux locales du 27 novembre reflètent "la réalité" de l'action partisane sur le terrain et le parti "en assume la responsabilité".

Dans une conférence de presse animée au siège du parti, Mme Zerouati a indiqué que TAJ a obtenu "la 12ème place dans la liste des assemblées communales et la 10ème dans les assemblées de wilaya, des résultats, a-t-elle dit, dont "nous assumons la responsabilité". Les résultats obtenus aux dernières élections locales "expriment la réalité de l'action partisane des militants du parti, contrairement aux échéances de 2017 où le parti s'est engagé dans des alliances partisanes".

Le parti, poursuit Mme Zerouati, se lancera "dans une structuration profonde pour se préparer aux prochaines échéances à travers l'actualisation des programmes et leur adaptation avec les changements politiques dans le pays, à même de remettre le parti dans sa véritable trajectoire avec une nouvelle vision en adéquation avec les défis actuels". Elle a salué, par ailleurs, la participation "honorable" des candidats du parti qui se sont approchés des citoyens des zones d'ombre pour écouter leurs préoccupations.

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE PRÉSIDE L'OUVERTURE DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA RELANCE INDUSTRIELLE

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a présidé, samedi à Alger, l'ouverture des travaux de la conférence nationale sur la relance industrielle, visant à établir une vision stratégique du secteur industriel et à mobiliser les acteurs autour des objectifs de la relance économique. Les travaux de cette conférence organisée par le ministère de l'Industrie, se déroulent au Palais des Nations (pour ce qui est de l'ouverture et des allocutions) et au Centre international des conférences (pour ce qui est des ateliers et des débats), du 4 au 6 décembre, sous le thème «Ensemble pour relever le défi». L'ouverture de cet événement s'est déroulée en présence du président du Conseil de la Nation Salah Goudjil, le président de l'Assemblée populaire nationale (APN) Ibrahim Boughali, le Premier ministre, ministre des Finances Aïmene Benabderrahmane, ainsi que des membres du gouvernement, dont le ministre de l'Industrie, Ahmed Zaghdar.

Le président du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), Reda Tir, des cadres d'Etat, des chefs d'entreprises et de groupes industriels, publics et privés, des responsables d'administrations et d'institutions en lien avec le secteur de l'industrie et de l'investissement y ont également pris part.

M. TEBBOUNE : "2022 sera une année consacrée exclusivement à l'économie"

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a affirmé, samedi à Alger, que 2022 sera une année consacrée exclusivement à l'économie en ce sens que tous les dossiers susceptibles de concourir au développement du pays seront pris en charge.

Dans son allocution à l'ouverture de la conférence nationale sur la relance industrielle, M.

Tebboune a souligné qu'«après le parachèvement de l'édifice constitutionnel et institutionnel, 2022 sera exclusivement consacrée à l'économie, et «là nous verrons, a-t-il dit, qui des responsables suivront notre démarche et ceux qui l'entraveront».

Le président de la République a présenté un état des lieux du secteur industriel en Algérie, en retraçant les différentes étapes franchies.

«Le secteur industriel en Algérie est passé par plusieurs étapes, la première étant la surindustrialisation notamment pour l'industrie lourde comme la métallurgie, le textile et la pétrochimie», a-t-il indiqué précisant qu'il n'en reste que peu de ces industries en raison des crises financière, politique et sécuritaire.

Et d'ajouter: «après l'aisance financière» atteint dans le pays, le secteur a amorcé la phase de «la fausse industrialisation», assimilée de façon caricaturale au gonflage des pneus et au détournement d'argent vers l'étranger sous plusieurs appellations, outre l'assemblage au lieu de la fabrication».

«L'état actuel de l'industrie nationale n'est pas une fatalité mais une réalité, même si certains aspects sont difficiles à appréhender et à maîtriser, il reste cependant possible de redresser la situation en prenant urgemment les mesures nécessaires pour éradiquer la corruption et mettre fin à la dilapidation de l'argent public», a souligné le président Tebboune.

«Maintenant que la justice a tranché, nous nous remettons à la construction d'une véritable industrie sur des bases rationnelles au service de l'intérêt national comme un des vecteurs du développement global», conclut le chef de l'Etat.

Le Président Tebboune ordonne le traitement des projets d'investissement à l'arrêt avant fin décembre 2021...

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a ordonné, samedi à Alger, le Gouvernement de venir à bout, avant fin décembre courant, du traitement de tous les dossiers relatifs aux projets d'investissement, toujours à l'arrêt. «Afin d'amorcer une nouvelle phase, le Gouvernement a été chargé de mener à bien cette mission avant la fin du mois courant», a précisé le Président Tebboune qui intervenait à l'ouverture des travaux de la Conférence nationale de la relance industrielle.

Les chiffres avancés par le chef de l'Etat ont fait ressortir jusque-là le déblocage de 57 projets sur 402 projets d'investissement en cours de réalisation ou bloqués pour des raisons administratives.

Le Gouvernement s'attèle actuellement à débloquer les projets restants, sachant que 29 projets demeurent à l'arrêt, pour la simple raison que la décision revient à leurs propriétaires et non à l'Administration, a expliqué M. Tebboune. Considérant que certaines raisons derrière le blocage des projets d'investissement étaient «purements bureaucratiques», voire «banales» pour certains, le Président Tebboune a averti les parties qui entravent le lancement de ces projets que «leur entreprise est vouée à l'échec».

Mobiliser les compétences nationales pour booster la croissance de l'industrie et l'économie nationale

La conférence nationale sur la relance industrielle, qui a débuté ses travaux samedi à Alger, sous la présidence du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, ambitionne de mobiliser les compétences nationales, locales et à l'étranger, pour booster la croissance de l'industrie et l'économie nationale.

Les travaux de cette conférence organisée par le ministère de l'Industrie, se déroulent au Palais des Nations (pour ce qui est de l'ouverture et des allocutions) et au Centre international des conférences (pour ce qui est des ateliers et des débats), du 4 au 6 décembre, sous le thème «ensemble pour relever le défi».

La conférence vise l'examen des mécanismes de la relance économique avec l'ensemble des acteurs du secteur (sociétés industrielles), les porteurs de projets (y compris les startups), les instances actives dans le marché des marchandises industrielles, les entreprises concernées par le soutien et l'accompagnement dans le domaine industriel, les centres d'études ou de recherches dirigées, ainsi que les experts.

Cet événement tend également à inciter les entreprises industrielles au dialogue entre elles, ainsi qu'avec leurs partenaires dans d'autres secteurs (agriculture, hydrocarbures, commerce, finances, innovation et recherche scientifique) afin de tirer profit de tous les aspects de la coopération possibles, mobiliser les compétences nationales, locales et



de la diaspora, pour bénéficier de leurs expériences et associer tous les acteurs autour des objectifs et du plan du ministère de l'Industrie et les impliquer dans la mise en oeuvre du plan d'action sectoriel.

En effet, la construction d'un modèle économique reposant sur la diversification de la croissance et l'économie de la connaissance, constitue l'un des principaux engagements du programme du président de la République et contenu dans le plan d'action du gouvernement, comptant sur la relance économique basée sur la participation «forte» du secteur industriel pour optimiser l'efficacité économique et valoriser les ressources à travers leur transformation et la production des marchandises devant contribuer au soutien des autres secteurs et à couvrir les besoins croissants de la population.

Ainsi, le ministère de l'Industrie organise cette conférence pour «créer une

meilleure synergie entre les acteurs pour booster la croissance industrielle et partant, l'économie nationale entière».

La stratégie du ministère s'appuie sur la réalisation de deux objectifs, à savoir : la substitution aux importations et le développement de l'exportation des marchandises industrielles au sein des branches industrielles.

Pour atteindre cet objectif, un projet de plan d'action «ambitieux, opérationnel et réaliste» sera présenté lors de cette conférence pour enrichissement et débat.

Dans le cadre de cet événement, des espaces de débat seront organisés sous forme d'ateliers pour adapter les solutions avec la situation actuelle du pays et tirer profit des leçons et des expériences.

Quatre thèmes ont été retenus, à savoir : le soutien aux entreprises, la promotion de la production nationale et les exportations, l'amélioration de l'environnement de l'investissement et la disponi-

bilité du foncier, la gouvernance des entreprises publiques économiques et le rôle de l'Etat en tant que contributeur, ainsi que l'intégration, la diversification et la promotion de la compétitivité.

L'ouverture de la conférence s'est déroulée en présence du président du Conseil de la Nation Salah Goudjil, le président de l'Assemblée populaire nationale (APN) Ibrahim Boughali, le Premier ministre, ministre des Finances Aïmene Benabderrahmane, ainsi que des membres du gouvernement, dont le ministre de l'Industrie Ahmed Zaghdar.

Le président du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), Reda Tir, des cadres d'Etat, des patrons d'entreprises et de groupes industriels, publics et privés, des responsables d'administrations et d'institutions en lien avec le secteur de l'industrie et de l'investissement y ont également pris part.

... et appelle les investisseurs à prendre attache avec le Médiateur de la République pour signaler toute contrainte

Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a appelé samedi les investisseurs confrontés à des obstacles pour le lancement de leurs projets à prendre attache avec le Médiateur de la République pour signaler ces contraintes.

Dans une allocution prononcée à l'ouverture de la Conférence nationale sur la relance industrielle, M. Tebboune a fait état de l'existence d'un bureau spécial auprès du Médiateur de la République, traitant de manière directe avec le Président de la République, qui reçoit les doléances des investisseurs lésés.

Le chef de l'Etat a exhorté les

investisseurs à contacter «immédiatement» ce bureau dans l'objectif de traiter leurs réclamations et prendre les mesures adéquates pour y remédier.

M. Tebboune a qualifié les pressions faites à certains investisseurs de «signes d'une grave dégradation qu'il convient de contrer». Pour rappel, la conférence nationale sur la relance industrielle, s'est déroulée sous la présidence du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune en présence du président du Conseil de la Nation, Salah Goudjil, du président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Ibrahim Boughali, du Général de Corps d'Armée Saïd

Chanegriha, chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP), du Premier ministre, ministre des Finances Aïmene Benabderrahmane, ainsi que des membres du gouvernement, dont le ministre de l'Industrie Ahmed Zaghdar.

Le président du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), Reda Tir, des cadres d'Etat, des chefs d'entreprises et de groupes industriels, publics et privés, des responsables d'administrations et d'institutions en lien avec le secteur de l'industrie et de l'investissement y ont également pris part.

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE PRÉSIDE L'OUVERTURE DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA RELANCE INDUSTRIELLE

Le Président Tebboune remet la médaille de l'Ordre de mérite national "Achir" à des responsables de groupes nationaux publics et privés

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a remis, samedi à Alger, la médaille de l'Ordre de mérite national au rang de "Achir" à des responsables d'entreprises industrielles nationales publiques et privées, des chefs de start-up et des chercheurs innovateurs, en reconnaissance de leur participation à la diversification de l'économie nationale.

Cette distinction intervient conformément au décret présidentiel N 21-486 du 2 décembre 2021, en vertu duquel le président de la République a décerné "la médaille de l'Ordre de mérite national au rang de +Achir+", à une pléiade d'Algériens qui se sont distingués dans plusieurs domaines scientifiques, en entrepreneuriat, ou encore dans la création de start-up productrices de connaissances et de richesse, en guise de reconnaissance de

leurs talents avérés et pour leurs efforts consentis au mieux de l'intérêt suprême du pays sur le plan international".

A ce propos, la médaille de l'Ordre de mérite national a été remise au PDG du Sonatrach, Toufik Hakkar "en reconnaissance de sa gestion rigoureuse et transparente du groupe et eu égard à son rôle dans le maintien de la production nationale des hydrocarbures, le développement de la recherche de nouveaux champs, ou encore son recours pour la sous-traitance aux entreprises algériennes".

La même médaille a été remise à la PDG du Groupe Saïdal, Fatoum Agacem pour ses efforts visant à insuffler une nouvelle dynamique au Groupe public pharmaceutique qui occupe désormais une place importante aux niveaux national et africain en se lançant, le 29

septembre 2021, dans la production du vaccin anti-Covid19 ainsi que la production complète des médicaments anticancéreux d'ici 2023.

La médaille de l'Ordre de mérite nationale a, également, été remise au PDG du groupe Cosider, Lakhdar Rekhroukh pour ses efforts ayant permis au groupe public de devenir leader dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) en Algérie et le troisième au niveau africain.

Concernant le secteur industriel privé, la médaille de l'Ordre de mérite nationale a été remise au PDG du groupe "Venus", Kamel Moula spécialisée dans la fabrication de produits cosmétiques et qui constitue "un modèle de réussite".

Dans le même domaine, la médaille de l'Ordre de mérite nationale a été décernée au Directeur général de "Fadeco", Amor Habes pour

son rôle dans le développement de cette entreprise privée spécialisée dans l'hygiène corporelle et le papier qui aspire à augmenter ses exportations hors hydrocarbures à 10 millions de dollars en 2021.

Pour l'agroalimentaire, la médaille de l'Ordre de mérite nationale a été remise au PDG du groupe "Bimo", Amar Hamoudi pour ses efforts dans la modernisation du groupe et le développement de ses activités pour faire face à la rude concurrence.

Pour encourager les chefs de start-up, la médaille a été décernée à Hadj Bourorga, Yasser Amir Ghazli et Ramzy Mesbah.

La médaille décernée au chercheur et inventeur algérien dans l'électronique, Belkaem Haba qui compte à son actif plus de 1500 brevets d'invention a été remise à son épouse, Mme Djamilia Boudia.

PRÉSIDENT TEBBOUNE : "L'Agence nationale du foncier opérationnelle en 2022"

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a affirmé, samedi à Alger, que l'Agence nationale du foncier industriel (ANFI) sera opérationnelle l'année prochaine.

Dans son allocution à l'ouverture des travaux de la conférence nationale sur la relance industrielle, le Président Tebboune a indiqué que cette agence spécialisée facilitera aux investisseurs l'acquisition d'assiettes foncières dans un court délai avant de procéder au retrait du foncier industriel auprès des walis et des présidents des assemblées locales.

L'ANFI procédera à l'achat des assiettes foncières destinées à l'investissement relevant des zones industrielles, a indiqué le président de la République, ajoutant que les zones d'activité resteront sous la tutelle de l'administration locale.

Le Président Tebboune a appelé les responsables centraux et locaux à faciliter la mission des investisseurs, soutenant que «le bon responsable est celui qui facilite le développement local et non celui qui cherche des prétextes pour ne pas signer des autorisations prévues par la loi».

ANDI : levée du gel de 581 demandes d'investissement

L'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) a procédé, jusqu'à fin novembre dernier, à la levée du gel de 581 demandes pour bénéficier des avantages octroyés par l'Etat au profit des investisseurs, a indiqué samedi à Alger le président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Dans son allocution à l'ouverture des travaux de la conférence nationale sur la relance industrielle, le Président Tebboune a affirmé que l'ANDI procédera, au cours de la première semaine de décembre, à la levée du gel de 356 demandes supplémentaires.

Cette démarche, a-t-il dit, permettra la création de plus de 75.000 postes d'emploi, un chiffre «consistant» qui aura un impact important sur la résorption du chômage.

Industrie: levée du gel de 57 projets suspendus pour des raisons administratives

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a annoncé, samedi à Alger, la levée du gel de 57 projets sur les 402 projets d'investissement suspendus pour des raisons administratives. S'exprimant lors de la Conférence nationale sur la relance industrielle, M. Tebboune a fait savoir que la levée du gel de ces projets, prêts au lancement, est intervenue «en très peu de temps», ce qui suscite, a-t-il dit, des interrogations sur «les véritables raisons de ces obstacles».

«Entraver la réalisation de projets prêts au lancement pour des raisons bureaucratiques est un crime contre l'économie perpétré par des personnes qui défendent des intérêts douteux avec des calculs politiciens», a souligné M. Tebboune.

«Il est inconcevable de geler des projets faute d'autorisations administratives malgré la mobilisation de milliards pour leur réalisation, c'est là «un comportement antipatriotique», a encore souligné le président de la République.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, AHMED ZAGHDAR : «Elaborer une feuille de route pour relancer la croissance industrielle»

La Conférence nationale sur la relance industrielle qui s'est ouverte samedi au Palais des Nations (Alger) sous la présidence du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune verra la présentation d'un projet de plan d'action à débattre et à enrichir en vue de son adoption en tant que feuille de route par tous les acteurs économiques et administratifs pour relancer la croissance de l'industrie en Algérie, a indiqué le ministre de l'Industrie, Ahmed Zaghdar.

Dans son allocution d'ouverture, M. Zaghdar a fait savoir que l'objectif de cette Conférence était d'«amorcer un processus permettant à tous les acteurs d'unifier leurs efforts afin de relancer la croissance économique et partant la croissance de toute l'économie nationale».

Pour ce faire, il sera question lors de cette Conférence de la présentation d'un «projet de plan d'action ambitieux, opérationnel et réaliste à débattre et à enrichir en vue de son adoption en tant que feuille de route pour tous les acteurs économiques et administratifs dans le cadre d'un dialogue constructif», a-t-il souligné.

Evouant la stratégie mise en place par le ministère de l'Industrie, M.

Zaghdar a précisé qu'elle ambitionne la réalisation de deux principaux objectifs: la substitution progressive des importations par des produits locaux et le développement chez les filières industrielles de la logique d'exportation des produits industriels.

La méthode adoptée vise également «la mobilisation de tous les moyens disponibles susceptibles de booster le processus d'industrialisation du pays sur des bases solides, tout en veillant à tirer les enseignements des expériences du passé, et à prendre en ligne de compte les exigences d'amélioration de l'environnement économique et la libération des initiatives», a ajouté le ministre.

Le plan d'action du secteur prévoit

aussi «une révision totale du mode de gouvernance des entreprises publiques de manière à leur permettre de renouer avec la croissance, d'avoir des représentants sur le marché local et d'accéder aux marchés mondiaux».

Pour ce qui est des entreprises privées, M. Zaghdar a affirmé que son département leur accordera le même intérêt en vue de hisser leurs capacités de production et de compétitivité compte tenu de l'importance des investissements et des démarches de modernisation initiées.

Le département de l'Industrie compte dans cette optique, poursuit le ministre, œuvrer pour l'aplanissement des difficultés bureaucratiques ainsi que les lacunes enregistrées en termes de logistique, de législations, de prise de mesures ou de standards à l'échelle nationale.

M. Zaghdar a rappelé que le plan d'action du Gouvernement issu du programme du Président de la République misait sur «une forte contribution de l'industrie dans la relance économique et la croissance du PIB», soulignant que le Plan d'action vise essentiellement l'amélioration de la performance économique, la valorisation des ressources à travers la transformation et les produits orientés à l'appui d'autres secteurs, outre la couverture de la demande accrue des citoyens.

Ainsi, ajoute le ministre, quatre principaux axes ont été retenus qui seront abordés au niveau des ateliers de cette conférence, et qui couvrent la plupart des problèmes que connaît le secteur, à savoir le soutien aux entreprises et la promotion de la production nationale et des exportations, l'amélioration de l'environnement de l'investissement et la mise à disposition du foncier, la gouvernance des entreprises publiques économiques, le rôle de l'Etat en tant que contributeur, l'intégration, la diversification et la promotion de la compétitivité.

S'agissant du thème «Ensemble

pour relever le défi» retenu pour cette manifestation, il a affirmé que le Président de la République «sera l'accompagnateur de ce choix stratégique avec ses encouragements et son soutien».

Le ministre a formé le vœu d'une participation «efficace et fructueuse» des spécialistes, experts, universitaires et cadres prenant part à cette conférence, afin d'élaborer une feuille de route et œuvrer à sa mise en œuvre dans les délais fixés.

Les travaux de cette Conférence, organisée par le ministère de l'Industrie, sous le haut patronage du Président de la République, se déroulent au Palais des Nations (pour ce qui est de l'ouverture) et au Centre international des conférences (pour ce qui est des ateliers et des débats), du 4 au 6 décembre, sous le thème «ensemble pour relever le défi».

PRÉSIDENT TEBBOUNE : "Nécessité d'augmenter la contribution de l'industrie nationale au PIB de 15 pc"

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a mis l'accent, samedi à Alger, sur la nécessité d'augmenter la contribution de l'industrie au Produit interne brut (PIB) de 10 à 15% pour un véritable décollage du secteur.

Dans son allocution lors des travaux de la Conférence nationale sur la relance industrielle, M. Tebboune a insisté sur la nécessité «d'augmenter la contribution de l'industrie au PIB de 10 à 15%». Il est possible d'atteindre le taux de 10% au PIB avec «des efforts raisonnables», néanmoins si nous voulons opérer une révolution industrielle, il faut atteindre un taux de 15%, a-t-il souligné.

Certains pays européens industrialisés dont les industries enregistraient une part de contribution de plus de 20 % à leurs PIB, enregistrent actuellement des taux entre 11 et 12 %, et de ce fait, les efforts qui seront consentis en Algérie pour développer l'industrie permettront d'atteindre des moyennes dépassant ces pays, a fait remarquer M. Tebboune.

Une augmentation de cette contribution réduira également les importations industrielles, explique

le Président, soulignant l'obligation d'appliquer rigoureusement les instructions liées à l'interdiction d'importer des produits fabriqués localement afin de protéger la production nationale.

Le secteur industriel représente actuellement environ 5 à 6% du produit intérieur brut (PIB), ce qui «donne une idée de l'ampleur du défi que l'Algérie doit relever», a-t-il soutenu.

Et d'assurer que «ce défi est à notre portée aujourd'hui et nous sommes décidés à le relever par des démarches concrètes et efficaces notamment en levant les obstacles rencontrés par les usines afin de leur permettre de participer, autant que possible, au revenu national, et de contribuer au parachèvement des projets en cours de réalisation ou gelés sur fond de calculs politiciens ou d'intérêts suspects».

Evouant les industries manufacturières, le Président a rappelé les instructions adressées aux banques et qui prévoient un financement à hauteur de 90% de la valeur des projets.

PERSONNES AUX BESOINS SPÉCIFIQUES

2^{ème} concours national de développement d'applications mobiles

Le ministère de la Poste et des Télécommunications a annoncé le lancement de la 2^{ème} édition (2022) du concours national de développement de logiciels et applications mobiles au profit des personnes aux besoins spécifiques, indique, samedi, un communiqué du ministère.

Placée sous le thème: «Développement de logiciels et applications de téléphonie mobile pour traiter la langue des signes au profit des personnes malentendantes», ce concours est ouvert à l'ensemble des innovateurs et développeurs, représentés par les petites et moyennes entreprises, les start-up, les associations et les particuliers.

Les candidatures pour la meilleure innovation sont ouvertes du 3 décembre 2021 au 28 avril 2022 et portent sur les volets annoncés sur le site du ministère www.mpt.gov.dz. Il s'agit de thèmes relatifs à la traduction simultanée de la langue des signes en texte et sa conversion en une langue des



signes comprise par les personnes handicapées, ainsi que la conversion de la langue des signes en voix et la voix en langue des signes.

Les candidats doivent aussi développer des applications éducatives qui contribuent à l'enseignement de la langue

des signes. «Le concours a pour objectif de contribuer à faciliter l'enseignement et l'apprentissage de la langue des signes et à sensibiliser quant à l'importance de cette langue pour la catégorie de personnes aux besoins spécifiques», indique le ministère.

Il vise également à soutenir les innovations dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et à encourager les porteurs de projets dans le domaine du développement des logiciels en langue des signes comme outil et moyen de communication pour les personnes malentendantes.

Les lauréats seront connus le 17 mai prochain à l'occasion de la célébration de la journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information. Les candidats peuvent se renseigner via l'e-mail moussabaqua@mpt.gov.dz ou en appelant le +213 (0) 21748059.

TRAVAUX PUBLICS

Validation des cahiers des prescriptions techniques

Le ministre des Travaux publics, Kamel Nasri a procédé, jeudi à Alger, à la validation des cahiers des prescriptions techniques propre à son secteur, lesquels figureront désormais dans tous les cahiers des charges normatifs et spécialisés.

Dans une allocution prononcée à l'occasion de la signature des arrêtés ministériels portant validation des manuels d'instructions techniques, au siège de son département, le ministre a affirmé que "le ministère cherche, dans l'objectif d'éliminer les lacunes enregistrées, à uniformiser les pratiques et les procédures liées à la qualité de la mise en œuvre aussi bien des études que de la réalisation et le contrôle des travaux des ouvrages de base". Dans ce cadre, il a précisé que son secteur "a procédé, au préalable, à l'élaboration et la validation des cahiers des prescriptions techniques particulières, ou encore à la réalisation, l'exécution, le contrôle et le suivi des travaux de réalisation et de modernisation des ouvrages de voirie et d'aéroports", notant que ces paramètres "seront inclus, désormais, dans tous les cahiers des charges normatifs et spécialisés".

L'approbation des manuels d'instructions s'inscrit dans le cadre de l'application des dispositions de l'article 26 du décret présidentiel N 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. M. Nasri a expliqué que "cette procédure sera généralisée à court terme pour englober tous les projets de travaux publics, tels que les travaux d'aménagement maritime, ou encore les travaux d'entretien des infrastructures

des routes et autoroutes". Le ministre a appelé toutes les parties prenantes à respecter strictement la mise en œuvre de ces manuels d'instructions techniques "pour atteindre l'efficacité requise dans la réalisation des projets, éviter les dépenses supplémentaires et la prorogation des délais de production", faisant savoir que tous les outils de contrôle nécessaires seront mobilisés pour évaluer le taux d'application de ces manuels sur le terrain.

Evoquant les insuffisances, le ministre a souligné que ces dernières sont imputées parfois "au manque de maîtrise des procédures des marchés publics, des règles de réalisation, du contrôle de la qualité et de suivi des projets". Il a évoqué, à titre d'exemple, celles liées à l'aspect administratif, d'autant qu'il a été noté une différence dans les prescriptions d'un service à l'autre. Dans l'aspect technique, sont enregistrés certains dysfonctionnements liés aux spécifications techniques, notamment en ce qui a trait à la maturité des études et à la préparation des dossiers de présentation des offres, ce qui a eu pour conséquences des opérations de réévaluation importante du coût du projet, selon le ministre.

Il a ajouté qu'une analyse approfondie de certains projets qui ont été réalisés ou ceux qui sont toujours en cours de réalisation, a démontré "des augmentations considérables dans les quantités et le volume des travaux devant être réalisés, comparativement à ceux déterminés dans les premiers marchés, en plus de l'enregistrement parfois, d'un chevauchement

entre les missions de plusieurs opérateurs concernés par les projets et l'émergence de contradictions entre la nature des projets, les conditions qualifiantes et les critères de choix des opérateurs, lesquelles sont prévues dans les offres des transactions.

Pour le ministre, "l'Algérie a déployé de grands efforts dans ce qui a trait à la réalisation des infrastructures essentielles, d'autant que notre pays dispose de réseaux de routes, dont la longueur s'élève à 131.837 km, dont 1.319 km d'auto-roues, un parc d'ouvrages d'art et de tunnels estimé à 11.498 unités, d'autant que ces infrastructures essentielles représentent 90% du volume des échanges commerciaux et du mouvement des transports.

L'Algérie dispose également de 36 aéroports et de 51 ports". La cérémonie de signature des arrêtés ministériels portant ratification des cahiers de prescriptions techniques relatifs au secteur des Travaux publics, a vu la présence de cadres du ministère et de l'Organisme national de contrôle technique des travaux publics. Les directeurs de wilaya y ont également pris part visio-conférence. Lors de cette journée d'études, plusieurs questions en lien avec les études, au contrôle, au suivi et à la réalisation des projets dans le secteur, ont été débattus. Au terme de la rencontre, le ministre a écouté un exposé sur une application électronique qui aide à la gestion et à l'aménagement des ouvrages d'art, créée par une équipe de recherche du contrôle technique des travaux publics, et dans laquelle ont pris part des étudiants de pays africains.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les résultats de la Conférence nationale d'habilitation universitaire annoncés

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane a annoncé, jeudi à Alger, les résultats de la Conférence nationale relative à l'habilitation universitaire, à travers laquelle, il a été procédé à la promotion et à l'habilitation de 1.006 enseignants universitaires, en adoptant de nouveaux mécanismes modernes et proactifs dans l'évaluation et la promotion. Dans une déclaration à la presse, le ministre a indiqué qu'il a été procédé à l'organisation de l'opération d'évaluation unifiée des Conférences régionales du Centre, de l'Est et de l'Ouest, à travers laquelle, il a été procédé à la promotion de maîtres de conférence de classe "B" aux maîtres de conférence de classe "A", ajoutant qu'aujourd'hui, "nous assistons ensemble à la signature de la décision portant résultats d'obtention de l'habilitation universitaire et sa transmission aux directeurs des établissements universitaires en vue de sa mise en œuvre". Selon M. Benziane, plus de 1.300 enseignants se sont portés candidats à cette session, dont 1.006 enseignants ont été admis à l'opération de promotion, pour ainsi passer de la classe "B" à enseignant de classe "A", entre spécialités sciences technologiques et sciences sociales et humaines. Le ministre estime que cette opération se veut "une nouvelle étape en vue de concrétiser la numérisation au niveau de tout le secteur dans le traitement des différents dossiers, d'autant qu'une plateforme propre à l'enseignant a été utilisée, et ce, dans le cadre de la transparence et de la consolidation de la vision pros-

pective de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique". M. Benziane a ajouté que "les conditions d'accès à ce grade reposent essentiellement sur le principe du progrès scientifique de l'enseignant chercheur et de l'enseignant permanent, à travers ses activités de recherche et pédagogiques, afin qu'il puisse être promu progressivement et accéder à un niveau élevé de compétence et de mérite scientifique", ajoutant que les conditions susmentionnées ont été fixées par le décret exécutif n 21-51 du 28 janvier 2021 fixant les conditions et modalités d'obtention de l'habilitation universitaire, ainsi que l'arrêté ministériel n 804 du 14 juillet 2021, fixant les modalités d'application des dispositions relatives à l'obtention de l'habilitation. Le ministre a affirmé, qu' "un réseau national d'évaluation unifiée a été adopté, repose sur des critères convenus internationalement et s'appliquent à tous les candidats, avec prise en considération de la spécificité des domaines de formation et de la nature des recherches et des spécialisations entre sciences et technologies d'une part, et sciences humaines et sociales d'autre part". L'étape de l'habilitation universitaire est couronnée, après une opération d'évaluation administrative, scientifique et pédagogique précise, par la promotion des candidats d'enseignants chercheurs de grade maître de conférence "B" au grade de maître de conférence "A", ainsi que par la promotion des candidats parmi les chercheurs permanents de grade enseignant chercheur de classe "B" au grade "A".

ENR

Des experts appellent à accélérer la transition énergétique en Algérie

Des experts algériens en énergie, ont plaidé, samedi, lors d'un colloque organisé à Alger, pour une "accélération" de la transition énergétique en Algérie, appelant à plus d'encouragements au profit des investisseurs dans le domaine des énergies renouvelables.

Ces experts ont appelé, lors du 6^{ème} colloque sur la sécurité et la transition énergétique, organisé par l'association nationale "Club Energy", à "mettre en œuvre une stratégie basée sur une transition énergétique accélérée", en "ouvrant la porte aux investisseurs privés y compris étrangers" tout en améliorant le climat des affaires pour les encourager à investir à long terme dans des projets liés aux énergies renouvelables.

Certains experts, dont l'ex-vice président de Sonatrach, Ahmed Mechraoui, ont mis l'accent sur l'importance d'une réglementation et d'une législation "stables" et d'un marché prospère à long terme.

L'amélioration du climat des affaires s'avère aussi nécessaire pour encourager les investissements dans les renouvelables, a relevé l'ancien ministre de l'énergie, Abdelmadjid Attar.

Le président de l'association nationale "Club energy", Daoud Sahbi, a estimé pour sa part, qu'il devient urgent de diversifier davantage l'économie pour la production de nouvelles richesses dans les secteurs autres que celui du pétrole et du gaz pour garantir la sécurité énergétique et financière du pays.

"Il faut débloquer tous les projets liés aux énergies renouvelables et donner des facilitations aux entreprises y compris les startups pour développer ce secteur rapidement et sans perdre de temps", a-t-il insisté.

Pour rendre l'investissement dans le renouvelable plus attractif, il est important de mettre en place "une réglementation favorable et des conditions d'implantation des systèmes liés à ces énergies qui permettraient d'atteindre la parité en Algérie", a indiqué l'expert international, M'hamed Hammoudi, également président du Cluster énergie solaire. Selon cet expert, "recourir aux énergies renouvelables devient donc une nécessité, afin de freiner la consommation locale de gaz, décarbonner le mix et préserver plus de quantités de gaz à l'export ou à l'industrie créatrice de richesse, compte tenu du potentiel extraordinaire en énergies renouvelable dont dispose le pays".

"La sécurité énergétique est intimement liée à la transition énergétique qui a besoin de temps pour s'instaurer, il faut alors accélérer la concrétisation des projets qui vont favoriser cette transition tout en élargissant les capacités de l'Algérie en gaz naturel en investissant dans l'exploration des différents gisements et notamment exploiter le gaz non conventionnel", a recommandé l'ex-vice président du CNES, Mustapha Mekideche.

Pour ce faire, il faut "donner la primeur au secteur privé pour développer les projets liés aux énergies renouvelables et carboniques tout en leur facilitant la tâche dans tous les domaines y compris réglementaires et financiers", a-t-il ajouté.

PÉTROLE

Les prix du pétrole terminent en ordre dispersé

Les prix du pétrole ont terminé en ordre dispersé vendredi, au lendemain d'un sommet des producteurs de l'Opep+ et dans le sillage de la chute du marché boursier.

Le prix du baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en février a avancé de 0,30% à 69,88 dollars. A New York, le baril de West Texas Intermediate (WTI) pour le mois de janvier a lâché 0,36% à 66,26 dollars. Témoins de la forte volatilité des marchés ces derniers jours, les deux contrats grimpaient de plus de 2% plus tôt en séance. Sur la semaine, le Brent a perdu 3,01% et le WTI a lâché 4,14%.

«Il y a une volatilité accrue sur le marché du pétrole mais également sur les marchés en général, en raison des incertitudes sur le nouveau variant Omicron, sur notre position dans le cycle économique et sur le déroulement du resserrement monétaire potentiels», a résumé à l'AFP Matt Smith, responsable de l'analyse pétrolière pour le fournisseur de données spécialisées dans les matières premières Kpler.

La semaine mouvementée a été marquée par un sommet jeudi des producteurs de l'Or-



ganisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et de leurs alliés via l'accord Opep+. Les pays de l'Opep+ ont décidé à l'occasion de cette réunion à huis clos, tenue en visioconférence, de continuer d'augmenter leur production en janvier de 400.000 barils par jour.

«Cette décision inattendue suggère que le groupe n'est pas gêné par la récente chute

des prix du pétrole», déclenchée par la menace sur la demande qui fait planer le nouveau variant de Covid-19, «ni par la perspective d'une libération des réserves stratégiques de brut» par plusieurs pays consommateurs, Etats-Unis en tête, commente l'analyste de PVM Stephen Brennock.

Certains analystes s'attendaient au contraire à ce que

le cartel mette sa politique sur pause et vise e janvier une production identique à décembre. Les pays producteurs «ont donné confiance au marché en continuant d'accroître leur production car ils voient toujours une solide demande, ce qui est positif», a noté Matt Smith.

L'analyste relevait toutefois que l'Opep+ s'est gardé le droit «d'ajuster leur attitude» avant la prochaine réunion du cartel sur l'économie», a ajouté l'expert. L'Opep+ se réserve en effet le droit de revoir sa décision «en fonction des développements de la pandémie» d'ici à la prochaine réunion, prévue le 4 janvier, a précisé son communiqué.

Washington, qui avait appelé à plusieurs reprises le cartel à desserrer le robinet d'or noir afin de calmer la flambée des prix, s'est d'ailleurs «félicité» jeudi de la décision de poursuivre l'augmentation de la production.

OMICRON

Le FMI envisage d'abaisser ses prévisions de croissance

Le Fonds monétaire international envisage de réviser en baisse ses prévisions de croissance mondiale en raison du nouveau variant Omicron qui se répand dans le monde, a indiqué vendredi la directrice générale de l'institution. «Un nouveau variant qui pourrait se propager très rapidement peut ébranler la confiance et, en ce sens, nous assisterons probablement à des révisions à la baisse de nos projections d'octobre pour la croissance mondiale», a déclaré Kristalina Georgieva lors d'une conférence Reuters Next. En octobre, le FMI avait déjà révisé en baisse ses prévisions de hausse du produit intérieur brut mondial à 5,9% cette année contre 6% en juillet, en raison des problèmes de logistique et une vaccination inégale. Pour 2022, le FMI tablait alors sur une croissance mondiale inchangée à 4,9%. Depuis octobre, le FMI a déjà laissé entendre que la croissance pourrait être moins soutenue que prévu alors que les goulots d'étranglement sur les chaînes de production ne sont pas résorbés, provoquant une poussée inflationniste dans le monde. «Avant même l'arrivée de ce nouveau variant, nous craignons que la reprise, bien qu'elle se poursuive, perde quelque peu de son élan», a commenté vendredi Mme Georgieva, soulignant que l'expansion des deux premières économies du monde, les Etats-Unis et la Chine, avait déjà été freinée par le variant Delta qui s'est répandu à la fin de l'été et l'automne. Le FMI publie généralement des révisions de ses prévisions d'octobre en janvier. L'Omicron, une version à forte mutation du coronavirus, a été signalé pour la première fois en Afrique du Sud le 24 novembre et est désormais présent dans plusieurs dizaines de pays.

L'ÉCONOMISTE MAROCAIN FOUAD ABDELMOUMNI L'AFFIRMÉ : Le Maroc perd une partie de son autonomie, après l'accord sécuritaire avec Israël

Le Maroc perd une partie de son autonomie, après sa signature de l'accord sécuritaire avec l'entité sioniste, a affirmé jeudi l'économiste, militant des droits de l'homme et membre du conseil d'administration de l'ONG Transparency International Maroc, Fouad Abdelmoumni.

«En signant ces accords avec Israël, le royaume perd une partie de son autonomie, à cause de l'implantation des services de renseignement israéliens dans le pays qui auront accès de plus en plus à des informations sensibles le concernant», a déclaré M. Abdelmoumni à Sputnik. A l'issue de la visite au Maroc du ministre israélien de la Défense, Benny Gantz le 24 novembre dernier, un accord de coopération sécuritaire et militaire a été signé entre les deux pays, suscitant un mécontentement de la société marocaine, déjà exacerbée par la dégradation des conditions de vie, qui se manifeste à travers l'organisation de plusieurs mouvements de contestations. Selon l'économiste, actuellement, «il y a deux types de manifestations populaires au Maroc» que le régime tente d'ignorer en exerçant un black-out médiatique.

«Il y a d'abord celles initiées par les

jeunes candidats à l'embauche dans le secteur de l'Education nationale, qui contestent le type de contrat sur la base duquel sont recrutés les enseignants actuellement (...) et demandant leur intégration dans la fonction publique», a-t-il indiqué, ajoutant qu'«outre ces derniers, il y a des centaines de milliers de diplômés qui attendent d'être recrutés». Par ailleurs, l'économiste a évoqué un second type de manifestations lié aux appels contre la normalisation des relations avec Israël et contre la visite du ministre israélien de la Défense, Benny Gantz, lors de laquelle un accord de coopération sécuritaire et militaire a été signé entre les deux pays.

Le militant marocain des droits de l'homme a rappelé que «ces manifestations ont réuni des dizaines de milliers de Marocains dans un très grand nombre de localités». Cependant, «elles ont été souvent réprimées dans la violence», a-t-il déploré. «La majorité des organisations ayant appelé la population à participer, à l'instar de l'Observatoire marocain contre la normalisation, ont estimé que l'accord sécuritaire signé entre les deux pays était un danger certain pour le royaume et toute la région», a averti M. Abdelmoumni.

L'économiste qui a assuré que «tous les slogans scandés pendant les manifestations sont marocains», a noté que dernièrement «des slogans anti-régime sont devenus de plus en plus présents».

Concernant l'absence de traitement de ces mouvements populaires au Maroc dans la presse internationale, M. Abdelmoumni a expliqué que «la politique de muselage de la presse par l'Etat marocain» a un rôle important, mais dont «l'efficacité est à court terme». «L'Etat marocain, dans sa nervosité à l'égard des médias ou des chancelleries, montre qu'il n'admet plus que ses déboires soient mis sur la place publique (...). Nous sommes face à un Etat qui perd de plus en plus de sa superbe et de sa légitimité en se réfugiant dans une démarche policière répressive de premier rang», a-t-il précisé.

«Les tensions internes dans le pays, à cause de l'incapacité du gouvernement à répondre aux aspirations de larges pans de la société, ne peuvent pas ne pas monter crescendo avec le temps à cause de l'absence de perspective d'une embellie économique et sociale dans la situation des engagements actuels de l'Etat marocain», a conclu l'économiste marocain.

CÉRÉALES

Le blé tendre à plus de 290 euros la tonne

Les prix du blé tendre se maintiennent à plus de 290 euros la tonne vendredi à la mi-journée sur le marché européen maintenus par une forte demande dans un contexte d'incertitude sanitaire et de grande volatilité des marchés.

Avant midi sur Euronext, le prix du blé tendre s'est établi à 292,75 euros la tonne sur l'échéance de mars et à 288 euros la tonne sur celle de décembre, pour environ 5.000 lots échangés. Le prix du maïs s'est établi à 243,5 euros la tonne sur l'échéance

de janvier et mars. Selon le rapport mensuel de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur l'indice des prix, le blé est largement responsable de la hausse continue des prix alimentaires mondiaux, à leur plus

haut niveau depuis juin 2011. Cette inflation suscite des inquiétudes grandissantes dans les pays les plus défavorisés, et en particulier en Afrique de l'Est et de l'Ouest, où conflits et sécheresse aggravent l'insécurité alimentaire.

ENERGIE

Samsung décroche un contrat de 1,2 msd US pour le projet gazier d'Aramco

Le Sud coréen Samsung Engineering a annoncé avoir remporté un contrat de 1,23 milliard de dollars auprès du géant pétrolier saoudien Aramco pour le Jafurah Gas Process Package 1, un projet majeur qui marque le premier développement de gaz de schiste en Arabie saoudite. «Le projet fait partie du dévelop-

pement du champ de gaz de schiste de Jafurah situé à 400 km à l'est de la capitale Riyad et devrait être achevé en 2025», précise Samsung Engineering dans un communiqué. L'une des principales sociétés d'ingénierie, d'approvisionnement, de construction et de gestion de projet (EPC&PM) au monde, Samsung Enginee-

ring construira une installation de traitement des gaz qui éliminera le soufre et d'autres substances de 1,1 milliard de pieds cubes de gaz par jour. L'accord a été signé lors d'une cérémonie tenue à Al Ghawar Hall, Aramco Dhahran, en présence du ministre saoudien de l'Energie Abdulaziz bin Salman, du président-di-

recteur général de Saudi Aramco Amin H. Nasser et du président-directeur général de Samsung Engineering Sungan Choi. L'objectif du projet est de produire du gaz de schiste, des liquides de gaz naturel (LGN), de l'éthane, du soufre et des condensats stabilisés, ajoute le communiqué.

APS



BOUIRA Douze personnes coincées par la neige à Tikjda secourues par la protection civile

Douze personnes, bloquées par la neige sur les hauteurs de Tikjda (Est de Bouïra), ont été secourues durant la nuit de jeudi, et vendredi par l'unité Grimp de la protection civile, a-t-on appris de ce corps constitué. La première intervention a eu lieu jeudi vers 11h du soir lorsqu'un groupe de six personnes dont une femme, à bord de leur véhicule, étaient coincés près du Lac Agoulmim et en pleine neige. « Ces jeunes, âgés entre 21 et 30 ans, nous ont appelé pour les secourir.

Leur voiture a été coincée par la neige sur une piste menant vers le Lac et non loin du Chalet du Kef», selon les détails donnés par le chargé de la communication de la protection civile, le Sous-lieutenant Youcef Abdat.

L'unité Grimp a réussi à localiser et à secourir ce groupe de jeunes originaires d'El Eulma (Sétif), retrouvés dans un état grave en raison du froid, qui sévissait sur cette zone montagneuse culminant à plus de 1400 mètres d'altitude.

« Les six personnes ont été ensuite évacuées vers la clinique de Haïzer pour recevoir les soins nécessaires, et leur vie n'est pas en danger », a assuré l'officier Abdat à l'APS. Une autre opération de secours a été menée vendredi matin sur les hauteurs du Mont Alouane, à dix kilomètres de Tikjda, où un autre groupe de touristes âgés de 18 à 20 ans, a été sauvé des affres du froid après une intervention périlleuse menée par le Groupe Grimp de la protection civile. « Notre unité est intervenue sur les lieux où elle a pu secourir les six autres jeunes coincés par la neige à bord de leur voiture sur une des pistes menant vers le village Alouane », a précisé le Sous-officier Abdat.

Dans une mesure de prévention, les autorités locales de la wilaya ont décidé d'interdire tout accès à la station climatique de Tikjda durant la nuit et ce à partir de 21h jusqu'à 8 du matin du lendemain pour éviter tout incident similaire en ces temps d'intempéries et du froid.

EL BAYADH Deux morts asphyxiés au gaz de monoxyde de carbone

Deux personnes sont mortes asphyxiées au gaz de monoxyde de carbone, vendredi dans la commune de Kef Lahmar (wilaya d'El Bayadh), a-t-on appris auprès des services de la protection civile.

Les éléments du poste avancé de la protection civile de Kef Lahmar sont intervenus au niveau de la cité « El Feth » pour secourir un homme (61 ans) et son fils (17 ans), qui ont été asphyxiés après avoir inhalé du gaz de monoxyde de carbone émanant d'un chauffage à l'intérieur de leur domicile, a-t-on précisé. Les corps des deux victimes ont été déposés à la morgue de la polyclinique médicale de Kef Lahmar, signale-t-on.

MOSTAGANEM Perturbations dans l'alimentation en eau potable dans 27 communes

Une grande partie des communes de la wilaya de Mostaganem connaît des perturbations dans l'alimentation en eau potable (AEP) à cause des mauvaises conditions climatiques, a-t-on appris auprès de l'unité locale de l'Algérienne des eaux (ADE). Ces perturbations dans l'alimentation en eau potable qui touchent depuis jeudi, 27 communes sur 32 que compte la wilaya, résultent de la baisse de la production de la station de dessalement de l'eau de mer « Sonakter » (commune de Mostaganem), selon la même source.

Le programme habituel d'approvisionnement en eau potable reprendra une fois que la mer sera calme et que la turbidité baissera, soit un régime de production de 200.000 mètres cubes, a-t-on rassuré. L'unité locale de l'Algérienne des eaux (ADE) a, par ailleurs, annoncé des perturbations lundi prochain, pour arrêter programmé à la station de Sonacter.

Les perturbations devront durer 12 heures à partir de 8 heures du matin, le temps d'effectuer des travaux de maintenance.

INTEMPÉRIES Plusieurs routes coupées suite à l'amoncellement de neige

Le Commandement de la Gendarmerie nationale a annoncé, vendredi, que plusieurs routes étaient coupées à la circulation, en raison de l'amoncellement de neige, suite aux intempéries enregistrées dans certaines wilayas du Nord du pays, appelant les conducteurs à la vigilance et au respect du code de la route.

Selon un communiqué publié sur la page Facebook des services de la GN, l'amoncellement de neige a bloqué plusieurs routes reliant Bouïra à Tizi Ouzou notamment la RN33 au niveau de Tikjda (commune d'El Asnam), la RN30 reliant la commune de Saharidj (Bouïra) à Ouacif (Tizi Ouzou) au niveau de la région de Tizi N'Kouilal et la RN 15 au lieu-dit Koul dans la commune de Aghbalou.

À Tizi Ouzou, les chutes de neige ont provoqué également la fermeture de la RN15 au niveau de Fedj Tirourda dans la commune de Iferhounen, la RN 72 entre les communes



Sidi Naâmane et Makouda au niveau du village zaouïa, la RN30 au niveau de Tizi N'Kouilal dans la commune de Iboudraren et le CW253 entre les communes de Illilten et Chellata (Bejaïa) et le

CW09 entre les communes de Illoula Oumalou et Ait Oumalou.

La wilaya de Bejaïa a également connu le blocage de la RN26 au niveau du village Meliha dans la commune de Chellata. Même constat à Chlef au niveau du CW44 reliant la commune de Talaassa et Sidi Abderrahman au lieu-dit El Djorf. À Médéa, l'autoroute Nord-Sud au niveau de la commune de Ouzera est également fermée en raison du brouillard et des averses.

Dans la wilaya de Mostaganem, le CW60 et la RN11 sont fermés à cause de la montée des eaux.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION 7 morts et 271 blessés ces dernières 48 heures

Sept (07) personnes ont trouvé la mort et 271 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus au cours des dernières 48 heures à travers plusieurs wilayas du pays, indique samedi un communiqué de la Protection civile.

Par ailleurs, deux personnes sont décédées asphyxiées par le monoxyde de carbone émanant d'un chauffage à l'intérieur de leur domicile dans la commune de Kaf Lahmar (El-Bayadh), signale la même source qui ajoute que 39

autres personnes incommodées par le même gaz toxique ont été secourues par les éléments de la Protection civile dans plusieurs wilayas.

D'autre part, un enfant âgé de 3 ans est décédé et 2 personnes ont subi des brûlures dans un incendie qui s'est déclaré dans une habitation dans la commune de Zaboudja (Chlef), alors que 2 autres personnes ont souffert de brûlures de 2ème degré dans un incendie qui s'est déclaré dans un appartement

dans la commune d'El Boni (Annaba). Dans le cadre des activités de lutte contre la propagation du covid-19, les unités de la Protection civile ont effectué durant les dernières 48 heures, 22 opérations de sensibilisation à travers le territoire national pour rappeler aux citoyens la nécessité du port du masque et le respect des règles de distanciation physique, ainsi que 28 opérations de désinfection générale ayant touché des infrastructures et édifices publics et les zones d'habitation.

TAMANRASSET Plus de 390 tonnes de produits alimentaires saisis dans un dépôt non déclaré

Pas moins de 391,03 tonnes de produits alimentaires de base soutenus ont été saisis à Tamanrasset par les éléments de la brigade économique et commerciale de la sûreté de wilaya, au niveau d'un entrepôt non déclaré, a rapporté samedi un communiqué de la sûreté de wilaya.

Agissant sur informations précises concernant l'existence d'un entrepôt non déclaré aux services du Commerce, les éléments de la brigade précitée, accompagnés de ceux de contrôle relevant de la direction du Commerce de



la wilaya, se sont rendus sur les lieux, un local de commerce de gros au quartier Tihagouine (chef lieu de wilaya), disposant d'un dépôt de stockage, a indiqué le communiqué de la cellule de communica-

tion de la sûreté de wilaya.

Cependant, l'investigation plus poussée a conduit à la découverte d'un autre dépôt, non déclaré celui-là, exploité pour des activités commerciales « suspectes », a précisé la source en signalant que la marchandise objet de la saisie a été évaluée à 391,03 tonnes de produits alimentaires de base (semoule, farine, huile de table, sucre, pâtes alimentaires, ...).

Une enquête concernant cette affaire a été ouverte, en coordination avec les instances judiciaires de Tamanrasset.

TIZI-OUZOU Démantèlement d'un réseau de passeurs de migrants

Un réseau spécialisé dans l'organisation de traversées par voie maritime pour des candidats à l'émigration clandestine, a été démantelé par les services de la police, à Tizi-Ouzou, a indiqué, vendredi, un communiqué de la sûreté de wilaya.

Ce réseau, composé de trois personnes âgées entre 21 et 33 ans, originaires d'Alger est spécialisé dans l'organisation de traversées clandestines à partir du littoral de Tizi-Ouzou,

notamment Tizgirt, a-t-on précisé de même source. Selon le même communiqué, les mis en cause ont été interpellés par les éléments de la brigade de police judiciaire (PJ) et la brigade de mobile de police judiciaire (BMPJ) de la sûreté de daïra de Tizgirt. Une embarcation pneumatique, un moteur, une boussole, une somme de 450 Euros, du matériel de navigation, un véhicule pour les déplacements et des téléphones por-

tables utilisés par les présumés passeurs, ont été saisis lors de cette opération, a-t-on indiqué.

Présentés au parquet de Tizgirt, hier jeudi, les trois personnes interpellées ont été mises sous contrôle judiciaire pour les chefs d'accusation de « création de groupe de malfaiteurs dans le but d'organiser des traversées clandestines par voie maritime », a-t-on signalé.

PHILIPPINES

Non-lieu pour un naufrage qui avait fait quelque 800 morts

Un tribunal philippin a accordé un non-lieu au responsable d'une compagnie de navigation poursuivi pour un naufrage qui avait fait environ 800 morts en 2008, rapportent des médias, samedi, citant l'avocate des victimes, qui a fait appel.

Le ferry Princess of the Stars avait chaviré en juin 2008 après avoir heurté un récif près de l'île de Sibuyan, dans le centre des Philippines, alors que sévissait un typhon.

Seuls une cinquantaine de quelque 850 passagers et membres d'équipage avaient survécu.

Edgar Go, à l'époque vice-président et responsable de la gestion de crises chez Sulpicio Lines, l'opérateur du ferry, était poursuivi pour «homicides par imprudence téméraire».

Le procureur lui reprochait d'avoir permis au navire de prendre la mer malgré les avis de tempête émis par les services météorologiques. Le



capitaine du navire, Florencio Marimon, a également été inculpé dans cette affaire, même s'il a disparu pendant le naufrage et est

téméraire mort. Dans une décision rendue le 18 novembre, consultée par l'AFP, un tribunal de Manille a répondu favorablement à une

demande de non-lieu présentée par M. Go pour absence de preuves. Le parquet a fait appel. «Il apparaît que plus personne n'est responsable» de la tragédie, a regretté auprès de l'AFP l'avocate Persida Acosta, cheffe de l'organisme public chargé de défendre les indigents devant les tribunaux philippins, qui représente les familles des victimes. «C'est douloureux pour nous», a-t-elle ajouté, en annonçant qu'elle ferait également appel lundi.

Selon elle, les familles se sont vu allouer 440 millions de pesos (77 millions d'euros) de dommages et intérêts au civil, mais cette somme reste impayée, la compagnie maritime ayant fait appel.

FRANCE

«L'emploi des réfugiés demeure précaire et instable»

Les conditions de travail des réfugiés en France sont «précaires, instables et insatisfaisantes», marquées par un «déclassement professionnel», selon une étude réalisée par l'Observatoire de l'immigration et de l'asile du Centre migrations et citoyenneté.

«Un an après l'obtention de leur titre de séjour, 42% des personnes réfugiées sont en emploi, dont plus d'un sur quatre en CDI, selon les premiers résultats de cette note réalisée par l'Observatoire relevant de l'Institut français des relations internationales (Ifri).

«A l'inverse, «22% sont au chômage, soit une «augmentation franche» com-

paré à leur situation dans le pays d'origine», affirment les auteurs de l'étude, en précisant que 19% sont inactifs et 17% suivent des études.

«Les hommes surtout se maintiennent en emploi», a expliqué Frédéric Salin, chercheur en sociologie à l'EHESS, en présentant ces résultats lors d'une conférence co-organisée avec BNP Paribas. L'étude met également en lumière la perception de déclassement professionnel des réfugiés, qui nourrit «un sentiment de surqualification». De fait, trois quarts d'entre eux disent vivre en dessous du seuil de pauvreté. Dans le détail, si l'on compare la situation profes-

sionnelle de ces personnes dans leur pays d'origine et en France, le groupe des ouvriers double (de 22% à 46%), celui des employés bondit de 18 à 42%, en revanche le pourcentage de cadres et professions intellectuelles supérieures chute de 10 à 2%.

L'enquête a été réalisée auprès de réfugiés ayant obtenu un premier titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors motif étudiant, dans dix départements français. Elle a permis à l'Ifri de noter une concentration de l'emploi des réfugiés dans l'hôtellerie/commerce/restauration, dans le bâtiment et la construction.

PÉROU

Fujimori ne peut être jugé pour les stérilisations forcées

L'ancien président péruvien Alberto Fujimori, extradé par le Chili en 2007, ne peut pas être jugé pour les stérilisations forcées de milliers de femmes entre 1996 et 2000, car la demande d'extradition ne prévoyait pas ce chef d'accusation, a indiqué vendredi un magistrat péruvien.

M. Fujimori, président entre 1990 et 2000, pourra être poursuivi pour ce chef d'accusation seulement si la Cour suprême du Chili l'autorise, puisque c'est elle qui a accepté en 2007 l'extradition de l'ancien chef d'Etat poursuivi dans son pays pour corruption et violations des



droits humains, a-t-il précisé.

Ce magistrat devait décider si l'ancien président, âgé de 83 ans, et qui purge une peine de 25 ans de prison, pouvait également être jugé suite aux

1.317 plaintes concernant des stérilisations forcées, une affaire ouverte en 2002 puis classée avant d'être ouverte à nouveau plusieurs fois.

On estime à environ

270.000 le nombre de femmes, la plupart indigènes ne parlant pas l'espagnol, qui ont été contraintes de subir une ligature des trompes à des fins de stérilisation, dans le cadre du Programme national de santé de la reproduction et de planification familiale, mis en oeuvre par l'ancien président Fujimori.

Le but de ce programme était de réduire le taux de natalité au Pérou afin de favoriser la croissance économique.

Au moins 18 femmes sont mortes au cours de ces opérations, selon des chiffres officiels.

ETATS UNIS

Un étudiant italien poignardé à mort à New York

Un étudiant italien de l'université Columbia a été poignardé à mort jeudi soir à New York par un jeune homme, déjà emprisonné pour des violences, qui a ensuite blessé au couteau un second Italien et s'en est pris à un troisième passant, a-t-on indiqué de sources concordantes.

La police new-yorkaise a confirmé vendredi à la presse la mort de «Davide Giri, 30 ans», qui a succombé à l'hôpital à ses blessures à l'abdomen après avoir été poignardé dans le quartier de Harlem, dans le nord-ouest de Manhattan, tout près du campus de

Columbia. Dans des communiqués distincts, le président de l'université Lee Bollinger a confirmé la «perte tragique» de Davide Giri, étudiant à l'école d'ingénierie et de science appliquée de Columbia.

De son côté, le ministère italien des Affaires étrangères a confirmé «une attaque en série au couteau dans laquelle un Italien a été tué et un autre blessé». De fait, d'après la police, un deuxième homme âgé de 27 ans a été blessé par des coups de couteau au torse, dans le même quartier que la première attaque. Transporté à l'hôpi-

tal, il est dans un état stationnaire. L'assaillant présumé, un homme de 25 ans selon la police, a été interpellé peu après la seconde attaque, au nord de Central Park, au moment où il menaçait au couteau un troisième homme âgé de 29 ans. Le quotidien Daily News, qui a publié vendredi les photos de l'Italien décédé et de son meurtrier présumé, a décrit l'assaillant comme étant membre d'un gang du quartier du Queens à New York, qui avait déjà fait quatre années de prison et a été arrêté à de multiples reprises pour une série de violences.

BOSNIE

Arrestation d'ex-policiers serbes pour les meurtres de 22 civils musulmans

Les autorités bosniennes ont arrêté vendredi sept anciens membres de la force de police serbe de Bosnie soupçonnés du meurtre de plusieurs civils musulmans, dont des femmes et des enfants, pendant la guerre des années 1990, selon le parquet.

Les anciens policiers sont accusés d'avoir participé aux meurtres de 22 personnes, dont sept enfants et huit femmes, en septembre 1992 dans le village de Balatun, près de la localité de Bijeljina, dans le nord-est du pays.

Parmi les suspects figure un homme ayant «directement exécuté les victimes» qui avaient été extirpées de leurs maisons par les policiers, précise le parquet dans un communiqué.

Il y a quelques jours, la police a arrêté neuf anciens membres de l'armée des Serbes de Bosnie accusés d'avoir tué plusieurs musulmans et Croates et d'en avoir détenu illégalement des centaines d'autres durant la guerre.

Le conflit intercommunautaire a fait environ 100.000 morts entre 1992 et 1995.

La plupart des victimes sont des musulmans bosniaques.

NAUFRAGE D'UN BATEAU CHINOIS

Les membres d'équipage secourus

Les membres d'équipage d'un bateau de pêche chinois qui a coulé, vendredi, au large du sud de la Corée du Sud après une collision avec des récifs, ont été tous secourus, a confirmé le consulat général de Chine à Gwangju.

«Le navire a heurté des rochers vers 11h heure locale dans les eaux au large de la ville de Yeosu, dans la province du Jeolla du Sud», a précisé le consulat général.

Les garde-côtes sud-coréens ont envoyé des navires de patrouille et des hélicoptères pour mener les opérations de recherche et de sauvetage, a fait savoir la même source.

L'ensemble des 22 membres d'équipage du bateau sont indemnes, a indiqué à l'agence de presse Chine nouvelle, la mission chinoise, ajoutant que 18 d'entre eux avaient été transférés sur un navire des garde-côtes, tandis que les quatre autres étaient restés sur le bateau pour aider aux travaux de drainage.

RUSSIE

La Russie ferme des bassins controversés pour baleines

La Russie a fermé un complexe de bassins flottants exigus dans lesquels des baleines capturées étaient autrefois entassées, une situation qui avait suscité l'indignation dans le monde, contraignant les autorités à libérer des cétacés en 2019.

«Afin de prévenir la captivité illégale d'animaux marins, ces structures flottantes ont été démantelées», a annoncé jeudi dans un communiqué le Parquet en charge des questions environnementales dans cette région de l'Extrême-Orient russe.

Ces bassins, situés près du port de Nakhodka, sur l'océan Pacifique, servaient à garder en captivité des bélugas et des orques qui avaient été capturés, afin de les revendre à des parcs aquatiques, notamment en Chine. En 2019, la publication de photos montrant une centaine de ces mammifères marins entassés dans les petites piscines avait suscité un tollé international, forçant les autorités locales à les libérer.

COLLOQUE

Le développement de la recherche médicale en Algérie, tributaire de l'implication du secteur de l'industrie pharmaceutique

Le président du Conseil scientifique de la Société algérienne de la Recherche scientifique, Pr Nadir Bitam, a affirmé, vendredi à Alger, que le développement de la recherche dans le domaine médical en Algérie était tributaire de l'implication du secteur de l'industrie pharmaceutique.

S'exprimant en marge des premières journées de la recherche clinique en Algérie, Pr Bitam a mis l'accent sur l'importance de développer la recherche médicale «afin de permettre à l'Algérie de ne plus dépendre d'autrui, notamment au vu de ses compétences nationales dans ce domaine», citant, à titre d'exemple, les recherches effectuées par nombre d'associations scientifiques pour le développement de compléments alimentaires à base de plantes médicinales que recèlent plusieurs régions du pays.

Il a relevé, en outre, l'importance d'accorder un intérêt particulier à ces journées médicales englobant plusieurs spécialités concernées par des maladies connues et d'autres apparues durant les dernières années, notamment les maladies virales, outre les spécialités en biologie, en micrобиologie et en génie agricole afin de participer au développement de la recherche médicale et clinique pour offrir au patient un traitement efficace.

Pour sa part, le président de la Société algérienne de la Recherche scientifique, Dr Mohamed Laïfa, a assuré que la recherche clinique en Algérie «est souvent classée en 2e ou 3e position, au moment où il existe des échantillons nationaux en passe de donner des recommandations importantes qui devraient permettre à développer le traitement de plusieurs maladies répandues en Algérie».

Le même intervenant a rappelé les thèmes choisis par la Société lors de cette rencontre scientifique première du genre, à leur tête les maladies apparues durant les dernières années, dont virales, en sus des maladies cardiaques, diabétiques et rares, ainsi que la résistance aux bactéries et des virus aux antibiotiques.

Par ailleurs, le président de la société a mis en avant «la forte participation» des chercheurs algériens dans le domaine médical, ce qui contribuera, a-t-il dit, au «renforcement et au développement de la recherche sur les différents niveaux relatifs aux maladies répandues dans la société en vue du développement du traitement».

Dr Laïfa a relevé l'importance de développer la recherche médicale en Algérie afin de «garantir une sortie de la dépendance et du transfert des connaissances étrangères très coûteuses».

RENCONTRE NATIONALE DE MÉDECINE VASCULAIRE Nécessaire prise en charge des thromboses cardiaque et des membres inférieurs

Des spécialistes ont mis l'accent, vendredi à Alger, sur la nécessaire prise en charge des thromboses cardiaque et des membres inférieurs, les moyens thérapeutiques étant disponibles sur le marché national. Lors d'une rencontre nationale de médecine vasculaire, la présidente de la Société algérienne de la médecine vasculaire (SAMEV), Pr Samia Zekri a précisé que cette maladie, causée par d'autres maladies ou par la prise de certains types de médicaments, peut être traitée par différents moyens thérapeutiques pour éviter toute complication.

Pr Zekri, spécialiste en médecine interne à l'établissement hospitalier de Birraria (Alger) a mis l'accent sur la nécessaire prévention de la thrombose, tant pour les cancéreux que pour les malades admis dans les services de médecine

interne qui souffrent d'autres maladies, pour éviter toute éventuelle complication, d'autant que les moyens thérapeutiques sont disponibles (traitement thérapeutique, bas de contention).

Entre autres complications, la thrombose peut entraîner une bronchopathie obstructive et autres complications, à l'instar des varices qui peuvent engendrer une lourdeur des jambes et une mauvaise circulation sanguine, a-t-elle indiqué.

Les participants à cette rencontre ont débattu également de la prise en charge de la thrombose chez le diabétique.

Par ailleurs, ils ont évoqué des complications pouvant toucher différents membres, suite à la contraction du coronavirus (Covid-19), appelant à renforcer la prévention contre cette pandémie, en procédant à la vaccination.

BILAN DE LA PANDEMIE DU COVID-19

185 nouveaux cas, 145 guérisons et 7 décès

Cent quatre-vingt-cinq (185) nouveaux cas confirmés de coronavirus (covid-19), 145 guérisons et 7 décès ont été enregistrés ces dernières 24 heures en Algérie, a annoncé samedi, le ministère de la Santé dans un communiqué.

Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 211.297, celui des décès à 6.096

cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 145054 cas.

Par ailleurs, 15 patients sont actuellement en soins intensifs, ajoute la même source.

En outre, 26 wilayas n'ont recensé aucun cas durant les dernières 24 heures, 16 autres ont enregistré de 1 à 9

cas, tandis que 6 wilayas ont enregistré 10 cas et plus.

Le ministère rappelle, par la même occasion, que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, tout en insistant sur le respect du port du masque.

COVID-19

Derrar : l'Algérie n'est pas à l'abri de la propagation du variant "Omicron"

Le directeur général de l'Institut Pasteur, Fawzi Derrar a mis en garde, jeudi à Alger, contre la propagation du variant du coronavirus "Omicron", et l'Algérie "n'en est pas à l'abri".

En marge d'une journée de sensibilisation au sida au profit des étudiants de la Faculté de médecine, à l'occasion de la Journée mondiale du sida (1er décembre), Pr. Derrar a affirmé qu'au vu de la propagation accélérée du variant "Omicron", récemment apparu en Afrique du Sud avant de se répandre partout dans le monde, "l'Algérie n'est pas à l'abri de ce nouveau variant", appelant au respect des mesures préventives et à la vaccination.

La vigilance contre ce nouveau variant qui a pris des proportions alarmantes dans certains pays africains, au Canada, en Amérique et en Europe, est de mise et sa "propagation en Algérie n'est qu'une question de temps à l'instar des autres pays du monde comme c'était le cas avec les autres variants, en raison de la mobilité des personnes et l'ouverture progressive de l'espace aérien", a-t-il prévenu, d'où, a-t-il dit, l'impératif de renforcer le



contrôle au niveau des points de passage des voyageurs.

Concernant les caractéristiques de cette nouvelle souche, Pr.

Derrar a indiqué que les scientifiques n'ont pas encore déterminé sa gravité mais les résultats seront dévoilés dans les deux à trois semaines à venir.

"Les données établies confirment que les symptômes de ce variant n'ont pas causé de décès dans le monde", a-t-il rassuré.

Ajoutant que ces variants commencent souvent avec un faible taux qui n'est pas dangereux, puis se propagent vite et entraînent des complications ayant un

impact sur la santé des humains, l'expert estime que ceci requiert l'utilisation des moyens indispensables à l'allègement des dégâts et à la réduction, à l'avenir, de leur taux de propagation.

Se référant aux données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'expert indique que le nouveau variant se propage "à une très grande vitesse ayant dépassé le cadence avec laquelle le variant +Delta+ se propageait, appelant les personnes âgées et celles atteintes de maladies chroniques et qui contracté, durant les derniers mois, le variant "Delta", à renforcer la prévention chez elles, "vu

que leur système immunitaire est encore fragile".

Estimant, d'autre part, que tous les pays du monde se préparent à faire face à une nouvelle vague de ce nouveau variant, en plus de la 5e vague que connaissent plusieurs Etats qui ont recouru ces derniers temps à la prise de mesures urgentes consistant, entre autres, à la fermeture des frontières, l'expert affirme que les pays qui ont connu une large propagation du nouveau variant, sont les pays qui enregistrent un taux relativement faible en matière de vaccination de leur population.

Le même expert a dissuadé les personnes âgées et celles souffrant de maladies chroniques de voyager et de la nécessité de réduire leur déplacement avec davantage de vigilance, dans l'attente des résultats des recherches scientifiques et cliniques sur ce nouveau variant.

Les mesures préventives consistant en le port du masque, le respect de la distanciation sociale, l'hygiène et en la vaccination, demeurent le meilleur moyen pour briser la transmission de la contagion de tous les virus qui se propagent lors de la saison de froid.

ALGÉRIE - OMS

M. Benbouzid s'entretient à Genève avec le DG de l'OMS

Le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, s'est entretenu, mercredi à Genève, avec le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus, affirmant l'engagement de l'Algérie pour le renforcement de la prévention aux pandémies, indique jeudi un communiqué

du ministère de la Santé. L'entretien qui a eu lieu en marge de la session extraordinaire de l'assemblée mondiale de la santé, tenue au siège de l'OMS à Genève, a permis à M. Benbouzid de souligner "l'engagement de l'Algérie à œuvrer pour que les deux groupes de travail de l'OMS aboutissent au renforcement de la prévention aux pandémies et une meilleure réactivité des systèmes de santé nationaux aux futures menaces sanitaires". Le ministre a tenu à féliciter M. Tedros Adhanom Ghebreyesus pour sa candidature à un second mandat à la tête de la Direction Générale de l'OMS en lui réitérant le soutien de l'Algérie au mandat universel de l'OMS, note la même source.

Il a également salué "l'engagement du DG de l'OMS et la mobilisation du secrétariat pour assurer la réalisation des objectifs assignés à l'organisation visant l'amélioration du dispositif de prévention, de préparation et de riposte aux urgences sanitaires qui est l'objet de cette session extraordinaire et qui demeure le rôle central de l'OMS".

Dans le chapitre de la coopération avec les pays voisins du Sahel, M. Benbouzid a exprimé "la disponibilité de l'Algérie à œuvrer, conformément aux instructions du Président de la République, à son renforcement et

apporter à ces pays toutes les compétences algériennes qui peuvent être mises à leur disposition pour renforcer les systèmes de santé et faire face ensemble aux risques sanitaires", souligne le communiqué.

Il a également appelé l'OMS à "soutenir les pays en développement dans le processus de négociation du futur instrument international sur les pandémies, notamment en ce qui concerne les enjeux du partage des connaissances, du transfert de technologies, de la mise en commun des brevets, de la dérogation aux droits de propriété intellectuelle ainsi que l'accès et la distribution équitable des produits de santé". Pour sa part, le DG de l'OMS "s'est félicité de la présence de haut niveau de l'Algérie à cette session extraordinaire, ce qui souligne sa volonté à participer à l'amélioration de la santé dans le monde".

Par ailleurs, Dr. Tedros Adhanom Ghebreyesus a salué l'initiative de la coopération dans "un format triangulaire avec les pays du Sahel et la mise à disposition de l'expérience et des moyens nécessaires à l'amélioration des systèmes de santé de cette sous-région", est-il souligné, tout en réaffirmant la disponibilité de l'Organisation onusienne pour "tout appui technique nécessaire".

PANDEMIIE DE CORONAVIRUS

OMS

Pas encore de décès lié à Omicron signalé

L'Organisation mondiale de la santé n'a pour l'heure pas d'information sur un éventuel décès lié au nouveau variant Omicron du virus donnant le Covid-19, a indiqué vendredi un porte-parole de l'organisation à Genève.

«Je n'ai vu aucune information rapportant des décès liés à Omicron», a déclaré Christian Lindmeier, lors d'un point de presse régulier de l'ONU à Genève.

Comme plus de pays font des tests pour tenter de détecter le nouveau variant, «nous aurons plus de cas, plus d'informations, et - bien que j'espère que non - possiblement des morts», a-t-il souligné.

Le nouveau variant, classé inquiétant par l'OMS, a été détecté d'abord en Afrique australe mais depuis que les autorités sanitaires sud-africaines ont alerté l'OMS le 24 novembre, des infections avec Omicron ont été constatées dans une trentaine de pays sur tous les continents.

Si en dehors de l'Afrique australe, les premières infections ont pu être rattachées en général à des personnes



ayant voyagé dans la région, les premiers cas de transmission locale apparaissent désormais, aux Etats-Unis ou en Australie par exemple.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) juge «élevée» la «probabilité qu'Omicron se répande au niveau mondial», même si de

nombreuses inconnues demeurent: contagiosité, efficacité des vaccins existants, gravité des symptômes.

Mais le porte-parole a tenu à rappeler que l'essentiel des cas de Covid-19 sont provoqués par le variant Delta, pour redonner un peu

de perspective. «Les restrictions mises en place dans de nombreux pays, il y a tout juste deux semaines», c'est à cause «d'une hausse du nombre de cas liés à Delta.

Il ne faut pas l'oublier», a-t-il insisté.

Les cas explosent un peu partout en Europe, où l'Allemagne, après l'Autriche, envisage de rendre la vaccination obligatoire. L'OMS estime pour l'heure que les vaccins restent efficaces pour protéger contre les cas les plus graves mais il faudra plusieurs semaines pour avoir une image beaucoup plus précise de l'impact potentiel d'Omicron.

«Les données préliminaires semblent faire état d'une plus grande contagiosité, mais en gros c'est tout ce qu'on sait pour le moment», a expliqué M. Lindmeier.

Des effets contrastés sur l'immunité selon le vaccin de rappel

Les doses de rappel anti-Covid provoquent des réactions plus ou moins marquées en matière d'immunité selon le vaccin choisi, mais la plupart ont un effet notable, montre une étude publiée vendredi dans The Lancet.

Cette étude, effectuée en juin au Royaume-Uni auprès de quelque 3.000 personnes, a comparé de nombreuses configurations, selon le vaccin initialement injecté et celui choisi pour la dose de rappel. Les patients étudiés avaient été vaccinés soit par AstraZeneca soit par Pfizer/BioNtech.

Après au moins deux mois (pour ceux vaccinés via Pfizer) ou trois (pour les vaccinés AstraZeneca), ils ont reçu une troisième dose.

Celle-ci pouvait à nouveau se faire par Pfizer ou AstraZeneca, ou bien via

CureVac, Moderna, Novavax, Valneva, Janssen - certains n'étant pas encore approuvés au Royaume-Uni ou dans l'Union européenne.

Enfin, des participants ont reçu un placebo.

Dans presque toutes les configurations, à part le placebo, les participants ont généré une quantité accrue d'anticorps face au coronavirus.

Exception notable, l'enchaînement Pfizer et Valneva n'a pas donné de différence notable.

«Toutefois, il y avait des différences sensibles dans les réactions, selon le vaccin choisi», notent les auteurs.

Cette étude a, néanmoins, de nombreuses limites pour en tirer des conclusions dans la vie réelle.

Les troisièmes doses y ont été très

vite injectées après la vaccination initiale. Dans certains cas, il s'était écoulé moins de temps entre la deuxième et troisième doses qu'entre les deux premières. Surtout, l'étude ne mesure pas l'efficacité réelle des vaccins face à la maladie, mais seulement les réactions du système immunitaire.

Or, comme le rappellent les auteurs, il n'y a pas forcément de lien direct entre le niveau de production d'anticorps et celui de la protection réellement conférée contre les formes graves de Covid, en particulier après plusieurs mois.

L'étude a également mesuré les effets secondaires, qui sont jugés «acceptables» dans toutes les configurations.

Toutefois, là encore, «certaines configurations étaient plus réactogènes que d'autres».

SELON UNE ÉTUDE DE SCIENTIFIQUES SUD-AFRICAINS

Risque accru de réinfection avec le variant Omicron

Le risque d'attraper une nouvelle fois le Covid-19 est accru avec le variant Omicron, selon une étude de scientifiques sud-africains, fournissant une première indication que ce variant est davantage capable de contourner l'immunité acquise par une infection que les variants précédents.

Ces travaux se fondent sur l'analyse de 35.670 réinfections identifiées chez près de 2,8 millions d'individus ayant été testés positifs en Afrique du Sud.

Entre le 1er et le 27 novembre, le risque de réinfection constaté était trois fois supérieur par rapport aux vagues liées aux variants Beta et Delta.

«Le variant Omicron est associé à une capacité substantielle d'échapper à l'immunité acquise grâce aux vaccins ou à une infection préalable», conclut l'étude, rendue disponible jeudi sur le site de pré-publication medRxiv, mais qui n'a pas été

encore vérifiée par des pairs.

«Nous n'avons pas d'information sur le statut vaccinal des individus dans nos données, et donc nous ne pouvons pas en tirer de conclusion sur la capacité d'Omicron à échapper à l'immunité induite par les vaccins», a toutefois averti sur Twitter Juliet Pulliam, de l'université sud-africaine Stellenbosch, et auteure principale de l'étude.

La semaine dernière, l'Afrique du Sud a annoncé avoir détecté ce nouveau variant, créant un phénomène de panique mondiale.

Puisque celui-ci présente de nombreuses mutations, les scientifiques cherchent depuis à comprendre s'il est davantage contagieux ou capable de résister à l'immunité acquise grâce aux vaccins ou à une infection préalable.

Les résultats en laboratoire sont encore attendus, et cette étude livre donc de pré-

cieuses premières informations.

«Nous pensons qu'une infection antérieure ne protège pas contre Omicron», avait plus tôt déclaré Anne von Gottberg, spécialiste des maladies infectieuses à l'Institut national sud-africain des maladies transmissibles (NICD).

Selon les premières observations, des personnes déjà infectées ont pu être recontaminées par Omicron, souvent avec des symptômes moins graves, a précisé le scientifique.

Les vaccins, eux, devraient toutefois rester efficaces contre les formes graves de la maladie, a-t-elle estimé.

Le variant, présent à ce jour dans au moins 22 pays selon l'OMS, a été détecté dans quatre pays africains: Ghana, Nigeria, Botswana et Afrique du Sud.

Le nombre de cas officiels de Covid-19 a augmenté de

54% sur le continent sur les sept derniers jours par rapport aux jours précédents, en raison de la hausse exponentielle des contaminations en Afrique du Sud, qui devraient dépasser les 10.000 cas dans les prochaines 24 heures, selon l'OMS Afrique.

Il y a deux semaines, l'Afrique du Sud signalait quelque 300 cas par jour.

Mercredi, le pays a signalé 8.561 nouveaux cas, contre 4.373 la veille.

A ce stade, «nous ne savons pas d'où le variant provient», a souligné l'expert de l'OMS Ambrose Talisuna.

Après avoir annoncé la détection du nouveau variant, baptisé depuis Omicron, l'Afrique du Sud et ses voisins ont été pénalisés par de subtiles interdictions de voyager dans de nombreux pays.

L'OMS a réitéré son appel à lever ces restrictions «injustes» qui n'ont pas de justification scientifique.

L'Afrique accélère la détection du variant Omicron

Les pays africains ont intensifié les mesures visant à détecter et à contrôler la propagation du variant Omicron, a indiqué jeudi à Brazzaville le bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans un communiqué.

En Afrique, le variant Omicron a désormais été détecté dans quatre pays, le Ghana et le Nigeria étant les premiers pays d'Afrique de l'Ouest et les derniers pays du continent à signaler ce variant, a précisé la même source.

Jusqu'à présent, le Botswana et l'Afrique du Sud ont notifié respectivement 19 et 172 cas de COVID-19 dus au variant Omicron.

Ce variant a déjà été détecté dans plus de 20 pays du monde, alors que ces deux pays d'Afrique australe concentrent 62 % des cas notifiés dans le monde.

«La détection et le signalement du nouveau variant par le Botswana et l'Afrique du Sud a fait gagner du temps au monde.

Nous avons une fenêtre d'opportunité, mais nous devons agir rapidement et renforcer les mesures de détection et de prévention», a déclaré Matshidiso Moeti, directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique, appelant les pays africains à «ajuster leur riposte à la COVID-19 et à empêcher une recrudescence des cas sur le continent».

L'Afrique australe a enregistré une recrudescence du nombre de cas, principalement en Afrique du Sud.

Au cours de la semaine, l'Afrique du Sud a signalé une hausse de 311 % du nombre de nouveaux cas par rapport aux sept jours précédents.

Le nombre de nouveaux cas de COVID-19 augmente de 54 % chaque semaine sur le continent du fait de la recrudescence de la pandémie en Afrique australe, a-t-on fait savoir.

L'Indonésie prolonge la durée de la quarantaine de sept à dix jours

L'Indonésie a annoncé avoir augmenté la période de quarantaine obligatoire pour toutes les arrivées internationales de sept à dix jours, à compter de vendredi, alors que le variant «Omicron» continue de se propager à travers le monde.

Le gouvernement indonésien avait auparavant interdit l'entrée au pays des étrangers en provenance de l'Afrique du Sud, le Botswana, la Namibie, le Zimbabwe, Lesotho, le Mozambique, Eswatini, le Malawi, l'Angola, la Zambie et Hong Kong dans les deux semaines avant leur départ pour l'Indonésie.

Cette décision ne concerne pas les Indonésiens de retour à leur pays, qui devraient toutefois être soumis à une quarantaine de 14 jours. L'Indonésie n'a jusqu'à présent signalé aucun cas confirmé d'Omicron, mais intensifie les mesures sanitaires de précaution au niveau des ports et des aéroports.

Les données officielles en Indonésie montrent une forte réduction des nouvelles infections quotidiennes, avec une moyenne quotidienne d'environ 400 cas en novembre dernier contre environ 40.000 en juillet.

Le pays de 270 millions d'habitants a administré à ce jour plus de 240 millions de doses de vaccins contre le Covid-19.

INTOLÉRANCES ALIMENTAIRES COMMENT FAIT-ON LE DIAGNOSTIC ?

Et si nos maux de tête, de ventre et autres désagréments quotidiens provenaient en fait d'une intolérance alimentaire ? Déceler une intolérance relève souvent du casse-tête. De même qu'en identifier les causes. Deux experts expliquent comment faire le diagnostic.

Un cheesecake qui passe mal, un plat de pâtes qui ballonne, et vous voici tenté d'incriminer le lait ou le gluten... Attention aux erreurs de diagnostic, prévient le Dr William Berrebi, gastro-entérologue : "Certains patients ont des troubles digestifs accompagnés de maux de tête, des symptômes qui pourraient faire penser à une intolérance alimentaire, mais qui parfois sont en réalité le signe de crises migraineuses. Il faut faire un interrogatoire complet du patient et agir avec méthode pour poser un diagnostic d'intolérance alimentaire."

Procéder par élimination est le plus sûr, mais surtout le plus sage pour ne pas passer à côté d'une pathologie plus grave. Il peut être utile de rechercher des antigènes spécifiques à la maladie cœliaque ou de faire doser la catroprotectine fécale (par analyse des selles) pour écarter le diagnostic d'une maladie inflammatoire chronique de l'intestin. Si ces examens sont normaux, un régime d'éviction puis de réintroduction des aliments suspects de provoquer des symptômes permet de valider, ou non, le diagnostic d'intolérance alimentaire.

IL FAUT BIEN DISTINGUER ALLERGIE ET INTOLÉRANCES

Beaucoup d'intolérances alimentaires "miment" les symptômes de l'allergie. Mais avec des différences de taille. "Les allergies alimentaires impliquent le système immunitaire, ce qui n'est pas le cas des intolérances" rappelle le Dr Chabane. Dans le cas d'une allergie, les cellules immuni-



taires ont été une première fois sensibilisées à l'aliment et ont développé des anticorps contre lui. Résultat : à chaque contact avec l'aliment, et quelle que soit la quantité ingérée, elles déclenchent une réaction inflammatoire rapide et brutale, pouvant aller jusqu'au choc anaphylactique et au décès.

Rien de tout cela dans l'intolérance alimentaire : le système digestif a "simplement" des difficultés à assimiler les aliments. Il y a par ailleurs un effet "dose" : en deçà d'une certaine quantité ingérée, les symptômes sont généralement absents. Avant de commencer à limiter tel ou tel aliment, il est donc prudent de vérifier chez un allergologue qu'il n'y a pas de "vraie"

allergie, aux conséquences potentiellement graves. Il réalisera des prick tests cutanés, qui permettront de détecter de manière sûre la sensibilisation à d'éventuels allergènes alimentaires.

MÉFIEZ-VOUS DES TESTS D'INTOLÉRANCE EN VENTE LIBRE

Alors que les tests pour dépister les allergies alimentaires (dites IgE-dépendantes) ne se font que sur ordonnance, chez un allergologue, il existe désormais des tests IgG sans ordonnance supposés détecter la sensibilité à certains aliments. Coûtent (entre 30 et 500 euros selon les labos et le nombre d'aliments testés), ils ne

sont pas reconnus par les autorités de santé, et d'ailleurs pas remboursés.

"Ces tests sont une vraie escroquerie lâche le Dr Berrebi. Y être positif veut simplement dire que vous avez mangé au moins une fois dans votre vie l'aliment testé." Confirmation du Dr Chabane, allergologue auteur d'un article de référence sur le sujet (voir ci-dessous). "Il suffit qu'un tout petit fragment d'aliment soit un jour passé dans le sang (ce qui arrive tous les jours et chez tout le monde) pour fabriquer ensuite des anticorps IgG spécifiques à cet aliment. En clair, faire ces tests, c'est comme jouer à pile ou face. Un test qui s'avère positif chez au moins 50 % des sujets sans n'est pas pertinent et ne peut pas être utilisé en routine pour rechercher une intolérance alimentaire, car il donne des résultats faussement positifs chez la majorité des personnes testées."

ATTENTION AUX RÉGIMES TROP DRASTIQUES

Manger "sans" est devenu courant. Selon le baromètre 2019 du blog Because Gas, 8 % des Français ont exclu le gluten de leur alimentation, mais seuls 38 % d'entre eux l'ont fait après avoir consulté un professionnel de santé.

De son côté, le régime pauvre en FODMAPs est de plus en plus populaire auprès des personnes souffrant de troubles intestinaux. Qui l'appliquent fréquemment sans l'accompagnement d'un diététicien, et sans bien en comprendre les principes. Ce régime comporte une phase de réduction des aliments trop souvent "zappée".

Conséquences ? Des carences, en

fibres notamment, ce qui entretient l'éventuelle altération du microbiote à l'origine des intolérances. Mais aussi une vulnérabilité psychologique liée à l'ampleur des frustrations alimentaires. Sans oublier des résultats pas toujours à la hauteur des efforts déployés.

"Les gens font souvent des régimes trop drastiques, alors qu'ils pourraient peut-être tolérer quelques grammes de gluten ou de lactose par jour" constate le Dr Berrebi.

ET SI C'ÉTAIT UN SAMA ?

Ni une allergie classique ni une intolérance alimentaire, le Sama ou syndrome d'activation mastocytaire pourrait concerner 15 % de la population selon le Dr Chabane.

De quoi s'agit-il ? "D'une hyper excitabilité des mastocytes", ces cellules sentinelles de l'immunité qui vont surréagir à la présence de protéines de lait ou de blé, mais aussi de sulfites, de codéine ou d'alcool. Elles vont libérer de l'histamine et produire des médiateurs de l'inflammation (prostaglandines, leucotriènes...). C'est cette inflammation locale qui entraîne des symptômes de type nausées, mal au ventre ou diarrhée, mais aussi des migraines, vertiges ou de l'hypotension artérielle. "C'est un syndrome auquel il faut penser quand on se découvre intolérant à plusieurs aliments non apparentés et que l'on a par ailleurs d'autres troubles associés (anxiété, reflux gastro-œsophagien, réactions importantes aux piqûres d'insectes, règles abondantes...)", explique le spécialiste. La bonne nouvelle ? Le Sama se soigne avec des antihistaminiques.

ALLERGIES ALIMENTAIRES MIEUX CONNAÎTRE LES NOUVEAUX ALLERGÈNES

Sarrasin, lait de brebis, kiwi, pigeon de pin... Avec les nouvelles habitudes de consommation, de nouveaux allergènes font leur apparition. L'Anses recommande donc la mise à jour régulière de la liste des allergènes alimentaires afin de mieux prévenir le risque de choc anaphylactique.

A ce jour, la liste des allergènes qui doivent être obligatoirement mentionnés sur les étiquettes des produits alimentaires ne comprend que 14 allergènes connus, parmi lesquels les fruits à coque, le soja, le lupin ou les mollusques. Mais les nouvelles habitudes de consommation ont introduit dans notre alimentation quotidienne de nouveaux allergènes, à l'origine de réactions parfois graves, et sur lesquels les médecins

manquent d'information. C'est pourquoi l'Anses vient d'émettre une série de recommandations visant à assurer un meilleur suivi des allergies alimentaires.

QUELS SONT LES ALLERGÈNES ÉMERGENTS ?

"Les signalements reçus par le Réseau d'Allergo Vigilance® (RAV) ont permis d'identifier des allergènes émergents" souligne l'Anses.

sarrasin
lait des petits ruminants (chèvre et brebis)
kiwi
pigeon de pin
α-galactose (présent dans la viande de mammifère)
pois lentilles.

"Ces allergies présentent un risque d'anaphylaxies, c'est-à-dire de réactions allergiques graves, parfois plus élevé que certains allergènes de mention obligatoire. L'Agence recommande donc la mise à jour régulière de la liste des allergènes alimentaires qui doivent être signalés afin de mieux prévenir le risque d'allergie grave" ajoute l'Anses.

Plus largement, l'Anses souhaite que soit mis en place un guide de bonnes pratiques destiné aux médecins afin d'améliorer la prise en charge et le suivi des personnes allergiques au-delà des centres spécialisés. Elle préconise également la rédaction d'un guide spécifique aux personnes allergiques souhaitant voyager à l'étranger afin de mieux orienter leurs choix en matière de nourriture.



PRÉVENIR LES ALLERGIES ALIMENTAIRES CHEZ BÉBÉ

Additifs alimentaires, plats cuisinés "prêts à manger", introduction trop précoce d'aliments dans les menus de bébé, zoom sur les "risques" de l'allergie alimentaire.

L'ALLERGIE, UN MÉCANISME EN 2 PHASES

Une allergie alimentaire est une réaction d'hypersensibilité immédiate provoquée par l'ingestion d'une substance alimentaire allergène.

La phase 1, dite de sensibilisation, correspond au premier contact de l'organisme de votre bébé avec la substance allergène. Sa pénétration dans son organisme provoque la production d'anticorps qui déclenchent la réaction allergique au prochain contact avec la substance en question.

C'est là la phase 2, dite du déclenchement : au contact de l'allergène, les anticorps de votre enfant vont déclencher une réaction d'hyper-sensibilité qui peut se traduire par différentes manifestations cliniques.

Chez l'enfant, l'allergie alimentaire peut se traduire par des manifestations digestives ou gastro-intestinales : diarrhées, vomissements, reflux gastro-œsophagien, cassure de la courbe de poids, voire un choc anaphylactique, mais qui reste une éventualité très rare chez les petits.

L'allergie est aussi souvent associée à une dermatite atopique. Ou encore à des symptômes plus discrets comme une rhinite allergique, une urticaire, une crise d'asthme... En cas de doute, n'hésitez pas à consulter votre médecin, un panel de tests permet d'être fixé très rapidement.

LES PRINCIPALES ALLERGIES ALIMENTAIRES

Fréquente est l'allergie aux protéines de lait de vache. Entre 1 et 3 ans, l'allergie alimentaire est souvent due aux arachides et à l'œuf.

Avant 15 ans, il s'agit d'allergie au poisson, aux légumineuses (soja, pois, lentilles), aux fruits secs (noix, noisettes), au bœuf, au porc, aux crustacés, à la moulture et aux fruits exotiques. En fait tout produit contenant des protéines peut développer une allergie alimentaire. Sans oublier ceux qui contiennent des additifs alimentaires : colorants, conservateurs, émulsifiants, gélifiants, exhausteurs de goût (le glutamate par exemple).

COMMENT PROTÉGER MON ENFANT ?

Pour minimiser les risques d'allergie alimentaire chez les enfants (doublement menacés si le terrain héréditaire est favorable), il est nécessaire de les astreindre au plus tôt à des mesures préventives d'hygiène alimentaire.

Privilégiez le lait maternel, retardez l'introduction d'aliments "allergisants" au moment de la diversification alimentaire. Le traitement le plus sûr restant l'éviction des aliments responsables de l'allergie.

Parce qu'on peut être allergique et gourmand, une recette de goûts sans allergènes, c'est ici : Des crêpes pour les allergiques.

Pour en savoir plus sur l'allergie alimentaire, consultez le site www.marque-santé.fr, le site médical grand public édité par VIDAL.

LES ALLERGIES ALIMENTAIRES LES PLUS COURANTES

Les allergies alimentaires sont en recrudescence. Selon l'Académie européenne d'allergie et d'immunologie clinique, on estime à plus de 17 millions le nombre d'Européens atteints d'allergies alimentaires et un enfant en âge scolaire sur quatre souffre d'allergie. Quels sont les mécanismes de l'allergie alimentaire ? Quelles sont les allergies alimentaires les plus courantes ? On fait le point.

L'allergie alimentaire est une réaction de sensibilité immédiate provoquée par l'ingestion (ou l'inhalation) d'un aliment ou d'un additif alimentaire. La première fois que la personne allergique va entrer en contact avec son allergène, son organisme va produire des anticorps spécifiques qui seront prêts à déclencher une réaction si l'allergène se représente. C'est la phase de sensibilisation. Lors du second contact avec l'allergène, l'organisme va libérer l'histamine, ce qui va créer la ou les réactions allergiques. Actuellement, il n'existe pas de traitement pour les allergies alimentaires. La seule façon de éviter le risque consiste à évincer complètement l'allergène en cause.

QUELS SONT LES SIGNES ÉVOCATEURS D'UNE ALLERGIE ALIMENTAIRE ?

Certains symptômes de l'allergie alimentaire peuvent ressembler à ceux qui surviennent dans d'autres situations : aversion (simple dégoût) pour un aliment ou intoxication (due à un motec ou à un microbe). Il ne faut pas la confondre avec un simple intolérance alimentaire, ni avec une réaction cutanée après un excès de fraises ou de chocolat. Les principaux signes qui peuvent laisser suspecter une allergie alimentaire : Les pupilles qui gonflent et les démangeaisons. Si cela se produit dans les minutes qui suivent l'ingestion d'un aliment, ce n'est sûrement pas une fausse allergie. Et il est urgent de voir un médecin car vous pouvez faire un choc anaphylactique.

Des nausées après avoir ingéré un aliment particulier. C'est peut-être une intolérance alimentaire. En revanche, si on ne tolère pas la moindre quantité de ce aliment, c'est plutôt en faveur d'une allergie. Des maux de ventre et nausées après un repas. Ces manifestations se produisent un certain temps (plus de 2 heures) après l'ingestion d'un aliment ? Elles s'accompagnent d'un peu de fièvre ? C'est sûrement une intoxication alimentaire.

Chez un enfant, le refus de manger des œufs. S'il en a déjà consommés sans présenter de symptômes cutanés (urticaire...) c'est sans doute une simple aversion. Dans le cas contraire, il vaut mieux enquêter.



1/9 - L'allergie aux œufs.

C'est une allergie fréquente, et blanc d'œuf est plus allergisant que le jaune car il contient les protéines responsables de la majorité des allergies à l'œuf : l'ovalbumine, l'ovotransferrine et le lysozyme. Ces allergènes sont fort heureusement thermosensibles : c'est ainsi que certaines personnes allergiques à l'œuf tolèrent le blanc d'œuf cuit. Attention aux produits industriels : même si l'étiquette indique qu'il n'a pas d'œuf, il peut quand même contenir des protéines d'œuf.

2/9 - L'allergie au lait de vache.

On parle plutôt d'allergie aux protéines du lait. Elle peut débiter dès les premières semaines de sevrage chez le nourrisson mais au-delà de 2 ans, seuls 25% d'entre eux seront encore allergiques. En cas d'allergie aux protéines du lait de vache, il faut supprimer de l'alimentation tous les produits comportant une des mentions suivantes : protéines de lait, protéines de lactosérum de lait, caséine de lait, caséinate de lait, lactalbumine de lait, lactose de lait, margarine, crème, beurre.

3/9 - L'allergie aux fruits à coque.

Dans ce groupe d'allergie alimentaire, on retrouve les amandes, les noisettes et les noix. L'allergie aux fruits à coque n'est pas anodine car 15% des chocs anaphylactiques sont dus aux fruits à coque.

4/9 - L'allergie au céréales.

Dans ce groupe d'allergies alimentaires, on retrouve tous les produits à base de blé, de seigle, d'orge, et d'avoine. Toutes ces céréales contiennent du gluten, une protéine qui entraîne une irritation de l'intestin grêle appelée maladie coeliacque chez les personnes allergiques. Découvrez ici par quoi remplacer le gluten.

5/9 - L'allergie à l'arachide.

C'est l'allergie sur laquelle les scientifiques possèdent le plus de données. La prévalence de l'allergie à l'arachide (ou à la cacahuète) dans la population générale française a été estimée entre 1 et 2,5 % selon l'Inserm : cette allergie est classée deuxième en terme de fréquence chez l'enfant (derrière le blanc d'œuf) et se fixe d'adulte. L'allergie à l'arachide est associée une fois sur deux à une allergie aux fruits à coque (noix, noisette, amande, pistache, pignon, noix de cajou, noix du Brésil...).

6/9 - L'allergie aux fruits.

Certaines personnes qui souffrent d'une allergie respiratoire aux pollens de bouleau ou d'olivier peuvent souffrir d'une allergie croisée avec les rosacées. Les rosacées sont la famille des fruits dont partent les pêches, les abricots, les pommes, les prunes, les cerises ainsi que les fraises et les framboises.

7/9 - L'allergie au poisson.

Les allergènes du poisson sont volatils et peuvent provoquer une réaction par simple inhalation. Par conséquent, les allergiques ne doivent pas entrer dans la cuisine, le jour où il y a du poisson au menu de la famille. Les espèces allergisantes les plus fréquentes sont la morue, le thon, le saumon. C'est une allergie qui persiste en général à l'âge adulte.

8/9 - L'allergie aux légumineuses.

Dans ce groupe d'allergie, on trouve les allergies aux pois, haricots, lentilles, fèves et au soja. Mais depuis une dizaine d'années, un nouvel allergène a émergé : le lupin. Comme le lupin entre dans la composition de nombreux mélanges de farines servant à faire des viennoiseries, il faut interroger le boulanger sur la composition de sa farine. Attention aussi aux potages industriels en brique car certains contiennent de la farine de lupin.

9/9 - Ne pas confondre allergie et intolérance.

Contrairement aux allergies, les intolérances ne proviennent pas d'une réaction anormale du système immunitaire à un allergène alimentaire, mais de troubles d'origine métabolique. En clair, elles surviennent quand le corps n'arrive pas à digérer correctement des composés alimentaires, comme le lactose (surg du lait) ou le gluten, présent dans des céréales comme le blé, le seigle, l'orge... Même chose pour la tyramine (présente dans le fromage, l'avocat, le vin rouge...) ou le glutamate (exhausteur de goût). La plupart sont dues à un déficit en enzymes permettant de digérer les aliments. Ainsi, l'intolérance au lactose est liée à un déficit en lactase, qui permet de digérer ce sucre.

L'INTOLÉRANCE ALIMENTAIRE, UNE CONSÉQUENCE DE L'EXPOSITION AU BISPHÉNOL A

Qui dit exposition périnatale (in utero et durant l'allaitement) au Bisphénol A (BPA), dit prédisposition à l'intolérance alimentaire. On parle de nouvelle étude de l'Inra. Les chercheurs de l'unité de Toxicologie alimentaire de l'Inra de Toulouse ont très récemment établi un lien entre exposition prénatale au BPA et intolérance alimentaire, sur un modèle animal de rat.

Actuellement, l'Autorité Européenne de sécurité des aliments a fixé à 0,005 mg/kg le poids corporel par jour la dose maximale tolérable de Bisphénol A. C'est donc

avec cette donnée que les chercheurs de l'Inra de Toulouse ont travaillé, à partir de rates gestantes divisées en deux groupes. Le premier groupe a reçu par voie orale une dose quotidienne de BPA (0,005mg/kg de poids corporel), de la gestation jusqu'au sevrage des nouveau-nés, alors que le second groupe n'a pas reçu de BPA (témoin). Les études se sont ensuite portées sur les nouveau-nés, qui, à l'âge adulte, ont été nourris à l'ovalbumine, protéine du blanc d'œuf. Les scientifiques ont alors observé une réaction immunitaire d'intolérance

chez les rats exposés au BPA au cours de leur développement. Le groupe témoin n'a en revanche présenté aucune intolérance à l'ovalbumine. Par ailleurs, l'intolérance alimentaire des rats exposés a également été montrée par une inflammation du côlon. Le Bisphénol A aurait donc des effets délétères sur le système immunitaire, qui conduiraient par la suite à des intolérances alimentaires chez les fœtus et nourrissons exposés à la substance, même à très faible dose. En France, le Bisphénol A est interdit dans les biberons depuis janvier 2013, et

sera banni des emballages alimentaires le 1er janvier 2015. Si cette nouvelle étude confirme la nécessité de limiter l'exposition prénatale à ces produits, le critère de nos contenus alimentaires, elle souligne également la difficulté à établir une dose journalière tolérable sûre pour ce type de composé. D'autre part, le protocole expérimental utilisé pourra être appliqué à de nombreux travaux, en particulier pour l'étude de la dangerosité des substances qui remplacent le Bisphénol A.

PRÉSIDENTIELLE EN GAMBIE

Ouverture des bureaux de vote

Les bureaux de vote ont ouvert samedi à 8H00 (locales et GMT), en Gambie pour l'élection du nouveau président, qui dirigera le pays pour les cinq prochaines années.

Le sortant Adama Barrow et cinq autres candidats, tous des hommes, se disputent un peu moins d'un million de voix, et la charge de diriger pendant cinq ans le pays d'Afrique continentale.

«Je suis ici depuis 6H00 après mes prières et cela va sans doute me prendre jusqu'à 10H00», disait Jariatou Touray, 23 ans, étudiante, citée par des médias. «C'est très important pour les citoyens de voter et choisir la bonne personne». Babacar Diallo, lui aussi, est allé voter très tôt.

«C'est très important, parce que nous voulons le changement. Les temps sont très durs, la situation économique est mauvaise».

Il n'y a qu'un tour. Les bureaux ouvrent à 8H00 et ferment à 17H00 (locales et GMT). Les premiers résultats pourraient être connus dimanche.

PRÉSIDENTIELLE EN GAMBIE

Guterres appelle à une élection "crédible et transparente"

Le Secrétaire général des Nations Unies Antonio Guterres, a demandé vendredi aux électeurs gambiens de contribuer à favoriser "un environnement pacifique" lors du scrutin présidentiel qui se déroule samedi chez eux.

Dans une déclaration publiée par son porte-parole, le chef de l'ONU appelle l'organe de gestion des élections, les candidats, les dirigeants des partis politiques et leurs partisans, par leur conduite, à assurer un environnement pacifique propice à un processus électoral crédible, inclusif et transparent.

M. Guterres se félicite également de l'achèvement des travaux de la Commission gambienne pour la vérité, la réconciliation et les réparations (TRRC).

Saluant la Commission pour son "travail infatigable", il a exhorté le gouvernement à assurer "un suivi rapide" des recommandations contenues dans le rapport final qui a été remis le 25 novembre au chef de l'Etat.

M. Guterres a conclu en assurant que les Nations unies restaient "un partenaire loyal" dans le processus de justice transitionnelle en Gambie.

"Les Nations unies sont prêtes à continuer à soutenir les efforts nationaux en vue de la mise en œuvre complète des recommandations de la Commission afin de garantir la justice, les réparations pour les victimes et la clôture, en tant que mesures nécessaires à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale", a-t-il assuré.

Six candidats sont en lice pour présider les 2,2 millions de personnes qui vivent dans ce pays d'Afrique de l'Ouest.

Dans le cadre des préparatifs de l'élection, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Annadif Khatir Mahamat Saleh, est en visite dans les pays.

Au cours de cette visite de trois jours, M. Saleh, qui dirige également le Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), rencontrera des observateurs électoraux, des organisations de la société civile et l'équipe de pays des Nations unies.

Vendredi, le représentant spécial s'est également entretenu avec le ministre gambien des Affaires étrangères.

APS

ACCORDS UE - MAROC

Le Front Polisario déplore le pourvoi du Conseil de l'UE contre les arrêts du Tribunal

Le représentant du Front Polisario en Europe et à l'Union européenne (UE), Oubbi Bouchraya Bachir, a déploré vendredi le pourvoi du Conseil de l'Union européenne contre les arrêts du Tribunal européen ayant annulé les nouveaux accords UE/Maroc qui incluaient illégalement la partie du Sahara occidental sous occupation marocaine.

«Devant le rejet net de ses arguments par le Tribunal, le Conseil de l'UE avait le devoir d'amener le Royaume du Maroc à être raisonnable.

La logique imposait ensuite d'ouvrir des négociations avec le Front Polisario pour assurer la continuité des activités économiques, dans le respect du consentement sahraoui, avec la mise en place de dispositifs techniques comme il existe pour les autres territoires occupés situés dans le voisinage de l'UE», a déclaré à la presse Oubbi Bouchraya Bachir, membre du secrétaire national du Front Polisario.

«Au lieu de cela, le Conseil de l'UE choisit la fuite en avant, en formant un pourvoi contre les arrêts du Tribunal de l'UE», a déploré le diplomate sahraoui précisant que la Cour de Justice européenne (CJUE) «devra donc décider si les annulations des nouveaux accords UE-Maroc sont conformes à sa jurisprudence sur le Sahara occidental».

«Le Front Polisario n'est pas surpris, car il sait très bien que les dirigeants européens sont dans l'incapacité de tenir au Maroc un langage de vérité,



préférant que la décision soit prise par les juges.

Cette vérité est connue de tous, depuis le premier jour: l'UE ne peut pas inclure le Sahara occidental dans sa coopération avec le Royaume du Maroc car ce territoire n'est pas marocain, ne l'ayant jamais été», a précisé Oubbi Bouchraya.

Mais, a-t-il dit dans ce même contexte, «le Royaume du Maroc dénie cette réalité juridique, et l'UE, sous influence française, cherche à gagner du temps».

Et de poursuivre: «La faiblesse du Conseil a un coût

élevé pour le peuple sahraoui.

L'inexécution des précédents arrêts a aggravé la situation sur le terrain, renforçant le sentiment d'impunité de l'occupant marocain, ce qui lui a permis de reprendre le conflit armé, au détriment du processus de paix».

«Le peuple sahraoui, légaliste et pacifiste, sait que, dans sa lutte pour l'autodétermination et l'indépendance, ses adversaires lui imposeront toutes les épreuves.

Il n'est donc pas surpris par ce pourvoi», a-t-il encore dit. «Alors que, tôt ou tard, les dirigeants européens devront

respecter leurs obligations à l'égard du peuple sahraoui, ils cherchent à gagner du temps par une manœuvre dilatoire, et embarquent l'UE dans cette procédure dont le but principal est de prolonger l'occupation illégale du Sahara occidental», a déploré aussi le représentant du Front Polisario en Europe.

Le peuple sahraoui «place toute sa confiance dans la justice européenne en tant que rouage essentiel de l'Etat de droit en Europe.

Nul doute que la juste cause du peuple sahraoui finira par triompher», a-t-il conclu.

Par deux arrêts du 29 septembre 2021, le Tribunal de l'UE a annulé les nouveaux accords UE/Maroc qui incluaient illégalement la partie du Sahara occidental sous occupation marocaine.

S'inscrivant dans la lignée des précédents arrêts rendus par la Cour de justice de l'Union européenne en 2016 et en 2018, le Tribunal a jugé que les nouveaux accords UE/Maroc avaient été conclus en violation grave du droit international, contre le consentement du peuple sahraoui, rappelle-t-on.

MALI

Une attaque terroriste fait 31 morts dans le centre du pays (témoins)

Une attaque terroriste survenue vendredi à Songho Gare, une petite localité entre Sévaré et Bandiagara dans le centre du Mali, a fait 31 morts, ont indiqué les autorités locales citées par des médias.

Les terroristes ont attaqué un autobus qui se rendait à la foire de Bandiagara, ont indiqué les mêmes sources.

«Le véhicule a été attaqué par les terroristes qui ont assassiné d'abord le chauffeur avant de fermer le véhicule et d'y mettre le feu avec ses passagers à l'inté-

rieur», a précisé le maire de la ville voisine de Bankass, Moulaye Guindo. «Nous avons enterré 31 corps après l'attaque de ce matin à Songho Gare», selon des témoins, qui ont également évoqué sept blessés et des dizaines de disparus. Le gouvernement malien n'a pas encore fait de commentaire sur cette attaque meurtrière.

Le pont de Songho Gare est fréquemment saboté par des terroristes afin de couper cette partie du Mali du reste du pays, rappellent des habitants de la région.

Depuis 2012, le Mali est confronté à une profonde crise sur le plan sécuritaire, politique et économique, une crise qui a commencé au nord avant de s'étendre au centre et au sud du pays.

Les insurrections et les violences intercommunautaires ont fait des milliers de morts et des centaines de milliers de déplacés dans ce pays de l'Afrique de l'Ouest, malgré la présence des forces onusiennes (MINUSMA), ont indiqué des observateurs locaux.

Un employé de l'ONU tué au Mali lors de l'attaque d'un convoi

Des hommes armés ont attaqué vendredi au Mali un convoi de l'ONU, tuant un travailleur contractuel civil et en blessant un autre, a annoncé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma).

Le convoi, parti de Kidal

(Nord) pour rejoindre Gao, a été la cible de tirs à une centaine de kilomètres au nord-est de Bourem, a précisé sur Twitter la mission onusienne.

«Cette attaque perpétrée par des éléments non identifiés est intolérable», a-t-elle ajouté, sans préciser la nationalité des deux victimes de cette attaque.

D'autre part l'armée malienne a indiqué qu'une mission de séjour opérationnel, conduite par le commandant du Théâtre Est de l'opération Maliko, a été prise à partie par un groupe armé terroriste pendant des opérations de ratissage et de fouilles de refuges terroristes».

L'attaque a eu lieu vendredi aux environs de 13h00 sur l'axe Rharouss-Gossi dans le Secteur de Tin Alata, ajoute un communiqué des Forces armées maliennes les FAMA, qui souligne que quatre assaillants ont été tués et quatre militaires maliens ont été blessés légèrement.

NIGER

La justice autorise une manifestation contre les bases militaires

La justice nigérienne a autorisé vendredi une manifestation de la société civile programmée dimanche pour réclamer le «départ des bases militaires étrangères» présentes dans ce pays, a indiqué à la presse un des organisateurs.

«Le 2 décembre la mairie (de Niamey) nous a notifié un arrêté d'interdiction de manifester le 5 décembre pour «risque de trouble à l'ordre public» et nous avons saisi un juge de référé qui a rendu son verdict vendredi à 15h30 (locales), a déclaré Maikoul Zodi, coordinateur national du mouvement Tournons La Page qui est

à l'origine de la manifestation. En plus «d'une ordonnance de manifester», le juge «a demandé aux forces de l'ordre d'encadrer notre manifestation», a-t-il précisé. «Premièrement, la manifestation c'est pour demander le départ pur et simple de toutes les bases militaires étrangères notamment françaises.

Cela fait huit ans qu'elles sont ici et nous n'avons pas constaté un changement par rapport à l'insécurité», a expliqué M. Zodi.

La manifestation doit également «rendre hommage à nos frères tombés à Téra»,

une ville dans l'ouest du Niger où trois manifestants ont été tués samedi dernier après des heurts autour d'un convoi militaire français en route pour Gao, au Mali.

«Le convoi de la Force française Barkhane sous escorte de la gendarmerie nationale en route pour le Mali, a été bloqué par des manifestants très violents à Téra, région de Tillabéri», avait affirmé le ministre nigérien de l'Intérieur dans un communiqué.

Il a ajouté que «dans sa tentative de se dégager elle a fait usage de la force», faisant deux morts et 18 blessés.

RÉUNION OSCE L'Entité sioniste et le Maroc piétinent le droit international (délégation algérienne)

Le régime marocain et l'Entité sioniste comptent, à travers la normalisation de leurs relations, s'appuyer mutuellement pour «continuer à piétiner le droit international», a déclaré la délégation algérienne à Vienne, lors des travaux de la 28e réunion du conseil ministériel de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), tenue les 2 et 3 décembre courant à Stockholm.

«L'escalade récente dans notre région montre que, sous couvert de normalisation, Israël et le Maroc entendent s'appuyer mutuellement pour continuer à piétiner le droit international», a déclaré Fouzia Boumaïza Mebarki, ambassadeur, représentante permanente de l'Algérie auprès des Nations unies à Vienne.

Et de préciser dans ce contexte: les «Accords dits d'Abraham» «enterrent définitivement l'Initiative arabe de paix».

En 2002, au sommet de la Ligue arabe de Beyrouth, les chefs d'Etat et de Gouvernement arabes avaient adoubié le plan de paix présenté par l'Arabie saoudite offrant à l'Entité sioniste la possibilité de garantir la paix et la sécurité à son peuple.

Ce plan offrait la reconnaissance de l'Entité sioniste par tous les Etats arabes, en même temps, en contrepartie de l'application de la solution à deux Etats séparés, vivant côte à côte en paix et en sécurité, rappelle la délégation algérienne.

«Cette offre de paix glo-



bale et durable pour tous les peuples du Moyen-Orient a été dédaigneusement rejetée par Israël, qui manifestement préfère la conclusion d'accords séparés pour semer la division au sein de la Nation arabe», a déploré la diplomate.

Fouzia Boumaïza Mebarki a enchaîné dans le même sens en évoquant les récents actes d'hostilité et d'agression menés par le Maroc contre l'Algérie avec le soutien de l'Entité sioniste dont l'espionnage dans le cadre de l'opération Pegasus, de 6.000 téléphones de

responsables algériens, ou l'assassinat, le 1er novembre dernier, de trois routiers algériens qui acheminaient des produits commerciaux en Mauritanie.

«Ce sont des actes graves. Des actes irréfléchis, impulsifs, irresponsables indignes d'un pays voisin dont la destinée est commune.

Choisir l'agression est une preuve de faiblesse et d'impuissance.

Construire la Paix, la vraie exige la bravoure (et) le courage», a-t-elle souligné.

«L'Algérie réitère son at-

tachement à la paix et à la sécurité, pour son peuple et pour tous les peuples de la région et au-delà.

Elle rejoint et appuie tous ceux qui ont appelé au respect du droit international», a soutenu l'ambassadeur.

Elle a lancé un appel urgent dans ce sens pour «remettre, sur leurs rails onusiens, les pourparlers de paix entre Palestiniens et Israéliens et entre Sahraouis et Marocains» et estimé que «laisser les situations pourrir et la guerre se poursuivre entre les protagonistes finira par déstabiliser, voire détruire directement ou indirectement toute la Méditerranée».

Plusieurs questions ont été examinées lors de la réunion de l'OSCE, tenue dans la capitale suédoise dont le changement climatique, les différentes formes du crime transnational organisé, notamment le trafic de drogue, le terrorisme, la corruption, le trafic d'armes, la traite des personnes, ainsi que les impacts socioéconomiques de la pandémie du Covid-19.

NUCLÉAIRE L'Iran n'a pas fait de «propositions constructives» (Maison Blanche)

Les Etats-Unis ont estimé vendredi que les autorités de Téhéran n'avaient pas fait de «propositions constructives» lors de la reprise des négociations sur le nucléaire iranien à Vienne.

«Le nouveau gouvernement iranien n'est pas venu à Vienne avec des propositions constructives», a déclaré la porte-parole de la Maison Blanche, Jen Psaki.

«Nous espérons toujours une approche diplomatique, c'est toujours la meilleure option», a-t-elle ajouté. Mais «l'approche de l'Iran cette semaine n'a pas été, malheureusement, de tenter de résoudre les problèmes en suspens», a-t-elle poursuivi.

«Plus important encore, l'Iran a entamé ce nouveau cycle de négociations avec un nouveau cycle de provocations nucléaires, comme l'a rapporté l'AIEA (l'Agence internationale de l'énergie atomique) mercredi, et ils n'ont toujours pas réussi à s'entendre avec l'AIEA pour rétablir la coopération et la transparence qu'ils ont détériorées ces derniers mois», a-t-elle encore dit.

Conclu en 2015 entre la République islamique et des grandes puissances (Etats-Unis, Russie, Chine, France, Allemagne, Royaume-Uni), l'accord sur le nucléaire iranien est moribond depuis le retrait unilatéral des Etats-Unis en 2018 et le rétablissement de sanctions, poussant Téhéran à se détacher en riposte de la plupart de ses engagements.

L'accord, connu sous son acronyme anglais JCPOA, offrait à Téhéran la levée d'une partie des sanctions étouffant son économie en échange d'une réduction drastique de son programme nucléaire, placé sous strict contrôle de l'ONU.

«Nous savons pourquoi nous en sommes là.

Les gouvernements précédents ont décidé de se retirer du JCPOA, cela a conduit à une expansion dramatique et sans précédent du programme nucléaire iranien. Cela ne peut pas continuer, et le président (Joe Biden, ndr) continue de croire qu'il y a une meilleure alternative», a dit Mme Psaki.

PORTUGAL Le ministre portugais de l'Intérieur Eduardo Cabrita démissionne

Le ministre portugais de l'Intérieur Eduardo Cabrita a démissionné vendredi en raison d'un scandale lié à la gestion d'une affaire impliquant un chauffeur dans un accident de la route ayant fait un mort en juin dernier.

«Je ne peux pas permettre que cette affaire soit utilisée politiquement pour pénaliser l'action du gouvernement (...) si bien que j'ai demandé à être relevé de mes fonctions», a expliqué M. Cabrita lors d'une conférence de presse.

«J'ai accepté cette demande de démission», a aussitôt réagi le Premier ministre Antonio Costa à l'occasion d'une autre conférence de presse.

Cette démission intervient à moins de deux mois des prochaines élections législatives anticipées, convoquées après le rejet du projet de budget 2022 du gouvernement socialiste minoritaire de M. Costa. En juin dernier, la voiture ministérielle où se trouvait M. Cabrita, circulant à environ 163 km/heure selon les médias locaux, a percuté mortellement un patrouilleur de l'autoroute dans la région d'Evora (sud).

Vendredi, le chauffeur du ministre a été accusé par le parquet portugais de négligence. Depuis cet accident, la gestion de ce dossier a été vivement critiquée. Le ministre a notamment été accusé de se défausser de ses responsabilités et d'insensibilité à l'égard de la famille de la victime.

«C'est un épisode infâme, où se croisent l'insensibilité humaine la plus absolue et la déresponsabilisation politique la plus éhontée d'un ministre de la République», a estimé Joao Miguel Tavares, commentateur du quotidien Publico.

Le lendemain de l'accident, le ministère de l'Intérieur s'était justifié en expliquant qu'il n'y avait pas de signalisation sur l'autoroute pour alerter les conducteurs des travaux de nettoyage.

Mais quelques jours plus tard, le concessionnaire Brisa avait contredit cette version affirmant que la «signalisation des travaux d'entretien» était bien respectée. M. Cabrita avait pris ses fonctions en 2017, juste après les violents incendies qui avaient frappé le Portugal cette année-là, causant la mort de plus de 100 personnes.

Avant d'être nommé à l'Intérieur, il a occupé la charge de ministre adjoint du Premier ministre de 2015 à 2017.

BRÉSIL Enquête contre Bolsonaro pour diffusion de fausse information

Un juge du Tribunal suprême fédéral (STF) du Brésil a ordonné vendredi l'ouverture d'une autre enquête contre le président Jair Bolsonaro pour avoir diffusé une fausse information dans un vidéo faisant le lien entre le vaccin anti-Covid et la maladie du sida.

La décision du juge Alexandre de Moraes, membre de la plus haute instance du pouvoir judiciaire brésilien, répond à une demande de la commission sénatoriale qui a accusé en octobre le chef de l'Etat d'avoir commis de graves délits pendant la pandémie, s'ajoutant à cinq autres enquêtes ouvertes à l'encontre de M. Bolsonaro, jusqu'à présent sans résultat.

L'objet de cette nouvelle enquête:

une vidéo dans laquelle le président d'extrême droite cite des rapports supposément officiels du gouvernement britannique qui «suggèrent» que les personnes entièrement vaccinées contre le coronavirus développent la maladie du sida «beaucoup plus rapidement que prévu».

Cette information a été démentie par le gouvernement britannique auprès du service fact-checking de l'AFP et par la Société brésilienne des maladies infectieuses, entre autres organisations médicales.

La vidéo a été retirée de Facebook, Instagram et YouTube. La plateforme vidéo a également décidé de suspendre la chaîne de M. Bolsonaro pendant

une semaine. En août, le STF a décidé d'ouvrir une investigation contre Jair Bolsonaro pour les délits de «calomnie» et d'«incitation au crime» dans une affaire liée à la remise en cause du système de vote électronique brésilien.

Le président est aussi sous le coup d'autres enquêtes visant à déterminer s'il a interféré, dans des affaires concernant des membres de sa famille, avec la police fédérale ou encore pour avoir diffusé sur les réseaux sociaux un rapport de police - sous scellé - concernant une attaque présumée contre le système électoral.

Moins d'un an de la présidentielle, la cote de popularité du dirigeant de 66 ans n'a jamais été aussi basse.

NUCLÉAIRE IRANIEN La Chine appelle à élargir les consensus dans les pourparlers

Les progrès accomplis cette semaine lors des négociations sur le programme nucléaire iranien ne doivent pas être sous-estimés, même si «une percée est encore lointaine», a déclaré vendredi le représentant de la Chine auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Vienne, Wang Qun.

La Chine espère que les consultations de chaque partie avec son propre gouvernement pendant l'ajournement des pourparlers jusqu'à la semaine prochaine permettront de donner un nouvel élan politique à ces négociations, a-t-il dit après que le groupe P4+1 (Chine, France, Royaume-

Uni, Russie plus Allemagne), l'Union européenne et l'Iran ont eu de lundi à vendredi des discussions approfondies visant à relancer l'accord nucléaire iranien de 2015.

Ces pourparlers ont aidé les participants à mieux comprendre la position du nouveau gouvernement iranien, a estimé M. Wang, ajoutant que son pays espérait que toutes les parties prenantes continueront d'œuvrer à instaurer une bonne atmosphère pour les négociations pendant l'ajournement des pourparlers.

La Chine continuera à soutenir fermement la reprise du processus de né-

gociation entre les Etats-Unis et l'Iran et à jouer un rôle unique et constructif en travaillant avec toutes les parties afin d'aboutir à des résultats positifs à une date proche, a déclaré le diplomate chinois.

Au cours des pourparlers de cette semaine, l'Iran a fait des propositions.

Cependant, de hauts diplomates britanniques, français et allemands ont exprimé vendredi leur déception et leur inquiétude après avoir complètement et soigneusement analysé les modifications proposées par l'Iran au texte négocié lors des six sessions de négociation précédentes.

Ce dialogue doit encore

se poursuivre afin d'explorer et d'élargir les consensus en se concentrant sur le texte et les propositions faites à ce sujet, même s'il existe encore des divergences, a souligné Wang Qun.

La précédente série de pourparlers sur la reprise de l'accord de 2015 avait eu lieu en juin.

Le gouvernement américain sous la présidence de Donald Trump s'est retiré de cet accord en mai 2018 et a depuis réimposé unilatéralement des sanctions contre l'Iran.

Téhéran a riposté en cessant progressivement de respecter cet accord à partir de mai 2019.

MUSIQUE

L'Ensemble «El Djazira» de musique andalouse anime un concert à Alger

Un concert prolifique de musique andalouse a été animé vendredi à Alger par l'Ensemble «El Djazira», dans une ambiance conviviale et devant un public peu nombreux, astreint au strict respect des mesures de prévention sanitaire contre la propagation du Coronavirus.

Sous la direction du maestro Bachir Mazouni au violon, l'Orchestre, en nombre réduit, de l'association culturelle «El Djazira» de musique andalouse, accueilli à la salle de cinéma «Sahel» à Cherraga, a embarqué l'assistance dans une belle randonnée onirique, à travers un programme déployé en deux parties, qui a mis en valeur la richesse du patrimoine andalou.

Dans le mode Sika, douze instrumentistes, dont trois musiciennes, ont entamé le premier volet du récital avec inqilab «Min houbi had el ghazala», interprété en chœur par l'ensemble, suivi dans le mouvement n'çraf de, «Tabaât rouhi hawaha», «Ya chabih dhey el hilal», «Ya saki la taghef» pour conclure avec un enchaînement de kh'lasset.

Les voix cristallines, soprano et ténors d'Imene Aitouche au violon, Hafida Boungab et Hamouche Bacero au luth, ainsi que Ahmed Fouanis à la mandole, ont orné le silence de la salle avec des sorties en solo très appréciées par l'assistance, brillamment rendues dans la lenteur apaisante de la ca-

dence n'çraf et la légèreté entraînant du mouvement kh'lasset.

Au tour de Bachir Mazouni, à la voix présente et étoffée, également soutenu au R'bab par Ryma Cherbane, aux percussions par Azeddine Zaafi et Abdelkader Beneddine, ainsi que Tayeb Mohamedi à la guitare et Samy Bentouri au piano, d'interpréter un florilège de chants Hawzi et aâroubi, permettant une deuxième partie plus chaleureuse, qui a constitué, entre autres pièces, «Khatri bel djefja l'âadeb», «Ya dhou aayan» et «Dekhil hassbek ya would ettir».

Ya men dara men naâchaqou, Mahla charab», Laqitouha fi tawafi tes'â, Selli houmoumek, Mata nestarihou, Bekri win kount m'henni, Kane m'âkoum djét, Mahla el âchiya, El khilaâ taâdjebni, ?chiyatoun, sont autant de pièces rendues par l'ensemble qui rappellent la richesse et la diversité du genre andalou.

Transitant par plusieurs modes dont le Moual et Raml el maya ainsi que différentes cadences rythmiques, les sonorités des ins-



truments conventionnels de la musique andalouse (Violon, oud, r'bab), mêlées aux sons denses de la mandole du professeur Amar Sari et Ahmed Fouanis, ainsi que le banjo de Mourad Bernoussi intégrés dans l'orchestration, ont mis en valeur le travail de recherche et la quête d'une identité sonore qui caractériserait l'association «El Djazira».

Le public, peu nombreux, a longtemps applaudi l'ensemble des artistes, savourant chaque instant du concert dans la délectation.

Fondée en 1993, l'association culturelle «El Djazira» de musique andalouse vise à «vulgariser et promouvoir» la musique andalouse, à travers une approche nouvelle consistant à inscrire cette musique savante dans l'universalité en tenant compte de l'authenticité de ses contenus, présentés dans des formes modernes et hautement esthétiques, peut-on lire sur le document de pré-

sentation de l'association. Pour ce faire, l'orchestration chez l'Ensemble «El Djazira» a intégré des instruments peu ou pas utilisés dans la formation académique traditionnelle, à l'instar de la clarinette, la flûte traversière, le piano et le violoncelle, entre autre, présents aux côtés d'instruments conventionnels, comme le luth, la kouitra, le R'beb, le qanun, la mandoline, la derbouka et le tar.

Ouverte à l'année pour accueillir de nouvelles recrues et collaborant avec des ensembles issus d'autres disciplines artistiques, l'association «El Djazira» se démarque par sa volonté à s'adapter à tous les genres artistiques dans un élan singulier qui préserve l'authenticité de la musique andalouse.

Le concert de musique animé par l'Orchestre de l'association culturelle «El Djazira» de musique andalouse à la salle de cinéma Sahel de Cherraga a été organisé par l'Établissement Arts et Culture, sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts.

MINISTRE DE LA CULTURE SAHRAOUI «Nous résisterons au génocide culturel conduit par le Maroc»

Le ministre sahraoui de la Culture, El Ghouth Mamouni, a indiqué que le peuple sahraoui était «différent du peuple marocain et qu'il possède sa propre culture et sa propre histoire» et qu'il «résistera toujours au génocide culturel massif conduit par le régime d'El Makhzen».

Dans un entretien à l'APS, le ministre est revenu sur le rôle de la culture dans l'histoire sahraouie depuis la lutte contre la colonisation espagnole jusqu'à la résistance contre l'occupant marocain, en le qualifiant d'outil principal de sensibilisation et d'éveil de conscience des sahraouis, permettant de consolider «l'union de la population» et mettre en avant son patrimoine, ses traditions, sa langue, son habitat et ses traditions culinaires et vestimentaires, qui le «différencient du peuple marocain».

Évoquant les principaux arts, portes voix de la culture sahraouie, le ministre est revenu sur le rôle de la chanson dans la société sahraouie avant l'apparition du théâtre dans les années 1980 et du cinéma en 1990 qui a largement participé à la médiatisation de la cause sahraouie à travers le monde.

El Ghouth Mamouni insiste également sur l'importance de la participation des cinéastes sahraouis et des productions cinématographiques traitant de la cause sahraouie dans les événements internationaux en plus de la présence d'artistes dans différentes manifestations culturelles en Europe, en Asie ou en Amérique Latine et plus particulièrement en Algérie.

Il a également relevé la coopération et les échanges culturels avec de nombreux pays dont l'Algérie et l'Afrique du Sud et de nombreux pays d'Amérique Latine dont les peuples et les gouvernements manifestent un grand soutien au peuple sahraoui, insistant sur la solidarité des peuples européens, de nombreuses organisations non gouvernementales, d'artistes, personnalités politiques et de bénévoles acquis à cette cause juste.

Répondant à une question sur l'importance des festivals organisés dans les camps sahraouis comme le Festival international du cinéma du Sahara Occidental, «El Sahara», qui a pris fin récemment, El Ghouth Mamouni a considéré cette manifestation comme une «fenêtre sur la culture sahraouie» qui est devenue une «arme importante dans la bataille de libération».

Il a également rappelé qu'une nouvelle édition du Festival «Artifariti», un espace de rencontre international sur les arts et les droits de l'homme, se tiendra au mois de décembre à Madrid, rassemblant des artistes sahraouis et de divers pays.

Évoquant la culture sahraoui, le ministre a énuméré de grandes figures artistiques qui ont participé à préserver et promouvoir le patrimoine culturel sahraoui et à l'exploiter pour faire connaître la cause de la libération de leur peuple de la colonisation marocaine, à l'instar des poètes El Khadra Mint El Mabrouk, Allal Eddaf, El Bachir Ould Ali, et les chanteuses Oum Dalila, surnommée «la voix du peuple sahraoui résistant» et Oum Rokaia Abdallah, connu pour sa chanson «Le Sahara n'est pas à vendre».

Résister à un génocide culturel massif

Le ministre sahraoui de la culture a expliqué que le colonisateur commence par effacer l'identité culturelle et l'histoire des peuples colonisés, et «c'est ce qu'a fait la Maroc au Sahara Occidental lors de la marche noire du roi Hassan II en 1975 qui avait mis en place une politique de génocide culturel massif qui n'a pas atteint ses objectifs».

Après avoir échoué dans ce génocide, «Hassan II s'est orienté vers le déplacement et de déracinement des populations», visant particulièrement les jeunes qui ont été chassés vers les villes marocaines, et en «encourageant la prolifération de tous les fléaux sociaux, comme la drogue, dans les villes sahraouies occupées pour exterminer les valeurs de cette société».

«L'occupant a également obligé les sahraouis à adopter les traditions et le dialecte marocain, qui lui sont étrangers, pour remplacer la langue maternelle hassania, en plus d'avoir interdit les tentes sahraouies et les produits artisanaux authentiques», explique-t-il.

El Ghouth Mamouni rappelle que ce génocide a également touché le patrimoine bâti, de «nombreuses bâtisses espagnoles ont été démolies et transformées en casernes militaires, un site archéologique rupestre a été attribué à des promoteurs immobiliers et d'anciens cimetières ont également été détruits», considérant ces actes comme une «atteinte claire au patrimoine de l'humanité passé sous silence».

Le ministre constate que l'occupant «expérimente toutes les manières possibles pour détruire la culture et l'identité sahraouie», indiquant que le Maroc a récemment «augmenté les taxes douanières avec la Mauritanie pour interdire la circulation de l'habit sahraoui».

Il rassure cependant et insiste sur «l'inébranlable résistance du peuple sahraoui face à toutes les formes de ce génocides culturel massif».

APS

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION AIN DEFLA
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE PROXIMITÉ DE DJELIDA

AVIS DE RECRUTEMENT

La direction de l'établissement public de santé de proximité de Djelida lance un avis de recrutement par voie de concours aux postes désignés ci-dessous :

Grades	Mode de recrutement	Qualifications requises	Spécialité spécifiée	Nombres de postes
Médecin généraliste de santé publique	Concours sur titre	Diplôme de doctorat en médecine ou d'un titre reconnu équivalent.	Médecine générale	04
Chirurgien-dentiste de santé publique		Diplôme de chirurgien-dentiste ou d'un titre reconnu équivalent.	Chirurgie dentaire	02

Constitution du dossier de candidature :

- Une demande manuscrite de participation.
- Une copie de la carte d'identité nationale
- Une copie du diplôme ou du titre reconnu équivalent
- Une copie conforme à l'original du relevé de notes du cursus de formation
- Les attestations de travail précisant l'expérience professionnelle dans la spécialité, dûment visée par l'organe de sécurité sociale, pour l'expérience acquise dans le secteur privé.
- Une fiche de renseignement dûment remplie par le candidat et qui est téléchargée à partir de site web de la direction générale de fonction publique (www.concours.fonctionpublique.gov.dz)

Après l'admission définitive au concours sur titre, le candidat doit compléter son dossier par les pièces suivantes :

- Copie du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national certifiée conforme à l'original.
- Un extrait de naissance - certificat de résidence - certificat médical (médecine générale, physiologie) - deux (02) photos d'identité.
- Fiche familiale pour les mariés (e).

Les délais de dépôts des dossiers :

- Les dossiers des candidats doivent être envoyés recommandés par poste, avec accusé de réception à l'adresse suivante : Établissement public de santé de proximité Djelida - Cité Administrative Djelida-
- Les dossiers doivent parvenir dans un délai de quinze (15) jours ouvrables à compter de la première parution de l'annonce dans la presse écrite.

Remarque : les dossiers reçus hors délais ou incomplets ne seront pas pris en considération.

USA Pour l'avenir, la Nasa mise sur des stations spatiales privées

Anticipant la future mise à la retraite de la Station spatiale internationale, la Nasa a annoncé jeudi avoir signé des contrats avec trois compagnies pour les aider à développer des stations spatiales privées, un pas de plus vers la commercialisation de l'espace.

Les trois entreprises sont Blue Origin, Nanoracks, et Northrop Grumman, qui se verront respectivement attribuer 130, 160 et 125,6 millions de dollars.

La société Axiom Space avait elle déjà remporté l'année dernière un contrat similaire de 140 millions de dollars.

«Nous nous associons avec les entreprises américaines pour développer des destinations spatiales que les gens pourront visiter, où ils pourront vivre et travailler», s'est félicité dans un communiqué le patron de la Nasa, Bill Nelson.

La Nasa encourage fortement la privatisation de l'orbite basse afin de faire des économies et se concentrer sur les missions d'exploration plus lointaines, vers la Lune et Mars.

L'avenir de la Station spatiale internationale (ISS) est officiellement assuré jusqu'en 2024 et la Nasa a entériné qu'elle puisse techniquement opérer jusqu'en 2028.

Bill Nelson s'est prononcé en faveur de son extension jusqu'en 2030.

Le but est ensuite que les stations privées prennent le relais, mettant un terme à la coopération internationale actuelle sur l'ISS, notamment avec la Russie.

Ces contrats «aideront à assurer aux Etats-Unis une présence humaine continue en orbite basse», a déclaré lors d'une conférence de presse Phil McAlister, directeur des vols commerciaux pour la Nasa.

«Un trou (dans cette présence) serait dommageable.» L'agence spatiale américaine



souhaite à l'avenir pouvoir louer les services d'entreprises privées pour ses besoins, sans avoir à financer les coûts d'opération d'une station.

Elle estime qu'il lui faudra pouvoir envoyer deux astronautes en orbite en continu, et réaliser quelque 200 expériences par an.

La station de Blue Origin, développée avec Sierra Space, est baptisée Orbital Reef. Elle doit pouvoir accueillir jusqu'à 10 personnes, et servir à une diversité d'acteurs: touristes, entreprises, ou acteurs publics. Celle de Nanoracks, nommée Starlab, vise un décollage en 2027.

Northrop Grumman planche encore de

son côté sur un nom, mais prévoit aussi des zones pour la science ou le tourisme.

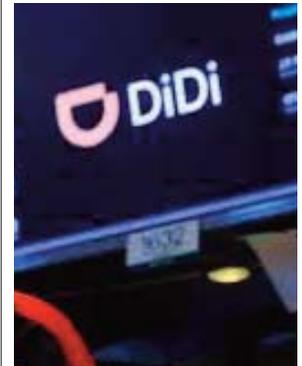
Le projet d'Axiom est un peu différent: un module doit d'abord être attaché à l'ISS, avant que la station ne s'en détache pour devenir indépendant.

Aucune entreprise n'a donné d'estimation pour le prix du développement de ces stations.

Mais «la somme investie aujourd'hui par la Nasa pour lancer ce programme est petite comparé à l'argent qui sera requis», a déclaré Brent Sherwood, de Blue Origin.

La contribution de l'agence à ces projets ne dépasse pas 40% du montant d'investissements total, a déclaré Phil McAlister.

CHINE - USA Didi, le Uber chinois, se retire du Nasdaq



Le chinois Didi, qui domine dans son pays le marché de la réservation de voitures avec chauffeur (VTC), a indiqué vendredi se retirer du Nasdaq aux Etats-Unis, où il est coté depuis cinq mois.

«Après mûre réflexion, la société a entamé le processus de retrait de la cote du Nasdaq avec effet immédiat et a entamé les travaux préparatoires pour une cotation à Hong Kong», a annoncé Didi dans un bref communiqué.

Cette décision intervient quelques heures après l'adoption aux Etats-Unis de règles plus contraignantes pour les entreprises étrangères qui y sont cotées.

APS

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Ouargla
Daïra de N'goussa
Commune de N'goussa

Numéro d'identification fiscale (NIF) : 09850039107723

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

- Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- Conformément aux PV des analyses financier du le : 07/10/2021

La commune de N'goussa informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence des capacités minimales N°06/2021, annoncé au journal DK NEWS:11/08/2021

EXTENSION RESEAUX ASSINISSEMENT AU CITE THAOURA N'GOUSSAA CHEF LIUE SUR UNE LONGUEUR DE 1872 M/L

Qu'a l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières. Conformément aux critères prévus dans le cahier des charges le marché sont attribués à titre provisoire comme suit :

Nom de projet	Attributaire Provisoire Du Marché	Nif de L'attributaire Provisoire	Montant de L'offre Avant Correction DA	Montant de L'offre Après Correction DA	Délai de Réalisation	Note Technique
EXTENSION RESEAUX ASSINISSEMENT AU CITE THAOURA N'GOUSSAA CHEF LIUE SUR UNE LONGUEUR DE 1872 M/L	EURL ENTREPRISES GENERALES CONSTRUCTION ET HYDRAULIQUE E G C H -HAOUEDMOUISA MED ALAEDDINE-	001930012384632	19.476.492.00	19.476.492.00	05 mois	55 points

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours devant la commission des marchés publics compétente suscitée dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution de présent avis dans la presse nationale ou le BOMOP .

Pour le soumissionnaire non retenus ces derniers sont invités à se rapprocher du bureau de marché, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché pour rendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE M'SILA
DAIRA DE MAGRA
COMMUNE DE MAGRA
NIF: 099716000280672

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément décret présidentiel n°15/247 notamment au 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public.

- En suit AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°: 05/2021

Publier au deux journeaux Nationale EL WASAT du 08/11/2021 et DK NEWS 'du 07/11/2021 .

- LOCATION D'AUTOBUS TRANSPORTS SCOLAIRES L'ANNEE 2022

- LOT 01 LIGNE OULADE MANSOUR
- LOT 02 LIGNE EL DEBABHA
- LOT 03 LIGNE EL MALEH
- LOT 04 LIGNE EL AMAVET

- Et suite de la réunion de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres d'ouverture des plis du : 16/11/2021

- Et suite de la réunion de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres l'évaluation des offres du : 22/11/2021

LE P.APC DE LA COMMUNE DE MAGRA INFORMEL AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE SELON LE TABLEAU SUIVANT :

N°	PROJET	DÉSIGNATION E T P	CARTE "N FISCAL DE MAITRE DOFFRAGE	CARTE FISCAL DE E.T.P.'N	MANTANT	OBV
01	LOT 01 LIGNE OULADE MANSOUR	MOKHTARI NOURDINE	099716000280672	197828040023239	MIN:2.400.000.00 DA	MOINS DESANT
					MAX:3.200.000.00 DA	
	LOT 02 LIGNE EL DEBABHA	MOKHTARI NOURDINE		MIN:1.200.000.00 DA	MOINS DESANT	
				MAX:1.600.000.00 DA		
LOT 04 LIGNE EL AMAVET	MOKHTARI NOURDINE	MIN:1.350.000.00 DA	MOINS DESANT			
		MAX:1.800.000.00 DA				
LOT 03 LIGNE EL MALEH	CHAMI KHIER	MIN:2.400.000.00 DA	MOINS DESANT			
		MAX:3.200.000.00 DA				

TOUT SOUMISSIONNAIRE QUI CONTESTE CE CHOIX PEUT INTRODUIRE UN RECOURS AUPRES DE L'ASSEMBLÉE POPULAIRE COMMUNALE DE MAGRA DANS LES 10 JOURS A COMPTER DE LA PUBLICATION DU PRÉSENT AVIS ET CELA CONFORMÉMENT D'ACTE 02 DU DÉCRET PRÉSIDENTIEL N°15/247 NOTAMMENT AU 16/09/2015 PORTANTE RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS PUBLICS ET DES DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC .

Mots fléchés géants de force 1 à 3 n°1175

profiteras bidon de carburant	grande troupe cuiras à feu vif	très pointue	tissus sans motif esprit	loi du silence	résumé de discours immobile	nommées désert de cailloux
patronyme étoile filante		petites hauteurs partie vitale		coiffure d'évêque très sombres		
dédaigneuse monsieur anglais			clown indice de volonté enfantine	monnaie suédoise s'introduisait	bidasse américain Irlande gaélique	doigt de pied
bloqua le moteur chers fourrures		création cohérent	baudet raisonnable		va de-ci de-là répétai 3 fois	
résidu de distillation	immense petit vouyou		point cardinal ancien aromate		temps de moisson cité biblique	préposition facile
cambre-rails sortis		enrichirai employé par tous	accidents musicaux graisse de pord	fleuve au départ démén-tiras	javeau très com-pétentes	aidées
remué trou d'outil rous-péter		grande quantité bande acharnée	compro-tera bon pour la santé	cri de douleur de même		en quel lieu? hospices
chérirais petite pantoufle			narre bien essorée	thymus du veau suite de notes	barre profilée chasseur de mulot	potiches
fortes colles sommets			au dessous de zéro transpire	pièce de literie petit sapaïou		
réseau virtuel	vieilles pièces posses-sif	casque de chevalier		dispo-sées habitudes locales		pronom intime
file de wagons			rivière alpine		nappe indivi-duelle	connu

Solution

Sudoku n°2475

2	4	7	3	8	6	1	9	5
1	8	5	4	2	9	3	6	7
9	3	6	5	1	7	8	2	4
3	9	1	8	6	5	7	4	2
4	5	2	1	7	3	9	8	6
7	6	8	2	9	4	5	1	3
8	1	3	6	5	2	4	7	9
6	2	9	7	4	1	6	3	8
6	7	4	9	3	8	2	5	1
7	8	5	9	1	2	3	4	6
1	2	3	4	5	6	7	8	9
5	7	2	4	8	9	3	1	6
1	9	3	5	7	6	8	4	2
8	6	4	2	3	1	5	9	7
3	2	5	8	1	4	6	7	9
7	4	1	9	6	5	2	3	8
4	1	7	6	5	8	9	2	3
2	5	7	9	3	7	8	4	6
9	3	8	7	4	2	1	6	5

Mots Croisés n°2475

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	C	H	A	S	S	E	C	R	O	I	S	E
2	R	E	C	O	U	D	R	A	I	S		P
3	E	L	E	C	T	E	U	R	S		S	U
4	C	E		L	U	N	E	E		A	A	R
5	E	R	R	E	R		S	T	A	B	L	E
6	R	A	I		E	T		E	C	R	U	
7	E	S	S	O	R	A	S		H	A	T	A
8	L	E	G	A	R	E	R	A	S		A	M
9	L	I	E	R		E	M	O	T	I	V	E
10	E	N	S	E	R	R	A	I		F	A	R

Grille géante n°1175

J	B	J	E	N	M	S	S	V	B	I	E	M	A	I	E	M	C	N	N	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I	R	A	B	R	A	S	O	U	I	L	E	S	A	A
R	A	R	I	N	O	R	T	E	R	E	A	I	S	E	S	A	I	S	U	M
M	E	T	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
E	R	O	M	E	T	I														

JM-2022 D'ORAN

"Le CIJM est rassuré, les inquiétudes dissipées" (Derouaz)

Le Commissaire des Jeux méditerranéens 2022 d'Oran (25 juin au 5 juillet), Mohamed-Aziz Derouaz, a affirmé samedi à Alger, que "toutes les inquiétudes du Comité international des Jeux méditerranéens (CIJM) liées aux préparatifs de la 19e édition ont été dissipées."

"Beaucoup de choses ont été dites quant à la capacité de notre pays d'être prêt le jour J, mais je dirais qu'il y avait des inquiétudes par rapport à deux aspects contractuels liés au contrôle anti-dopage ainsi que la présentation des scénarios des cérémonies d'ouverture et de clôture qui devaient être présentés le mois de mai dernier. Le dossier des kits anti-dopage a été réglé et les scénarios des cérémonies seront présentés au CIJM lors de la prochaine visite des chefs de mission à Oran, prévue du 8 au 12 décembre.", a déclaré Derouaz lors du Forum Sports du quotidien d'El Moudjahid.

Pour le Commissaire des JM-2022, "le CIJM a le droit d'être inquiet quant aux préparatifs liés à l'organisation de la 19e édition, mais l'Etat algérien a pris toutes les dispositions, en procédant à des changements à la tête du Comité d'organisation et en prenant compte des insuffisances accumulées depuis l'attribution de l'organisation à Oran en 2015". "L'inquiétude du CIJM a été



précédée d'abord par l'inquiétude des autorités algériennes quant à l'évolution des préparatifs et la réalisation des infrastructures abritant cet événement méditerranéen. Nous serons au rendez-vous des Jeux qui auront lieu bel et bien à Oran, à l'occasion du 60e anniversaire de l'indépendance de l'Algérie", a-t-il rassuré. Concernant le volet qui a trait à l'évolution des chantiers de réalisation des différents établissements sportifs, Derouaz a révélé qu'une rencontre a été organisée mardi dernier par visio-

conférence et des photos ont été présentées aux représentants du CIJM qui étaient rassurés du taux d'avancement des projets."

"Le taux d'avancement du Complexe nautique est passé du 45 à 70%, tandis que le taux de réalisation de la salle omnisports avoisine les 80%. Au rythme actuel des travaux (24h/24h) et l'engagement des sociétés de sous-traitance, notamment le groupe Hasnaoui qui a déployé beaucoup de moyens pour l'achèvement de ces infrastructures à temps, l'Algérie sera prête le J.J.

Le village méditerranéen est achevé à 100% et tous les établissements hôteliers seront au rendez-vous pour accueillir les hôtes de l'Algérie.", s'est-il réjoui. Après avoir annoncé que les 26 pays participants "ne payeront aucun centime comme frais d'engagement suite à une décision prise par les hautes autorités du pays", le Commissaire des JM a affirmé que "l'Etat algérien a pris des dispositions urgentes concernant l'équipement des infrastructures ainsi que la gestion logistique de l'événement". "Toutes les dispositions organisationnelles ont été prises pour réussir la prochaine visite des chefs de mission, prévue du 8 au 12 décembre. A partir de cette date, nous pourrions dire que la dernière ligne droite pour Oran-2022 a commencé.", a conclu Derouaz.

La 19e édition des JM, un événement que l'Algérie organise pour la deuxième fois de son histoire après avoir abrité à Alger la 7e édition en 1975, est prévue du 25 juin au 5 juillet 2022.

OUARGLA

Le statut particulier des fonctionnaires du secteur de la jeunesse et des sports en débat

Une conférence régionale Sud a été ouverte vendredi à Ouargla pour soumettre à débat et enrichissement les questions relatives au statut particulier des fonctionnaires de l'administration chargée de la Jeunesse et des Sports.

Placée sous l'égide de la fédération nationale des travailleurs du secteur de la Jeunesse et des Sports, la rencontre, qui a regroupé les cadres du secteur dans les wilayas du Sud, vise à écouter les doléances des fonctionnaires du secteur et les suggestions qui seront formulées pour enrichir le décret exécutif 10-07 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques à l'administration chargée de la Jeunesse et des Sports, a indiqué le SG de la fédération précitée, Mohamed Guechi.

«Après les conférences de l'Est et de l'Ouest du pays, se tient aujourd'hui celle des wilayas du Sud, à l'effet de débattre et enrichir le statut particulier des fonctionnaires relevant des corps spécifiques du secteur», a affirmé M.Guechi en précisant que l'objectif est «d'introduire certains ajustements, notamment en ce qui concerne certains grades, à savoir ceux d'animateur et animateur principal, et d'éducateur et d'inspecteur».

Ceci, en plus de proposer un amendement concernant le rôle de deux offices, en l'occurrence l'Office des établissements de jeunes (ODEJ) et l'Office du Complexe omnisports (OCO), dans le but de lever certains dysfonctionnements, notamment en termes de classification et de textes relatifs à la gestion, a-t-il ajouté.

Pour sa part, le sous-directeur de la formation aux activités de Jeunesse, au ministère de la Jeunesse et des Sports, Abdelghani Boudour, a affirmé que le rôle de la tutelle est «l'accompagnement de la Fédération nationale des travailleurs du secteur de la Jeunesse et des Sports qui pilote cette initiative visant l'enrichissement et l'actualisation du statut particulier susmentionné, en vue de cerner les préoccupations professionnelles soulevées par les fonctionnaires et les travailleurs de la base à travers l'ensemble du pays».

«L'objectif étant d'aboutir à un statut particulier pratique et efficace qui réponde aux attentes des travailleurs et fonctionnaires du secteur», a-t-il expliqué. S'étalant sur deux jours (3 et 4 décembre), les travaux de cette conférence régionale se poursuivront et permettront de formuler des suggestions et d'arrêter des recommandations susceptibles de contribuer à l'enrichissement du statut particulier des travailleurs du secteur de la Jeunesse et des Sports, selon les organisateurs.

CYCLISME SUR PISTE/UCI TRACK CHAMPIONS LEAGUE (FINALE)

«Récolter un maximum de points, pour améliorer mon classement (Chalel)»

Le pistard international algérien Yacine Chalel dispute ce week-end à Londres (Angleterre), la finale de la Track Champions League, avec l'objectif de «récolter un maximum de points», pour améliorer son classement, avant les vacances hivernales. «C'est déjà l'heure de la finale pour l'UCI Track Champions League, avec les deux dernières manches prévues vendredi et samedi à Londres. Mon objectif : sortir de grosses performances pour obtenir le meilleur classement général possible. Les vacances approchant, ce sont les derniers efforts de l'année, mais la motivation reste intacte, d'autant plus que le vélodrome sera plein à craquer

pendant ces deux jours» a publié sur les réseaux sociaux le Champion arabe 2021 de la course par élimination. Chalel (26 ans) a déjà disputé deux étapes dans cette toute nouvelle compétition de cyclisme sur piste, cr ée dernièrement à la suite d'une collaboration entre l'Union Cycliste Internationale (UCI) et Discover, dans le but de promouvoir la discipline.

L'Algérien, qui a récolté trois médailles (2 or et 1 argent) aux derniers Championnats arabes de cyclisme sur piste, clôturés fin novembre en Egypte, s'y était qualifié grâce à ses résultats aux Championnats du monde sur piste, disputés un peu plus tôt à Roubaix (France). La première étape

de cette Track Champions League a été disputée le 6 novembre dernier à Majorque, en Espagne, et Chalel y avait décroché la 10e place dans la course par élimination, et la 14e au Scratch. Lors de la deuxième étape, disputée le 27 novembre dans le vélodrome de Panevezys, en Lituanie, l'Algérien s'était contenté d'une modeste 16e place dans la course par élimination et de la 17e place au Scratch. Ancien sociétaire du Paris Cycliste Olympique, Chalel a changé de club dernièrement, en rejoignant la formation Team Alcyces Val d'Europe, pour un contrat d'une année, qui couvrira toute la saison 2022.

KARATÉ - CHAMPIONNAT D'AFRIQUE (1ERE JOURNÉE)

L'Algérie qualifiée pour six finales, Abdelhakim Haoua décroche le bronze

Les karatékas algériens se sont qualifiés pour six finales des épreuves de la 1ère journée des Championnats d'Afrique toutes catégories, qui ont débuté vendredi au Caire (Egypte), alors que Abdelhakim Haoua a décroché la médaille de bronze en kata individuel. La première médaille algérienne en seniors a été l'œuvre de Abdelhakim Haoua, qui s'est adjugé la médaille de bronze

en kata individuel, alors que la sélection algérienne composée de Haoua Abdelhakim, Lakrouit Samir et Ouites Mouaad s'est qualifiée en finale de kata par équipes. En kumité, Fouad Benbara (-67 kg) s'est hissé en finale et combatta pour l'or face au N.2 mondial, l'Egyptien Ali Saoui. En seniors dames, Kamilia Hadj Said s'est qualifiée pour la finale de kata individuel et affrontera

l'Egyptienne Hicham Aya, de même que la sélection nationale féminine composée de Aicha Narimène Dahleb, Kamilia Hadj Said et Riyane Selakdji qui défiera l'Egypte en finale. Chez les juniors, Youcef Ziad (kata individuel) et l'équipe masculine se sont également qualifiés pour les finales de leurs spécialités respectives.

En cadets, l'Algérie a obtenu deux médailles (1

argent, 1 bronze) dans les épreuves de kata. La breloque en argent a été décrochée par Lamis Guessoum, alors que celle en bronze par Mohamed Loucif. Les Championnats d'Afrique de karaté toutes catégories, qui s'étaleront jusqu'au 5 décembre dans la capitale égyptienne, enregistrent la participation de 300 athlètes représentant 21 pays, dont 35 Algériens.

ATHLÉTISME-MANIFESTATIONS DU 11-DÉCEMBRE 1960

Course pédestre vendredi prochain à Alger

Une course pédestre de 10 km, appelée Course de la ville d'Alger, aura lieu vendredi prochain en commémoration des Manifestations du 11-décembre 1960, a-t-on appris jeudi auprès de la ligue algéroise d'athlétisme (LAA), organisatrice de l'événement. A cet effet, le comité d'organisation prévoit une conférence de presse le 6 décembre (10h00) au siège du quotidien El Moudjahid afin de

donner de plus amples informations sur ce rendez-vous sportif, intitulé «Les Horizons d'Alger».

En marge de la conférence de presse, la direction du quotidien national «Horizons», parrain de cette manifestation sportive, rendra hommage à un groupe d'athlètes et entraîneurs qui a marqué de son empreinte l'histoire de l'athlétisme algérien. Il s'agit

de Boualem Rahoui (médaillé d'or aux JM-1975), Nouria Benida Merah (championne olympique-1500m), Azzedine Sakhri (médaillé d'or aux JM-1997), Sid Ali Sakhri (champion marathonien), Lounes Bellahcène (entraîneur national marche), Omar Benchiheb (médaillé olympique et mondial handisport) et Tahar Salhi (entraîneur handisport).



RENCONTRE FAF-FIFA-CAF Charaf-Eddine souhaite une plus grande représentativité de l'Algérie dans les instances internationales



Le président de la Fédération algérienne de football (FAF) Amara Charaf-Eddine, a exprimé "le souhait et la nécessité" d'une "plus grande implication et d'une représentativité" de l'Algérie au sein des instances internationales, au cours d'une entrevue tenue avec le président de la Fédération internationale (Fifa) Gianni Infantino, et celui de la Confédération africaine (CAF) Patrice Motsepe, en marge de la Coupe arabe qui se déroule à Doha (Qatar).

"Le président de la FAF a, une nouvelle fois, exprimé le souhait et la nécessité d'une plus grande implication et d'une légitime meilleure représentativité de l'Algérie au sein des instances internationales afin de réattribuer le rôle et la place qu'elle mérite dans le concert footballistique arabe, africain et mondial en tant que grande nation du football unanimement reconnue", a indiqué la FAF dans un communiqué, publié jeudi soir sur son site officiel.

Accompagné du vice-président

de la FAF, Yacine Benhamza, Amara Charaf-Eddine a assisté mercredi au match Algérie - Soudan (4-0), disputé au stade Ahmed Ben Ali, pour le compte de la ire journée (Gr.D) de la Coupe arabe de la Fifa-2021.

"Cette entrevue entre la FAF et les deux instances FIFA et CAF a porté principalement sur le développement du sport-roi en Algérie et la contribution de notre pays dans le développement des infrastructures et toutes les actions de formation technique", ajoute la

même source. Avant d'enchaîner : "Les deux premiers responsables de l'instance internationale et continentale ont réitéré leurs totales dispositions à accompagner et collaborer avec la FAF pour matérialiser les différents projets nationaux et internationaux, comme ils apprécient le rôle de leader de l'Algérie en Afrique en matière de développement et de gouvernance, ainsi que l'assistance technique, de marketing et d'innovation technologique", conclut le communiqué.

Faute d'autorisation, la JSK restera confinée à Zéralda (Club)

La demande de la JS Kabylie d'être transférée au Centre technique national de Sidi-Moussa, pour pouvoir s'entraîner pendant le confinement qui lui a été imposé à son retour d'Eswatini, "a été refusée" selon le club de Ligue 1, qui devra donc rester dans son lieu actuel d'isolement, à Zéralda (Alger-Ouest).

"La direction de la JS Kabylie tient à informer ses fidèles supporters et fans que l'équipe se trouve toujours et restera en confinement à l'hôtel de Zéralda, bien que des assurances nous aient été données hier (ndlr, jeudi), pour que la délégation puisse être transférée au Centre technique de la Fédération à Sidi Moussa" a indiqué le représentant algérien en Coupe de la Confédération.

La JSK a été placée en confinement à l'Hôtel de Zéralda dès son retour d'Eswatini, où elle s'était inclinée (1-0) contre l'équipe locale des Royal Léopards, car ce pays est touché par l'Omicron, le nouveau variant du Covid-19, et les autorités sanitaires ont donc ordonné à ce qu'elle soit placée en isolement, pour éviter une éventuelle propagation du virus, en cas d'infection chez les Canaris.

"Une quarantaine ayant considérablement stressé les joueurs, surtout pendant les deux premiers jours du confinement, car bloqués dans leurs chambres et interdits d'entraînement.

Heureusement qu'une solution vient d'être trouvée, pour permettre à l'équipe de s'entraîner et dès aujourd'hui (vendredi, ndlr) à l'École Supérieure d'Hôtellerie et de Restauration d'Ain Benian (Alger)" a cependant rassuré le club dans un communiqué.

La direction de la JSK a tenu à préciser qu'elle "ne conteste nullement la décision de confinement de la délégation à titre préventif, mais s'insurge contre le fait que cette mesure ne soit pas accompagnée d'actions particulières, d'autant plus qu'il s'agit d'une équipe sportive professionnelle, qui représente les

couleurs nationales dans une compétition internationale". "La direction de la JSK, qui a pris ses fonctions depuis moins de trois mois maintenant, constate avec amertume et regret, que toutes les doléances tendant à redresser la situation précaire du club restent sans suite, bien qu'avec toute la volonté et sacrifices, nous essayons de sortir le club de la torpeur qui lui a été imposée. Cette affaire de confinement n'est que la goutte qui vient de faire déborder le vase" a-t-on ajouté.

"Dès la levée de ce confinement, une réunion extraordinaire du conseil d'administration sera convoquée, pour décider des mesures appropriées à prendre, avec un esprit déterminé à aller au bout du projet de réhabilitation du club, malgré toutes les embûches.

Il devient primordial plus que jamais, que toute la famille de la JSK s'allie au club pour relever le défi", a affirmé la même source.

D'ici là, les coéquipiers du capitaine Réda Bensayah, auront l'occasion de reprendre l'entraînement à Ain Benian et se préparer ainsi pour les prochaines échéances officielles dont le match retour de la Coupe de la Confédération.

Ce dernier était initialement prévu dimanche, au stade du 10-novembre de Tizi-Ouzou, mais suite au confinement des Canaris, il a été reporté à une date ultérieure.

Alors que la pandémie a déjà fauché plus de cinq millions de vies dans le monde depuis fin 2019, l'arrivée durant la semaine écoulée du variant Omicron a été jugée "préoccupante" par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Identifié en Afrique du Sud, il a poussé de nombreux pays à fermer leurs frontières à l'Afrique australe alors qu'ils venaient parfois à peine de se rouvrir au monde.

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION (2E TOUR PRÉLIMINAIRE ADDITIONNEL - RETOUR) JSS- HEARTS OF OAK Les Bécharois en quête de "remontada"

La JS Saoura, dos au mur, aura à cœur de renverser la vapeur, dimanche au stade du 20-août 1955 de Béchar (17h45), face au Ghanéens des Hearts of Oak, pour tenter de valider son billet pour la phase de poules de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF), à l'occasion du 2e tour préliminaire additionnel (retour).

Battue lors de la première manche disputée dimanche dernier à Accra (2-0), la formation de Béchar sera face à la nécessité de réaliser une "remontada" face à une équipe ghanéenne, qui cherchera à préserver son précieux avantage.

"Nous sommes dans l'obligation de remonter les deux buts. Je pense que nous avons les moyens de le faire à domicile, pour peu qu'on soit appliqués et concentrés. Nous allons pressés haut l'adversaire, une manière de l'acculer dans ses derniers retranchements pour le surprendre", a indiqué le coach tunisien de la JSS Kais Yaakoubi.

Sur le plan de l'effectif, la JSS se présentera sans deux de ses cadors : le gardien de but Zakaria Saïdi, suspendu suite à son expulsion dans le dernier quart d'heure du match aller, et le milieu de terrain Mohamed Daoud, blessé à la cheville. La JSS va devoir ainsi retrouver son terrain fétiche de Béchar, après avoir été contraint de déménager au stade d'Omar-Hamadi d'Alger, pour recevoir les Mauritaniens de l'ASAC Concorde (1-1), au 2e tour préliminaire (retour).

Cette rencontre se jouera finalement en l'absence du public, suite au refus de l'instance continentale, à une demande formulée par la direction de la JSS. L'autre représentant algérien dans cette compétition la JS Kabylie, a vu son match face à Royal Léopards, qui devait se jouer dimanche au stade du 10-novembre de Tizi-Ouzou, reporté à une date ultérieure, en raison de la situation pandémique liée au variant Omicron, dont l'Eswatini est fortement touché, à l'instar de plusieurs autres pays de l'Afrique australe.

Le programme

Programme des rencontres du 2e tour préliminaire additionnel (retour), de la Coupe africaine de football (CAF), prévues dimanche (en heures algériennes) :

Aller
14:00 : Red Arrows (Zambie) - Simba (Tanzanie) 0-3
14:00 : Gor Mahia (Kenya) - AS Otoho (Congo) 0-1
14:30 : Marumo Gallants (Afrique du Sud) - TP Mazembe (RD Congo) 0-1
15:00 : GD Interclub (Angola) - ASEC Mimosas (Cote d'Ivoire) 0-2
15:00 : Coton Sport (Cameroun) - Nouadhibou (Mauritanie) 0-0
15:00 : DC Motema Pembe (DR Congo) - USG Nationale (Niger) 0-2
15:30 : Enyimba FC (Nigeria) - Al Ittihad (Libye) (match aller reporté)
16:00 : Orlando Pirates (Afrique du Sud) - LPRC Oilers (Liberia) 2-0
17:00 : Al Masry (Egypte) - Rivers United (Nigeria) 1-2
17:00 : Al-Ahly Tripoli (Libye) - Stade Malien (Mali) 0-1
17:00 : Pyramids (Egypte) - AS Maniema Union (RD Congo) 1-0
17:30 : Binga (Mali) - Zanaco (Zambie) 0-3
17:45 : JS Saoura (Algérie) - Hearts of Oak (Ghana) 0-2
19:00 : CS Sfaxien (Tunisie) - Tusker (Kenya) 0-0
19:00 : RS Berkane (Maroc) - APR (Rwanda) 0-0
JS Kabylie (Algérie) - Royal Léopards (Eswatini) 0-1 (reporté)

NB : le match aller Al-Ittihad (Libye) et Enyimba (Nigeria), qui devait se jouer dimanche dernier a été reporté. La délégation d'Enyimba n'a pu rejoindre la Tunisie, en raison des restrictions imposées par le gouvernement tunisien concernant le Covid-19.

JS Saoura-Heart Of Aok (Ghana) se jouera sans public (Responsable)

La rencontre JS.Saoura - Heart Of Oak SC (Ghana), comptant la phase retour des 16èmes de finale "bis" de la coupe de la Confédération africaine de football (CAF) va se jouer sans public dimanche au stade du 20-Aout 1955 de Bechar, a-t-on appris auprès du club de la Saoura.

"La CAF a décidé que cette rencontre se joue sans nos supporters, et ce suivant le premier dossier qui a été précédemment envoyé par la commission d'homologation de la fédération algérienne de football (FAF) à cette instance du football africain, qui avait refusé l'homologation de cette infrastructure", a précisé le chargé de communication, Abdelwahab Hoceini.

Les joueurs de la JS.Saoura, qui depuis leur retour du Ghana, après un périple de 72 heures, ont entamé leur préparation pour cette rencontre sous la direction de son coach Kais Yaacoubi, se sont dit "confiants" pour la qualification au prochain tour, malgré la "délicatesse" de la mission.

"Malgré notre défaite face au Heart Of Oak, on fera tout pour gagner cette manche à Béchar", a déclaré l'attaquant Kacem Rayane. Auparavant, la FAF avait émis officiellement un avis favorable à l'homologation du stade du 20-août 1955 de Bechar pour abriter les compétitions interclubs de la Confédération africaine de football (CAF), à la suite d'une visite d'inspection de ce stade au mois de novembre dernier de la commission mixte (ministère de la jeunesse et des sports et fédération algérienne de football (FAF), chargée de l'examen et du suivi du professionnalisme dans le pays. Pour rappel, la JS Saoura s'est inclinée face aux Ghanéens des Hearts of Oak (0-2), lors du match aller de ce tour.

COUPE ARABE FIFA-2021 (GR. D / 2E JOURNÉE) Liban-Algérie (0-2): les Verts, laborieusement

La sélection algérienne A' a éprouvé les pires difficultés pour venir à bout d'une coriace équipe Libanaise (2-0), lors de la deuxième journée de la phase de poules (Gr. D) de la Coupe arabe 2021 de la Fifa, disputée samedi après-midi au Stade d'Al-Wakra (Qatar).

En effet, contrairement à la première journée face au Soudan, pendant laquelle poulains du coach Madjid Bougherra avaient fait une véritable démonstration de force (4-0), cette fois, le succès a été beaucoup plus difficile à obtenir. Le Liban avait d'ailleurs tenu bon pendant plus d'une heure, et il a fallu attendre un exploit individuel du stratège Youcef Belaïli à la 68', pour voir les Verts trouver enfin le chemin des filets. En effet, bien lancé sur l'aile gauche, l'Oranais s'était infiltré en dribbles dans la surface de réparation, obligeant son vis-à-vis à intervenir de manière illicite pour le stopper. L'arbitre de la rencontre n'a pas hésité un seul instant et a directement accordé un pénalty, qui fut transformé en force, et plein centre par le Capitaine Yacine Brahimi (1-0). Un but qui a relancé le match, car ayant obligé les Libanais à se découvrir un peu plus, pour essayer d'égaliser. Ce qui a offert aux Soudanais, Belaïli et Brahimi les espaces dont ils n'avaient pas disposé jusque-là.

Malheureusement, et pile au moment où ils avaient commencé à accélérer le jeu avec l'espoir de tuer le match, les Verts se sont retrouvés à dix contre onze, après l'expulsion de Hossam Merizeg, victime d'un deuxième carton jaune à la 77'. Une infériorité numérique qui avait quelque peu freiné la lancée des Algériens. Du



moins, jusqu'à la 83', lorsque l'arbitre a rééquilibré les choses, en brandissant un carton rouge pour un joueur Libanais.

Il s'agit de Kassem Al-Zein, ayant écopé lui aussi d'un deuxième carton jaune, permettant aux deux équipes de terminer le match à dix contre dix. Les dernières minutes de la rencontre ont été entièrement à l'avantage des Algériens, ayant d'ailleurs réussi à ajouter un deuxième but par Tayeb Meziani à la 90'+3.

En effet, suite à une contre-attaque rapide, l'ancien Paciste est parti à la limite du hors-jeu, et après une longue course, d'environ 25 mètres balle au pied, il a réussi à tromper le gardien adverse d'un tir croisé (2-0).

L'arbitre a sifflé la fin de match quelques instants plus tard, sur une importante victoire de l'Algérie, qui prend provisoirement

les commandes du groupe "D", avec six points. L'Egypte, principal concurrent des Verts dans ce Groupe "D", est actuellement deuxième avec trois points, mais avec un match en moins. Ainsi, en cas de victoire contre le Sou-

dan, les Pharaons pourraient dès lors rejoindre l'Algérie à la première place, en attendant le duel direct qui opposera ces deux équipes mardi prochain, pour le compte de la troisième et dernière journée.

COUPE ARABE-FIFA 2021 (GR C / 2E JOURNÉE) Le Maroc bat la Jordanie 4-0

La sélection du Maroc s'est imposée sur le score de 4 buts à 0 face à son homologue jordanienne, samedi au stade Ahmed Bin Ali à Al Rayyan (Qatar) pour le compte de 2^e journée du groupe C de la Coupe arabe des nations-Fifa (Qatar 2021).

Les buts de la rencontre ont été inscrits par Yahya Jabrane (4e), Badr Banoune (24e), Mohamed Chibi (45+3e) et Soufiane Rahimi (88e).

A l'issue de ce match, le Maroc occupe la tête du classement avec six points, devant la Jordanie (3 points), avant le match Arabe saoudite (0 pt) - Palestine (0 pt) prévu en soirée à 19H00 Gmt.

Le point du groupe "D" après Liban-Algérie (0-2)

Le point du Groupe "D", à l'issue du match Liban-Algérie (0-2), disputé samedi, au Stade d'Al-Wakra, pour le compte de la deuxième journée de la Coupe arabe 2021 de la Fifa actuellement en cours au Qatar :

Samedi, 4 décembre (2e journée)
: Liban - Algérie 0-2
Soudan - Egypte (17h00)

Classement : Pts J Diff
1). Algérie 6 2 +6
2). Egypte 3 1 +1
3). Liban 0 2 -3
--). Soudan 0 1 -4

Déjà joué :
Mardi, 1er décembre (1re journée)
: Algérie - Soudan 4-0
Egypte - Liban 1-0
Reste à jouer :
Mardi, 7 décembre (3e journée) : Algérie - Egypte (20h00)
Liban - Soudan (20h00)

NB : Les deux premiers de chaque groupe se qualifient pour les quarts de finale.

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITÉ 8 MAI 1945 - GUELMA
NIF : 411020000240004
SIÈGE SOCIAL : BD 19 MAI 1956 GUELMA
TÉL/FAX : 037 10 05 53 / 037.10.05.55

Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales AO N° 08-/BM-VRDPO-UG/2021

L'Université de Guelma lance un Avis d'appel d'offres National ouvert avec exigence de capacités minimales pour l'Acquisition de mobilier de laboratoires (paillasses) pour les nouvelles facultés à l'Université de Guelma sous forme de 03 lots :

Lot 1 : Laboratoires des technologies avancées et des télécommunications

Lot 2 : Laboratoires des sciences de la matière et de l'informatique

Lot 3 : Laboratoires des sciences de la santé

Remarque :

1. L'appel d'offres est ouvert pour les soumissionnaires (fabricants ou importateurs ou distributeurs en gros) ayant les capacités suivantes :

- ayant réalisé des marchés/contrats justifiés par au moins une attestation de bonne exécution délivrée par un établissement d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

- ayant réalisé au moins un chiffre d'affaires cumulé de 2000.000,00 DA durant les trois (03) dernières années.

2. Le soumissionnaire peut soumettre un maximum pour un (01) lot dans sa totalité, plusieurs lots ou tous les lots et peut bénéficier d'un (01) lot ou plusieurs lots.

3. Le lot étant une entité homogène, les candidats sont tenus de soumissionner pour l'ensemble des items du lot. Tout manquement à cette condition, entraînera le rejet de l'offre du lot concerné.

Les soumissionnaires intéressés peuvent retirer le cahier des charges auprès du :

Service de contrôle de gestion et des marchés

Université 8 mai 1945-Guelma ; Avenue du 19 Mai 1956-24000-Guelma, Algérie

Contre le paiement de la somme de : Quatre mille dinars algériens (4000 DA) à Monsieur le comptable de l'Université sur présentation de la lettre d'accréditation.

- Les soumissionnaires soumettront leurs offres sous une enveloppe principale fermée ne comportant aucune inscription extérieure autre que le numéro, l'objet de l'appel d'offres, le nom et l'adresse du service contractant et la mention « A NOUVEAU JOUR PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLS ET D'ÉVALUATION DES OFFRES - APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES AO N° 08-/BM-VRDPO-UG/2021 »

- Cette enveloppe principale contiendra trois autres enveloppes fermées.

Première enveloppe : DOSSIER DE CANDIDATURE pour chaque lot

1. La déclaration de candidature ; remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon modèle joint en annexe du présent cahier des charges (une déclaration pour tous les lots).

2. Déclaration de probité ; remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges (une déclaration pour tous les lots).

3. Les statuts pour les sociétés ;

4. Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;

5. Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats soumissionnaires ;

a) Capacités professionnelles : Les soumissionnaires fabricants, importateurs ou distributeurs en gros.

- Pour les fabricants : la remise d'un document (Certificat d'origine du produit Algérien) en cours de validité à la date de soumission, délivré par la chambre de commerce ou tout organisme habilité, dont les activités figurant au registre de commerce sont compatibles avec la nature du lot objet de la soumission.

- Pour les distributeurs en gros : la remise d'un document en cours de validité à la date de soumission, dont l'activité de distribution en gros doit figurer au registre de commerce est compatible avec la nature du lot objet de la soumission.

- Pour les importateurs : la remise d'un document en cours de validité à la date de soumission, délivré par les services du Centre National du Registre de Commerce, dont les activités figurant au registre de commerce sont compatibles avec la nature du lot objet de la soumission.

b) Capacités financières : Les copies des bilans comptables des trois dernières années (2018, 2019 et 2020), certifiés par un commissaire aux comptes ou par un comptable agréé, visés par les services des impôts compétents, accompagnés des copies des comptes des résultats de la même période.

Les références bancaires délivrées par la banque du soumissionnaire accompagnée de l'attestation de solvabilité délivrée par la banque concernée après la publication de l'avis d'appel d'offres.

c) Capacités techniques : La liste des moyens justifiés par l'affiliation à CNAS ou à CASAS en cours de validité et les références professionnelles justifiées par les attestations de bonne exécution.

Deuxième enveloppe : L'OFFRE TECHNIQUE pour chaque lot

1. La déclaration à souscrire pour chaque lot, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.

2. Tout document permettant d'évaluer l'offre technique, à savoir :
- Mémoire technique justificatif ; comprenant la qualité du soumissionnaire, le délai de livraison et la durée de garantie pour chaque lot, conformément à l'annexe.

- Catalogue, l'origine du produit, ou les fiches techniques détaillant les spécifications du produit.

- Echantillons de :
Matériau première du plan de travail (60x60cm).
Bac avec robinet d'eau.

Talonneur

3. Le présent cahier des charges daté et signé, portant à la dernière page la mention manuscrite « Lu et accepté ».

Troisième enveloppe : L'OFFRE FINANCIÈRE pour chaque lot

1- La lettre de soumission soigneusement renseignée, datée et signée (selon le modèle joint en annexe).

2- Le bordereau des prix unitaires daté et signé.

3- Le devis quantitatif et estimatif daté et signé.

Durée de préparation des offres : La durée de préparation des offres est fixée à **Vingt et un (21) jours** à compter de la date de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans le BOMOP ou la presse écrite (en langue arabe et française).

Date et heure limite de dépôt des offres : Les offres doivent être déposées le dernier jour de la durée de préparation des offres à (10h00) au bureau du service de contrôle de gestion et des marchés ; RDC du nouveau Rectorat - Université 8 Mai 1945 Guelma.

Jour et heure d'ouverture des plis : L'ouverture des plis est prévue jusqu'au jour ouvrable suivant.

Durée de validité des offres : Les offres seront valides pendant une période de 3 mois à compter de la date de préparation de l'offre à compter de la date de dépôt des offres.

NB : Les participants sont invités à la séance d'ouverture des plis.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE CHLEF
DAÏRA DE CHLEF
COMMUNE DE SENDJAS
N.I.F : 098402199023620

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°: 05/2021

Le président de l'APC de Sendjas, lance un avis d'appel d'offres National ouvert N° 05/2021 pour :

«Transport des écoliers durant l'année financière 2022»

Allot comme suit: **LOT N°01 :** guenassa - beni oudrane / **LOT N°02 :** khelaïla - beni oudrane / **LOT N°03 :** cherria - beni oudrane / **LOT N°04 :** bouazzria, souamet, amamera - beni oudrane / **LOT N°05 :** aissaouat, ouled bekhaïra - sendjas / **LOT N°06 :** ouled seghir - sendjas / **LOT N°07 :** zougua, kherafa - sendjas / **LOT N°08 :** ouled si ahmed - sendjas / **LOT N°09 :** ouled mansour - sendjas / **LOT N°10 :** ouled ben ali, aouabed - sendjas.

Les établissements de transport collectif de voyageurs (naturels ou morales) inscrits au registre du commerce pour exercer l'activité spécifiée au cahier des charges, disponibles sur les moyens de transport qui leur permettent de remplir les obligations requises ; Intéressés par le présent d'appel d'offres peuvent se présenter au bureau des marchés publics de la mairie de SENDJAS pour retirer le cahier des charges contre paiement d'un montant de : **deux mille dinars (2.000,00DA)** non remboursable au nom du : trésorier de la inter-commune de SENDJAS.

Seules les personnes dûment mandatées par l'entreprise peuvent retirer les dossiers de soumission

- Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'avis ainsi que la mention «dossier de candidature», «offre technique» et «offre financière». Les trois (03) enveloppes introduites dans une enveloppe extérieure fermée et anonyme adressée à Monsieur le président de l'APC de Sendjas portant la mention suivante :

«A NE PAS OUVRIR»

- Avis d'appel d'offres national ouvert n°05/2021

«Transport des écoliers durant l'année financière 2022»

Lot n°..... lot de

A- le dossier de candidature est composé des pièces suivantes (en cours de validité) :

* Déclaration de candidature * Déclaration de probité * Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise * **CAPACITÉS TECHNIQUES** * Une copie de l'attestation de dépôt légal des comptes de la société pour les sociétés commerciales dotées de la personnalité morale et soumises au droit algérien * Copie de l'extrait du registre de commerce ré-immatriculé * Copie de la carte d'identification fiscale * Certificat du régime d'imposition CN20 *

Copie de l'extrait de rôle apuré ou avec échéancier *

Copie des Attestations de mise à jours CASNOS - CNAS *

Copie du statut particulier de la société (selon le cas) *

Moyens humains : liste du personnel - DNAS - CNAS (selon le cas) * Copie du statut, si le soumissionnaire est une personne morale.

Moyens matériels : justifier par des cartes grises - assurances - Certificats de contrôle technique * Une copie de la décision d'utiliser un service ou des services réguliers de transport public de personnes par route. * Une copie des papiers du véhicule (cartes grises avec 30 sièges ou plus pour toutes les lignes, l'année de première utilisation 2003 jusqu'à maintenant * Copies des permis de conduire * Copie de et références professionnelles

* Relevé d'identification bancaire (RIB).

B- L'offre technique est composée des pièces suivantes (en cours de validité) :

* Déclaration à souscrire * Tout Document permettant d'évaluer l'offre technique : une mémoire technique justificative et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public * Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite «LU ET ACCEPTÉ» * Paiement des droits de participation.

C- L'offre financière :

* La lettre de soumission * Le bordereau des prix unitaires (BPU) * Le détail quantitatif et estimatif (DQE) * (Le tout signé et cacheté par le soumissionnaire)

* La durée de préparation des offres est fixée à **DIX JOURS (10)** à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou la presse.

* La date de dépôt des offres est fixée au **10^{ème} JOUR** jusqu'à **10H00** qui correspond au dernier jour de préparation des offres, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la date retenue pour la remise des offres et l'ouverture des plis sera le premier jour ouvrable qui suit.

L'ouverture des plis se fera en séance publique à **10H00** et aura lieu au siège de la mairie

Observation : Cette avis une convocation aux soumissionnaires pour y assister.

* Les offres des soumissionnaires resteront valides pendant une période égale à la durée de préparation (**10 JOURS**) * **TROIS (03) MOIS = (100 JOURS).**

Ivan Perisic intéresse un club anglais

Ivan Perisic pourrait prendre la direction de l'Angleterre lors du prochain mercato d'hiver. En fin de contrat au mois de juin prochain, l'ailier Ivan Perisic n'envisagerait pas de prolonger avec l'Inter Milan. Du coup, un départ serait à l'étude cet hiver pour permettre aux Nerazzuri de percevoir une indemnité de transfert. Concernant son avenir, une formation anglaise aurait décidé de se mettre sur les rangs pour l'accueillir au mois de janvier. Selon les informations de Sport1, l'international croate de 32 ans serait sur les tablettes de Tottenham. Estimé à 40 millions d'euros, ce dernier a disputé cette saison 17 rencontres, inscrit trois buts et délivré deux passes décisives. Le Borussia Dortmund le suivrait également.



LA JUVENTUS OBLIGÉE DE SACRIFIER FEDERICO CHIESA ?

Considéré comme l'un des grands talents du football italien, Federico Chiesa pourrait quitter la Juventus au cours des prochains mois.

En seulement un an, Federico Chiesa est passé de promesse d'avenir à véritable atout pour la Squadra Azzurra et surtout son club la Juventus, qui traverse une période très compliquée. L'ailier sauve régulièrement les meubles à Turin... où il pourrait ne pas faire long feu ! D'après les informations de Calciomercato.it les Bianconeri aimeraient garder Chiesa, mais un départ pourrait bien prendre de l'ampleur au cours des prochains mois. Il faut dire que la Juve rencontre plusieurs problèmes en ce moment. Économiques avec la récente crise, mais également sportifs avec les résultats catastrophiques de l'équipe ainsi que judiciaires, avec le parquet de Turin qui a ouvert une enquête sur des récents transferts.

GREALISH ÉVOQUE SON ADAPTATION DIFFICILE

Depuis son arrivée à Manchester City l'été dernier, Jack Grealish peine à trouver ses marques dans le collectif de Guardiola. Dans une longue interview accordée au Telegraph, il est revenu sur ses difficultés.

Arrivé à Manchester City cet été, Jack Grealish a accordé un entretien au Telegraph. Dans ce dernier, le joueur le plus cher de Premier League, 117 millions d'euros, évoque les difficultés qu'il connaît depuis sa signature dans l'équipe entraînée par Pep Guardiola. Si son adaptation n'est pas simple, le milieu de terrain assume son début de saison poussif. Leader d'une équipe d'Aston Villa joueuse, Jack Grealish est désormais un Citizen. Si ses premiers pas sèment le doute sur son apport (2 buts en 15 matches), il reconnaît pouvoir apporter plus. « J'ai encore bien plus à donner. C'est un peu plus difficile que ce que je pensais, de s'adapter à un nouveau coach et des nouveaux coéquipiers. Au début, je pensais que j'aurais plus le ballon, que j'aurais plus de passes décisives et de buts, mais ça ne marche pas comme ça. J'ai bien moins le ballon qu'à Villa. Je ne dirais pas que j'ai galéré, mais c'est difficile au début. Je ne doute pas de moi. »

Néanmoins, l'international anglais de 26 ans ne se cherche pas d'excuse. Et ce n'est pas le prix de son transfert qui a engendré ses débuts poussifs. Jack Grealish assure d'ailleurs que le montant dépensé cet été par Manchester City pour l'acquérir n'est en rien un problème pour lui. « Mon prix ? Je m'en fous complètement. Oui, les projecteurs sont sur toi après ça, mais c'est beau d'être le premier joueur anglais à valoir plus de 100 millions de livres. Pep est un manager incroyable, il est obsédé par le football. Certains matches, il les a gagnés tout seul, grâce à des choses qu'il nous a dit de faire sur le terrain, avec des petites retouches tactiques. Chaque match est préparé différemment et ça nous aide beaucoup. »

Si les supporters attendent plus de lui, Jack Grealish peut néanmoins compter sur le soutien de son coach, Pep Guardiola. En effet, l'ancien international espagnol n'hésite jamais à le défendre et il l'a encore fait lors de la dernière conférence de presse. « Il a besoin de temps. Si vous analysez les matches, il ne joue pas mal. Avec la qualité qu'il a, il est difficile de mal jouer. »

Incertain pour la rencontre à Villa Park face à son ancien club, ce mercredi 1er décembre 2021, Jack Grealish aura de nombreuses occasions de briller et de montrer, ainsi, que le choix d'investir autant d'argent sur son talent n'était en rien d'un mauvais choix.



Guardiola fait mieux que Ferguson

Pep Guardiola a sans doute passé une belle soirée. Grâce à la victoire de ses hommes face à Aston Villa (2-1) ce mercredi, dans le cadre de la 14e journée, l'entraîneur de Manchester City est devenu le quatrième manager de l'histoire à atteindre les 150 succès avec un seul et même club en Premier League. Ses temps de passage sont d'ailleurs meilleurs que ceux de la légende Sir Alex Ferguson, qui avait dû attendre son 247e match avec Manchester United pour atteindre un tel total, contre seulement 204 pour le technicien catalan.

CUNHA (ATLÉTICO MADRID) FRAPPE À LA PORTE

L'attaquant brésilien tire le meilleur parti de ses quelques minutes de jeu. Récemment, il a inscrit deux buts et délivré une passe décisive en Liga. Mathews Cunha veut gagner sa place à l'Atlético en signant de grosses performances. L'attaquant de 22 ans, protégé de Tite avec le Brésil, n'a pas l'intention d'abandonner son combat pour s'imposer dans le onze de l'Atlético Madrid. Et face à Cadix, le Brésilien a fait un premier pas de géant. Pendant les 17 minutes qu'il a disputées, il a brillé aux côtés de Correa et Griezmann, avant de marquer son deuxième but sous le maillot de l'Atlético, profitant d'une passe parfaite de Griezmann. S'il n'est pas un pur neuf, Cunha commence à façonner un style bien à lui d'attaquant très mobile, capable de prendre les espaces et d'étirer les défenses adverses. C'est pourquoi on commence à le comparer à Diego Costa. En Ligue des champions, contre Milan, il a raté l'occasion d'égaliser, mais en Liga, il a pu marquer lors des deux grandes occasions qu'il a eu depuis son transfert du Hertha Berlin.



DYBALA ÉGALE SES STATS DE LA SAISON DERNIÈRE

Paulo Dybala a égalé ses statistiques personnelles de la saison dernière (2020/21) en inscrivant un but face à la Salernitina hier. Grâce à son but face à la Salernitana hier soir, Paulo Dybala a égalé ses statistiques de la saison dernière, à savoir 4 buts et 3 passes décisives. L'argentin a été très peu présent la saison dernière sous les ordres d'Andrea Pirlo, victime de nombreuses blessures. Cette saison, ça va mieux pour la Joya et ses statistiques le prouvent. Au delà du nombre de buts qu'il peut marquer ou du nombre de passes décisives qu'il peut fournir, l'argentin apporte énormément sur le terrain. Il apporte beaucoup grâce à sa technique et sa vision de jeu. Lorsqu'il n'est pas là, la Juventus en souffre beaucoup. Autre statistiques intéressante : depuis 2014/15 en Serie A, Paulo Dybala est le joueur ayant marqué le plus de buts de l'extérieur de la surface (24). Oui, la Joya aime marquer uniquement des beaux buts. En espérant qu'il continue ainsi et fasse la meilleure saison de sa carrière.



PRÉSIDENTE

Le Président Tebboune préside aujourd'hui une réunion du Conseil des ministres

Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune préside, dimanche, une réunion du Conseil des ministres, consacrée à l'examen et l'approbation de projets de loi et de décrets et la présentation de nombre d'exposés relatifs à plusieurs secteurs, a indiqué samedi un communiqué de la Présidence de la République.

Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune, présidera, demain dimanche, une réunion du Conseil des ministres consacrée à l'examen et l'approbation de projets de loi et de décrets et la présentation d'exposés relatifs au secteurs de la recherche scientifique, des start-up et des télécommunications ainsi qu'au suivi des préparatifs des Jeux Méditerranéens prévus en 2022 à Oran", lit-on dans le communiqué.



Président Tebboune : les préoccupations du simple citoyen sont au "centre de mes priorités"

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a indiqué samedi à Alger que les préoccupations du simple citoyen étaient au centre de ses "priorités".

"Les préoccupations du simple citoyen sont au centre de mes priorités d'où l'intérêt que j'attache aux détails", a souligné le Président Tebboune dans une allocution à l'ouverture de la conférence nationale sur la relance économique, au cours de laquelle il a évoqué le cas de jeunes investisseurs dont les projets ont été arrêtés ou gelés à cause de pratiques bureaucratiques ou en raison de la frilosité de certains responsables.

Le président de la République a cité l'exemple d'un jeune éleveur de vaches laitières dans la wilaya d'Oran dont le projet a fait l'objet d'une décision de démolition, puisque situé dans une zone industrielle et non agricole. "Il aurait été plus judicieux de transférer l'activité de ce citoyen vers un autre lieu", a estimé le Président Tebboune.

ALGÉRIE-PALESTINE

Le Président palestinien Mahmoud Abbas en visite d'Etat en Algérie à partir d'aujourd'hui

Le président de l'Etat de Palestine, Mahmoud Abbas effectue, à partir de dimanche, une visite d'Etat de trois jours en Algérie, a indiqué samedi un communiqué de la Présidence de la République.

"Le Président de l'Etat de Palestine, M. Mahmoud Abbas effectuera à partir de dimanche 5 décembre 2021, une visite d'Etat de trois jours en Algérie".

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'Algérie et la Tunisie décident de «capitaliser» les acquis de coopération

L'Algérie et la Tunisie ont convenu de «capitaliser» les acquis de coopération en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, à travers notamment la «réactivation» de la conférence bilatérale des universités en tant qu'instance de «réflexion et de partage sur les grands sujets», indique vendredi un communiqué du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

En effet, lors d'une séance de travail par visioconférence, tenue jeudi, le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, et son homologue tunisien, Moncef Boukhtir, ont examiné «l'état des relations bilatérales entre les deux pays en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique», précise la même source.

Ils ont convenu, à cette occasion, de «capitaliser» sur les acquis de cette coopération, d'actualiser et de refonder les mécanismes de coopération actuelle et d'imprimer une vision renouée de cette coopération autour de trois axes. «Ces axes concernent «la recherche scientifique, le développement en technologique et l'innovation par la mise en place d'une recherche partenariale en lien avec les enjeux socioécono-

miques du monde moderne et des besoins stratégiques des deux pays», ce qui permettra «l'émergence de nouveaux thèmes de recherche, de projets interdisciplinaires impliquant de nombreuses entités de recherche et d'acteurs socioéconomiques». «Cette nouvelle approche permettra également de favoriser le développement de consortiums de laboratoires ayant la capacité d'accroître la participation des deux pays aux nouveaux programmes européens 2021-2027», indique le ministère, précisant que les deux parties ont convenu, en outre, de «concrétiser les 25 projets de recherche

et les 6 laboratoires de recherche sélectionnés par le Comité scientifique bilatéral». Les deux ministres ont aussi décidé de «renforcer la coopération universitaire en réactivant la conférence algéro-tunisienne des universités en tant qu'instance de réflexion et de partage sur les grands sujets intéressant les deux pays dans le périmètre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique», ainsi que «la mobilité des enseignants, des chercheurs et des étudiants dans un nouveau cadre organisé et coordonné en partenariat avec des laboratoires et structures de recherche des universités».

ALGÉRIE-AFRIQUE

Lamamra affirme l'engagement de l'Algérie et du président de la République pour la défense inconditionnelle des causes africaines justes

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, a affirmé samedi à Oran l'engagement de l'Algérie et du président de la République Abdelmadjid Tebboune pour la défense inconditionnelle des causes africaines justes sur les scènes africaine et internationale. "L'Algérie et son président Abdelmadjid Tebboune sont engagés à défendre sans condition toutes les causes africaines justes sur les scènes africaine et mondiale", a souligné Ramtane Lamamra dans son allocution de clôture des travaux du 8^e séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique. L'Algérie, a affirmé le ministre, "déploiera tous ses efforts et mettra tout en œuvre pour être à la hauteur des attentes des Africains et des Arabes, surtout qu'ils ont approuvé sa candidature au poste de membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour le mandat 2024-2025". Le huitième séminaire sur la paix et la sécurité en Afrique est "réussi et prometteur" donnant à la diplomatie africaine "une vision claire de l'avenir et dotant les délégations africaines accréditées auprès des Nations unies d'une feuille de route qui fera de la diplomatie africaine un élément influent et profitera à la sécurité et à la stabilité dans le continent africain", a-t-il fait savoir. M. Lamamra a transmis les salutations et la satisfaction du président de la République M. Abdelmadjid Tebboune qui, a-t-il dit, "a suivi personnellement les travaux de cet important séminaire consacré aux questions de la paix et de la sécurité en Afrique, partant de sa conviction qu'une Afrique unie attachée à la justice et aux idéaux internationaux est capable de faire l'histoire en unifiant sa voix et en multipliant les efforts de ses enfants". Le ministre a réitéré ses remerciements à la ville d'Oran, qui a été "la première à accueillir cette rencontre et qui est prête d'aller de l'avant dans ce rôle qui fait d'elle l'une des capitales politiques africaines et un pôle de développement de la pensée collective africaine en ce qui concerne les relations internationales contemporaines, surtout dans un contexte où la réflexion est focalisée sur la période après Covid-19 et les contours du monde de demain, dans lequel l'Afrique a le droit d'être un acteur essentiel et écouté et dont les aspirations et demandes légitimes sont prises en compte". Le 8^e séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique, tenu trois jours durant Oran sous le thème "Assistance aux nouveaux membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies dans le traitement des questions de la paix et de la sécurité dans le continent", a enregistré la participation des ministres des pays membres au Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine (UA), des membres africains au Conseil de sécurité de l'ONU et d'experts et représentants d'instances africaines, de l'ONU et de la Ligue arabe.

Lamamra : L'alliance maroco-israélienne, une jonction entre deux expansionnismes territoriaux

L'alliance militaire maroco-israélienne reflète la jonction de deux expansionnismes territoriaux mus par la négation de l'existence même de leurs victimes spoliées de leurs droits nationaux inaliénables», a indiqué, vendredi, le chef de la diplomatie algérienne. «L'égarement des autorités marocaines met en évidence une poussée sans précédent d'un hégémonisme israélien rampant», a expliqué le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger dans une déclaration au quotidien national Crésus en marge des travaux du 8^e séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique qui se tient depuis hier à Oran. «Chaque pas que les autorités marocaines font dans cette alliance militaire malsaine, les éloigne d'autant de l'Algérie et de son peuple», a soutenu le ministre. S'agissant des allégations mensongères que certains médias marocains lui attri-

buent concernant de prétendus gains politiques au profit de la République Arabe Saharaouie Démocratique (RASD) grâce au sommet qui se tient à Oran mais aussi l'e prochain sommet de la Ligue arabe, prévu à Alger, M. Lamamra a estimé que le Maroc faisait une fixation sur le Sahara occidental et sur l'Algérie, ce qui fausse ses jugements. «La monodiplomatie marocaine qui est fixée sur le Sahara occidental et fixée sur l'Algérie ne conçoit pas que la diplomatie algérienne soit si multidimensionnelle, multifonctionnelle au service d'objectifs nobles multiples», a-t-il souligné.

L'Algérie abrite depuis hier à Oran, les travaux du 8^e séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité, organisé par l'Union Africaine sous le thème: «Aider les nouveaux membres africains du Conseil de Sécurité de l'ONU à se préparer à traiter les questions de paix et de sécurité sur le continent».

COUR DE TIPASA

Report au 11 décembre du réexamen de l'affaire de l'ex-wali d'Alger Zoukh

La Cour de Tipasa a décidé, samedi, de reporter au 11 décembre le réexamen de l'affaire de l'ex-wali d'Alger Abdelkader Zoukh, condamné dans trois affaires de corruption à des peines allant de 4 à 5 ans de prison ferme. La chambre correctionnelle de la cour de Tipasa a décidé de réexaminer l'affaire de l'ex-wali d'Alger poursuivi dans 3 affaires de corruption, après exécution de l'arrêt de la cour suprême qui a accepté un pourvoi en cassation contre les jugements prononcés précédemment. Ce report du procès intervient à la demande de la défense en raison du boycott par les avocats de l'action judiciaire pour dénoncer le système fiscal appliqué dans la loi de finances (LF) 2022, adoptée récemment par les deux chambres du parlement. La Cour de Tipasa a confirmé le 15 février 2021 en appel les jugements rendus en première instance condamnant à des peines de deux fois 4 ans et 5 ans de prison ferme, l'ancien wali d'Alger, Abdelkader Zoukh poursuivi dans des affaires de corruption. Le verdict dans cette affaire a été rendu suite à l'audience tenue le 6 février dernier, lors de laquelle le parquet a requis des peines de 10 à 15 ans de prison ferme contre l'ancien wali d'Alger pour des affaires impliquant des membres de la famille de l'ancien Directeur général de la sûreté nationale (DGSN), Abdelghani Hamel, le président de l'ex FCE, Ali Haddad, l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout et des membres de sa famille. Abdelkader Zoukh purge actuellement une peine de prison prononcée à son endroit décembre dernier par le tribunal de Tipasa qui l'a condamné à des peines de 4, 4 et 5 ans de prison ferme, assorties d'une amende d'un million de DA dans chacune des affaires pour lesquelles il est poursuivi, en plus de 10 millions de DA de compensations pour les pertes subies par le Trésor public. Il a été également interdit d'occuper des postes de responsabilité au sein de l'Etat et de se porter candidat pour des postes politiques pendant 5 ans après l'expiration de sa peine. Zoukh a été poursuivi en tant que principal accusé dans l'affaire de la famille de Abdelghani Hamel (son épouse, son fils Chafik et sa fille Chahinez), pour «dilatation délibérée de deniers publics par un fonctionnaire», «utilisation illégale de biens et de deniers publics qui lui ont été confiés en vertu de

sa fonction», «abus de fonction et violation des lois et règlements dans le but d'obtenir d'avantages pour un tiers». Pour ce qui des charges retenues contre Zoukh dans l'affaire de Ali Haddad, l'ancien président du FCE (témoin dans l'affaire), elles portent sur «abus de fonction et octroi d'indus privilégiés». Dans l'affaire relative à l'octroi de privilèges à la famille Mahieddine Tahkout, Zoukh a été poursuivi pour «octroi délégué de privilèges non justifiés à un tiers lors de la conclusion d'un marché et d'accords illégaux, corruption dans l'attribution de marchés publics et de contrats, dilapidation de deniers publics, abus de fonction, conflit d'intérêts, agrément d'exonérations fiscales et de réductions sans justificatif légal».

sa fonction», «abus de fonction et violation des lois et règlements dans le but d'obtenir d'avantages pour un tiers». Pour ce qui des charges retenues contre Zoukh dans l'affaire de Ali Haddad, l'ancien président du FCE (témoin dans l'affaire), elles portent sur «abus de fonction et octroi d'indus privilégiés». Dans l'affaire relative à l'octroi de privilèges à la famille Mahieddine Tahkout, Zoukh a été poursuivi pour «octroi délégué de privilèges non justifiés à un tiers lors de la conclusion d'un marché et d'accords illégaux, corruption dans l'attribution de marchés publics et de contrats, dilapidation de deniers publics, abus de fonction, conflit d'intérêts, agrément d'exonérations fiscales et de réductions sans justificatif légal».

sa fonction», «abus de fonction et violation des lois et règlements dans le but d'obtenir d'avantages pour un tiers». Pour ce qui des charges retenues contre Zoukh dans l'affaire de Ali Haddad, l'ancien président du FCE (témoin dans l'affaire), elles portent sur «abus de fonction et octroi d'indus privilégiés». Dans l'affaire relative à l'octroi de privilèges à la famille Mahieddine Tahkout, Zoukh a été poursuivi pour «octroi délégué de privilèges non justifiés à un tiers lors de la conclusion d'un marché et d'accords illégaux, corruption dans l'attribution de marchés publics et de contrats, dilapidation de deniers publics, abus de fonction, conflit d'intérêts, agrément d'exonérations fiscales et de réductions sans justificatif légal».